This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DJ
204
.M2
A3

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DES PROVINCES-UNIES,
EN 1787.

Par M. Jh. MANDRILLON, Membre de diverses Académies; chargé de négocier un accommodement entre le parti patriotique & le Stadhouder, près la Cour de Berlin.

A PARIS.

Chez BARROIS l'aîné, quai des Augustins, n° 19.

1791.

Aux eſprits diviſés, j'ai prêché la concorde;
J'ai dépeint tous les maux qu'entraîne la diſcorde:
Mais le Batave aigri connoît-il le danger?
Il ſait mourir ou vaincre, & ſur-tout ſe venger.

1 Sft 1,5. B. 3 #

A

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE FRÉDÉRIC-AUGUSTE,

DUC DE BRUNSWIC, &c. &c.

Membre honoraire de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, &c.

MONSEIGNEUR,

Cet ouvrage étant le fruit des bontés dont VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME m'honore, à qui pouvois-je en faire un plus légitime hommage ? Qui, plus que vous, MONSEIGNEUR, aime la vérité ; qui, plus que vous, se plaît à la répandre ?

C'est un malheur, sans doute, pour la République des Provinces-Unies, pour la Maison d'Orange, & peut-être pour tous ceux qui s'intéressent vivement à la Révolution actuelle, qu'on n'ait pas, *dans le*

a

275212

temps, adopté les projets conciliateurs de VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME : c'eſt pour moi ſur-tout le ſujet d'un regret éternel. Tout devoit s'applanir ſous d'auſſi favorables auſpices ; je me livrois avec confiance à cet eſpoir.

Si, par des raiſons que je reſpecte, VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME a paru *enſuite* d'une opinion différente de la mienne, *ſur les véritables cauſes* des troubles de la République, c'eſt qu'elle a cru, pour ce moment peut-être, devoir accorder quelque choſe à ſon rang & à des circonſtances délicates.

Au reſte, je connois trop bien le cœur & l'eſprit de VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME pour craindre qu'elle s'offenſe de la liberté que je prends aujourd'hui de lui adreſſer publiquement ce recueil, & les ſentimens invariables de dévouement & de reſpect avec leſquels

J'ai l'honneur d'être

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Paris, le 1er. Décembre 1790. *Jh. MANDRILLON.*

TABLE GÉNÉRALE

Des Pièces contenues dans cet Ouvrage.

	Page
INTRODUCTION,	i
Lettre à M. Van Berckel,	viij
Discours à la société patriotique,	xij
Mémoires sur la révolution,	1
Lettre à Monseigneur le prince Frédéric,	3
Réponse,	5
Voyage à Zeist; audience du prince,	9
Arrestation de Madame la princesse d'Orange,	10
Lettre à Madame la princesse,	11
Causes de mon voyage à Berlin,	15
Entrée des Prussiens dans la république,	16
Considérations pour S. M. le roi de Prusse,	17
Réponse à ce sujet,	20
Lettre à M.r le duc régnant de Brunswic,	22
Voyage à la Haye,	24
Lettre de Monseigneur le prince Frédéric,	26
Réponse,	27
Voyage à Nimègue; audiences de Monseigneur le duc régnant & de Madame la princesse,	30
Projet d'une lettre aux états, pour Madame la princesse,	38

Lettre à Monseigneur le duc règnant, 42
Déclaration ou manifeste de Monseigneur le duc règnant, 44

Voyage à Berlin, 51

Mémoire au roi, 52

Désastre des patriotes, 56
Réponse du roi, 57
Causes premières des maux de la république, 58
Considérations sur une alliance avec la Prusse, 61

Mémoire au roi, 66
Séance de l'académie de Berlin, 70

Discours de M. de Hertzberg, 73
Retour à Amsterdam, 75

Lettre à M. de Hertzberg, 76
Réponse, 77
Lettre au prince Fréderic, 79

Nécessité d'être très-scrupuleux sur le choix d'un général Prussien, 81

DEUXIÈME PARTIE.

Lettre du prince Fréderic, 84
Lettre au même prince, 89
Observations générales, 91

Trait de despotisme inoui du prince d'Orange, 92
Conduite injuste de l'Angleterre, 95

Commerce du bois de construction, 95
Sage conduite de la Hollande envers l'Angleterre, 96
Cause de la première effervescence, 97
Conduite des bourg-mestres d'Amsterdam, 98
Plaintes contre le duc Louis, 102
Origine des patriotes, 104
Réclamations de la ville d'Utrecht, 105
Premières hostilités du prince, 106
Trait d'audace & d'imprudence, 112
Crime de lèse-nation. 113
Cas embarrassant à résoudre, 117
Fausse idée du patriotisme en Allemagne, ib.
Principes de la conduite des patriotes, 118
Coalition honteuse des aristocrates avec le prince, 120
Note importante, ib.
Tristes effets de la révolution sur le commerce, 124
Application injurieuse aux patriotes, 126
Conduite que le prince auroit dû tenir, 127

Lettre au prince Frédéric, 129
Remarques générales sur le stadhoudérat, 131
Réponse du prince Frédéric, 154
Lettre au même prince, 155

Eloge de la France, 158

Réponse du prince Frédéric, 161
Autre, 164

Réponse de Monseigneur l'archevêque de Brienne sur la Hollande, 167

Dernière lettre au prince, 169
Lettre du général de Kalckreuth, 176
Questions, 177

Réponse à ce général, 178
Supplément aux mémoires & autres pièces sur la révolution, 181
Lettre au prince d'Orange, 183
Rêve d'un patriote, 189
A la princesse d'Orange, 193
Lettre à M. Necker, 194
Autre au même, 196
Autre au même, 199
Mémoire à M. Necker, 206
Lettre à Monseigneur le duc d'Orléans, 218
Lettre à M. Pottey-Turcq à Bruxelles, 220
Conclusion, 226

Fin de la Table.

INTRODUCTION.

L'intérêt particulier, cet agent éternel & secret de toutes les divisions, qui se pare de toutes les couleurs, prend toutes les formes, emprunte tous les caractères, est une arme à deux tranchans dont les ambitieux se servent avec adresse pour en imposer à leurs ennemis, comme à leurs complices. Habiles à se cacher sous le voile du désintéressement, ils paroissent n'agir que pour le bien de tous, & ne pensent qu'à eux seuls. *La patrie*, ce nom si profané, leur sert presque toujours de prétexte à l'égard des dupes qu'ils font, ou des victimes qu'ils immolent. C'est dans cette classe qu'il faut placer tous les tyrans, les despotes & les ennemis du peuple.

Nulle part l'intérêt personnel n'a causé plus de divisions, plus de maux que dans la république des *provinces-unies*. Nulle part aussi l'on n'a plus négligé de séparer les pouvoirs, d'en fixer l'étendue & les bornes, d'établir entre eux une correspondance nécessaire à leur développement

comme à la sagesse de leur exécution. Enfin c'étoit une république sans liberté réelle, & presque sans constitution.

Les Bataves, après avoir abjuré l'autorité de *Philippe II*, & se croyant assez libres par leur insurrection, ne prévirent pas le danger de laisser dans les mains seules de *Guillaume I*, auteur principal de la révolution, tous les différens pouvoirs de la souveraineté : dans leur enthousiasme ils proclamèrent solennellement ce prince, *fondateur de la liberté belgique*. *Guillaume*, meilleur politique que *Philippe*, sut gouverner arbitrairement la nation au nom de la liberté, dont il fit sa première victime. Voilà l'origine de tous les maux de ce pays. Le prince s'étoit rendu si nécessaire pendant sa vie, qu'à sa mort la nation se hâta de lui nommer un successeur, & c'est ainsi que le Stadhoudérat, devenu héréditaire dans la maison d'Orange, acheva de rendre la liberté plus chimérique encore. C'est ainsi que les Stadhouders, tâchant sans cesse d'envahir la souveraineté, & la nation s'efforçant sans cesse de la défendre, donnèrent à l'Europe l'exemple d'une lutte

auſſi extraordinaire dans ſes cauſes, que funeſte par ſes effets. Ecrire l'hiſtoire des révolutions de cette république, c'eſt préſenter le tableau des vues ambitieuſes & criminelles des princes d'Orange, & démaſquer la conduite odieuſe des ariſtocrates également les ennemis des Stadhouders & du peuple.

Guillaume V, né avec plus d'ambition que d'énergie, plus d'opiniâtreté que de diſcernement, s'aliéna la nation, & perdit par ſes imprudences une partie des charges & des prérogatives qu'il poſſédoit. Il étoit ſur le point de ſa chûte totale, lorſque la princeſſe ſon épouſe, par ſes intrigues en Pruſſe, en France & en Angleterre, parvint à s'y faire un parti capable de relever ſes eſpérances. Le *grand Frédéric* n'étoit plus, & la politique prudente de ce prince, ceſſant de mettre un frein aux inſinuations de M. *de Hertzberg*, miniſtre des affaires étrangères, fit place à un nouveau ſyſtême. Un nouvel ordre de choſes vint étonner l'Europe, & déranger l'équilibre que *Frédéric* avoit eu tant ſoin de maintenir. La cauſe du Stadhouder étant devenue celle

de la Prusse, les réclamations réciproques furent plus vives & plus pressantes: faute de s'entendre ou de vouloir s'entendre, les esprits s'aigrirent, & de part & d'autre on se préparoit à l'attaque comme à la défense. C'est à cette époque que je commence ces *mémoires*, ou l'histoire de mes tentatives & de mes efforts pour concilier les deux partis qui divisoient la république.

Si l'on consulte la relation de mon *voyage* à Brunswic & à Berlin, en 1784 (1), on se convaincra aisément qu'avec le secours des liaisons précieuses que j'avois dans ces deux cours, il étoit probable que j'aurois réussi; mais on a malheureusement trop différé de faire usage de mon zèle. En lisant les pièces qui suivent, l'on jugera de l'étendue de mes regrets, lorsque, touchant presqu'au terme de ma mission, j'appris, en arrivant à *Potzdam*, la funeste invasion des troupes prussiennes dans les principales villes de la Hollande, la fuite de nos magistrats, enfin la ruine entière du parti

(1) Voyez, Fragmens de politique & de littérature, &c. imprimés à *Bruxelles*, chez E. Flon, en 1788.

patriotique, de ce parti, qui devoit opérer une révolution si salutaire, assurer la prospérité publique, régénérer enfin la nation batave & lui rendre son ancien éclat.

Mon dessein n'est pas de rendre ici personne responsable des événemens (1); mais je crois qu'avec un peu moins de roideur & de sécurité d'une part, plus de désintéressement, de franchise & de noblesse de l'autre, l'on auroit pu ménager un accommodement, faire renaître la confiance & l'harmonie, garantir ces provinces des dangers effrayans qui les menacent, & de tous les maux dont on ne sauroit prévoir l'étendue.

Ce *recueil* étant le compte rendu de ma conduite, l'exposé simple & fidelle d'une correspondance rapide sur les affaires publiques, je présente avec confiance ces pièces *telles que je les écrivis dans le temps.* J'ai évité le plus que j'ai pu les déclama-

(1) Bien moins encore dénigrer qui que ce soit: & s'il arrivoit qu'on me fît le dangereux honneur de m'attribuer quelques brochures *anonymes*, je déclare hautement qu'elles ne sont pas de moi. Quand on n'écrit que par amour *du vrai*, on dédaigne tout ce qui le blesse, & l'on ose se nommer.

tions ; & si je me suis permis de dire quelquefois des vérités un peu dures, c'est qu'elles tenoient à la nature du sujet, & que la vérité doit prévaloir sur toutes les considérations. Le prince d'Orange même, qui joue dans cet ouvrage un rôle si peu digne de sa naissance & de ses devoirs sacrés, envers un pays qui avoit tant mérité de lui, envers des compatriotes qu'il auroit dû mieux connoître, mieux apprécier, mieux aimer & respecter; le prince d'Orange, dis-je, ne peut se plaindre de mes regrets ; j'en appelle aux siens, j'en appelle à sa conscience. Qui plus que moi auroit désiré de le voir se frayer le chemin de la gloire & de l'honneur, en se distinguant par des vertus patriotiques? Ce prince a perdu de vue les intérêts de l'état, mal vu les siens propres. Triste jouet des conseillers pervers qui l'environnoient, esclave d'une femme impérieuse, hautaine & ambitieuse, ce prince n'étoit plus que l'ombre du Stadhouder. Malgré sa nullité, j'ai dû rappeler sa conduite & celle de ses prédécesseurs : j'ai dû montrer combien les devoirs & les charges éminentes de Guil-

laume V le ſoumettoient immédiatement à ſon ſouverain & aux lois. Enfin j'ai ſuivi l'hiſtoire, & prononcé d'après elle & la juſtice. C'eſt ſur-tout le ſujet de mes *remarques ſur le ſtadhoudérat*, qui ſont partie de cet ouvrage.

La lettre ſuivante appartenoit à mon précédent voyage à *Berlin* : mais des raiſons particulières m'ayant alors déterminé à la ſupprimer, avec tout ce qui étoit relatif aux affaires publiques, je ne la place ici, de même que mon *diſcours pour la ſociété patriotique*, que pour indiquer l'époque à laquelle je pris part aux troubles de la Hollande. A quoi ſerviroient maintenant mes anciennes obſervations ? le *grand Frédéric* n'eſt plus ! & mes invocations ne ſauroient percer ſa tombe.......

LETTRE

*A M. E. F. Van Berckel, Penſionnaire d'*Amſterdam, *à la Haye.*

MONSIEUR,

Un citoyen bien intentionné envers la patrie doit naturellement avoir des droits à votre eſtime ; & ſi ſes plans n'ont d'autre objet que le bien public, il doit en avoir à votre confiance. C'eſt ſous de tels auſpices que j'ai l'honneur de vous adreſſer les réflexions que les circonſtances & mon attachement pour ce pays m'ont inſpirées.

Pendant le ſéjour que j'ai fait à *Berlin*, j'ai eu pluſieurs fois l'occaſion d'expoſer combien les glorieux défenſeurs de la patrie & de la liberté étoient fondés à ſoutenir leurs droits contre les infractions de la maiſon d'Orange, à déterminer enfin, par une ſanction nationale, l'étendue & les bornes du ſtadhoudérat. L'accueil flatteur dont j'ai été honoré m'a aplani toutes les routes, & peut-être mis plus qu'un autre

à portée de connoître les véritables intentions du *grand Frédéric* envers la république; tel fut aussi le résultat des conférences que j'eus avec S. A. S. *monseigneur le duc régnant à Brunswic.* Je crois donc, monsieur, pouvoir vous assurer qu'il seroit très-facile à la république de parvenir à l'heureuse conciliation après laquelle tous les bons citoyens soupirent. Ce simple récit doit vous persuader, ainsi que ceux à qui vous communiquerez ma lettre, que je n'ai d'autre but, d'autre désir que la gloire de contribuer à la félicité publique.

Dans l'état critique où sont les affaires, je pense que le meilleur parti à prendre seroit d'engager les états de nommer une commission pour prier S. M. le roi de Prusse de se rendre le médiateur de la république, & de porter le prince d'Orange à faire quelques sacrifices, qui, sans détruire son influence légitime dans les délibérations publiques, laissassent néanmoins au souverain toute son autorité, en sorte que le pouvoir exécutif fût entièrement subordonné au pouvoir législatif.

La République, en adoptant ce plan de

médiation, mettroit S. M. dans la nécessité indispensable d'imposer des conditions de paix honorables à la nation, & le prince dans celle de déférer aux conseils du roi. Je crois pouvoir assurer, d'après mes aperçus, que S. M. se trouveroit flattée d'une telle démarche de notre part, & qu'elle produiroit tous les bons effets qu'on peut en attendre. On feroit dans l'erreur si l'on pensoit que le roi approuve toutes les réclamations du Stadhouder, & prend une part bien vive aux circonstances actuelles de *monseigneur le duc Louis*. Incapable de prononcer arbitrairement sur ces procès de famille, il croit au contraire qu'il n'appartient qu'à la nation seule de prononcer en pareil cas, bien persuadé que ses décisions ne nuiront jamais au bien-être réel de son auguste nièce.

Quant aux prétentions de l'*Empereur*, vous pouvez être très-sûr que le roi désire que la Hollande ait le courage de lui résister, & la gloire d'en triompher : c'est du moins l'opinion publique à Berlin.

Mes occupations ne me permettent point, pour le moment, monsieur, d'aller à la

Haye ; j'attendrai votre retour pour vous communiquer encore beaucoup de choses relatives au plan dont je viens de vous entretenir ; & sur lesquelles il ne seroit pas prudent de s'expliquer par écrit. En attendant l'honneur de vous voir, j'ai celui d'être très-parfaitement, &c.

A Amsterdam, ce 24 octobre 1784.

Cette lettre n'ayant produit aucun effet, je restai tranquille spectateur des événemens publics, jusqu'au moment où je vis ces provinces dans un tel état de crise, qu'il y alloit ou de leur salut ou de leur perte. Mon zèle se ranima ; sur-tout, lorsqu'en 1786 les principaux négocians & citoyens de la république prirent une part plus vive aux intérêts de la patrie. Ceux sur-tout d'*Amsterdam* se réunirent entre eux, & formèrent une assemblée particulière sous le nom de *société patriotique* (Vaderlandsche Societeit). — Déterminé par mes amis à m'y faire inscrire, comme membre, ce fut à l'époque de cette admission que je fis le discours suivant. Je le communiquai à un petit nombre d'amis choisis, & j'ai

lois le prononcer dans l'assemblee, lorsqu'un deux me conseilla de différer de quelques jours. J'ignore encore les causes de sa prudence ; quoiqu'il en soit, je n'en fis point publiquement la lecture.

DISCOURS

A LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE.

Le 4 *Mai* 1787.

MESSIEURS,

Mon aggrégation parmi vous, m'impose la loi d'unir mes sentimens aux vôtres, & de m'occuper des objets relatifs aux divisions qui troublent cette république. S'il peut résulter quelque bien de mes aperçus, je ne regretterai pas les momens que j'aurai consacrés à leur examen.

La *vertu* doit toujours servir de base aux sociétés *patriotiques* ; sans elle ces sociétés seroient sans union, sans durée, sans utilité. J'entends par *vertu*, cet amour de la patrie, ce zèle pour la liberté, ce respect

pour les lois, ce désintéressement parfait qui seuls peuvent sauver la république des dangers & de la ruine dont elle paroît menacée. Un état populaire exige, dit *Montesquieu*, un ressort de plus que les autres; *c'est la vertu*.

Les politiques grecs qui vivoient dans le gouvernement populaire, ne reconnoissoient d'autre force qui pût les soutenir que la vertu: dès qu'elle cessa de les animer, l'ambition s'empara de tous les cœurs, & la corruption ne tarda pas à leur forger des chaînes.

Le vrai patriotisme est, comme vous savez, messieurs, un désintéressement parfait, une ardeur constante pour le bien public, une surveillance exacte sur tout ce qui pourroit nuire à la tranquillité des citoyens. Je fais des vœux pour devoir un jour comparer les principaux agens de la révolution future, aux *Aratus de Sicyone*, qui chassèrent de leur patrie les tyrans qui la rendoient esclave, & remirent en vigueur les anciennes lois. Pour être aussi heureux, il faut de la constance, du courage & de l'énergie : ils en auront surement.

Je vais, Meſſieurs, ſoumettre à votre jugement quelques idées relatives à nos circonſtances. Une République qui n'eſt libre qu'à demi, eſt un monſtre en légiſlation; elle devient le foyer de toutes les diviſions qui la déshonorent.

Tous les maux de notre patrie ne viennent que d'un abus d'autorité; & de notre exceſſive confiance dans des magiſtrats corrompus, qui, ſous le prétexte du bien public, ne ſe ſont occupés que de leur intérêt particulier. Ce ſont eux qui nous ont lâchement vendus à nos ennemis, en devenant les inſtrumens ſecrets du deſpotiſme qui nous écraſe depuis quarante ans.

On parle beaucoup des anciens ſervices que la maiſon d'Orange a rendus à ces provinces: mais en a-t-on bien examiné le principe & les effets? Sont-ils bien réels? ont-ils été bien utiles? et n'avons-nous pas, ſi cela eſt, pouſſé trop loin notre reconnoiſſance? Il eſt temps de s'en occuper, il eſt temps encore d'y porter du remède.

Tant que *Céſar* ne s'occupa que de la gloire de Rome; il fut chéri de ſes concitoyens; dès qu'il voulut leur commander,

il devint odieux, & finit par être victime de son audace.

Nos représentans du peuple se sont couverts de gloire dans la conduite vigoureuse qu'ils ont tenue en faisant déposer ces magistrats foibles & pervers, qui étoient sourdement les ennemis de l'état, & d'autant plus à craindre, qu'ils avoient parmi eux un *Catilina*, dont l'énergie & la méchanceté auroient produit les mêmes effets que dans Rome, s'il n'eût été prévenu à temps.

Cet acte de patriotisme & de vigueur en imposera aux autres, & nous verrons enfin que la majorité sera pour le salut de l'état. Aux grands maux de grands remèdes; coupons jusqu'à la racine du mal. Il reste encore dans le conseil plusieurs membres, dont les *protestations* indiquent assez les intentions pernicieuses. Il importe de les surveiller, mieux encore de les renvoyer, jusqu'à ce que nos craintes soient dissipées. Ce sont ces régens qui causent ces lenteurs & ces irrésolutions si dangereuses à la tranquillité publique, dont les

ennemis de la patrie ſavent ſi bien tirer avantage.

La *voix du peuple* eſt une voix forte & véhémente qui fait trembler les corrupteurs & les tyrans. Le peuple a beſoin d'être éclairé ſur ſes vrais intérêts, il en agit avec plus de conſtance & de fermeté. Il a beſoin d'être animé, échauffé, entraîné par l'exemple. Cette ville en a fait dernièrement l'épreuve, dans la mémorable *inſtallation des conſtitués.* Une approbation unanime en fut la récompenſe.

Dépoſer & remplacer ſur le champ, voilà l'eſſentiel. Souvenez-vous, meſſieurs, qu'autrefois de tels hommes, qui éprouvent encore tant de ménagemens, auroient été non-ſeulement chaſſés du conſeil, mais encore bannis de la république, eux & tous leurs adhérens. N'y auroit-il donc que des Grecs ou des Romains capables de montrer autant de ſageſſe & de fermeté?

Les militaires de cette ville ſont, dit-on, ſuſpects, il faut les licencier & les éloigner. Quand même ils ne ſeroient pas dangereux, il ſuffit qu'ils ſoient inutiles: d'ailleurs ils font ombrage à nos braves bourgeois,

geois, à ces vertueux citoyens qui font notre espérance & notre sureté. Ce sont eux qu'on peut véritablement appeler les défenseurs de la patrie.

Mais un objet de la dernière importance, c'est d'extirper entièrement l'*aristocratie*, cette monstrueuse hérédité qui perpétue dans certaines familles la funeste sécurité de devenir les chefs de la magistrature (1). Il *importe* donc de rendre & de conserver au peuple le droit d'élire ses magistrats, & de ne consulter dans le choix que le mérite, & non la naissance : & comme il est très-essentiel de ne pas laisser échapper ces heureux momens d'effervescence, où la bourgeoisie armée contient la multitude en inspirant la confiance & le respect, employons son influence pour donner aux

(1) Croyez-moi, le succès de cette ambition
Seroit le premier pas vers la corruption :
Le prix de la vertu seroit héréditaire ;
Bientôt l'indigne fils du plus vertueux père,
Trop assuré d'un rang d'autant moins mérité,
L'attendroit dans le luxe & dans l'oisiveté :
Ce que nous éprouvons en est la preuve insigne ;
Qui naquit dans la pourpre en est rarement digne.

VOLTAIRE, *Brutus*, *act.* 2, *sc.* 4.

citoyens *conſtitués* plus de pouvoir d'agir en ſon nom. Ne ſeroit-il pas prudent, meſſieurs, de ſtatuer, par une réſolution du conſeil, que la nomination des magiſtrats appartiendra irrévocablement au peuple, & qu'aucun choix ne pourra jamais être ni l'apanage d'un Stadhouder, ni le réſultat d'aucune brigue entre les conſeillers; par cette loi, nous nous verrions à l'abri des dangers de l'anarchie & des maux d'une guerre inteſtine.

Il n'est pas moins eſſentiel de déterminer en même temps le nombre des citoyens qui doivent former les aſſemblées; ſans cela on pourroit ignorer *ſi le peuple a parlé*, ou ſeulement une partie du peuple. *A Lacédémone*, dit Monteſquieu, *il falloit dix mille citoyens*. Une des grandes cauſes de la ruine de Rome fut de n'avoir point fixé ce nombre. Cet exemple me paroît bien digne d'attention.

Si le peuple ne connoît point ſes magiſtrats, ils ne ſont point à lui. C'eſt donc une maxime fondamentale que le peuple doit nommer ceux qui parlent en ſon nom.

Un autre abus à détruire, seroit de statuer que les magistrats à qui leurs places donnent la liberté de nommer à certains offices ou emplois ceux qui leur sont dévoués, n'en puissent revêtir que des citoyens nés dans le sein de la république, & non des domestiques, encore moins des étrangers.

Ces réformes adoptées, elles influeront sur toutes les autres qui en dépendent, & qu'il seroit trop long de discuter ici.

Espérons que le choix des citoyens préposés pour ces réformes est tel, que nous pouvons d'avance compter sur leur mérite & leur discernement. Ils consacreront sans doute tous leurs momens aux devoirs délicats & pénibles dont ils sont chargés. Passons à l'objet principal, qui fixe d'une manière plus étendue nos sollicitudes & notre attention.

Il existe certainement des moyens pour rendre à la République les droits qui lui appartiennent, & conserver en même temps au prince d'Orange les titres qu'il peut légitimement réclamer comme un apanage, & certaines prérogatives qu'il a reçues comme une suite de notre gratitude, soit

pour des services anciens, ou comme une faveur purement gratuite, soit enfin par rapport à une certaine influence, qui tient autant à l'exercice des charges que la République lui confie, qu'à la politique des différens membres du gouvernement. Mais ces titres, ces prérogatives, ces charges, n'ont jamais été assez bien examinées, & l'on n'a point encore eu la prudence ou le courage de les restreindre à des bornes convenables. En effet, l'on n'a presque jamais consulté notre constitution, toutes les fois qu'il a paru nécessaire de resserrer ou d'étendre le pouvoir du Stadhouder, pas même expliqué les termes vagues & généraux des commissions données au prince en sa qualité de chef du pouvoir exécutif. Je dirai plus, l'on s'en est entièrement écarté lors des *résolutions* qui ont eu lieu dans les années 1747 & 1766; résolutions imprudentes qui ont successivement aggravé les maux de la patrie, & préparé les divisions actuelles qui la déchirent.

Ne nous le déguisons pas, messieurs, si le prince a passé son pouvoir, s'il en a abusé, s'il s'est permis des démarches con-

traires aux volontés du souverain : c'est nous qui l'y avons tacitement autorisé. Loin donc de lui en faire un crime, tâchons au contraire de l'éclairer, de lui persuader que le bien & le salut de l'état sont si fortement unis à ses intérêts, qu'ils ne doivent jamais en être séparés ; que les réformes que nous voulons faire, au lieu de tendre à l'abolition du Stadhoudérat, sont absolument nécessaires pour le rendre plus utile au bien public, & moins exposé aux orages contre lesquels il tâchoit toujours de se garantir. On ne persuade jamais par des moyens violens, & puisque la modération est d'un si grand prix, tâchons d'inspirer à la cour Stadhoudérienne assez de confiance pour adopter ces réformes & ces plans conciliateurs. Si elle les refuse, elle se condamne & se perd sans retour.

Guillaume IV eût été un bien grand homme, si voyant notre foiblesse & notre aveuglement, il nous eût dit, chers concitoyens, la patrie m'est trop chère pour lui commander en maître & l'asservir. Vous augmentez trop mes pouvoirs : mes descendans pourroient peut-être en abuser sui-

vant les circonstances ; & puisque vous voulez me confier le vaisseau de la république, faites de telle manière que je ne puisse le conduire qu'au port où vous désirez qu'il arrive. Plus votre confiance est étendue, plus mon zèle & ma reconnoissance doivent m'en rendre digne.

Guillaume V eût été non moins grand, si voyant les troubles de sa patrie & les réclamations de la majeure partie de la nation, il eût fait un généreux retour sur lui-même, & dit, je ne me suis conduit jusqu'à présent qu'en conséquence des pouvoirs & des prérogatives attachés à mes charges : j'ai suivi les traces de mon père, & j'ignorois que mes droits fussent incompatibles avec ceux du souverain. Pesons & examinons-les respectivement, & s'il est des moyens pour ramener le calme dans la République, je suis prêt à les accepter, bien persuadé que vous ne perdrez point de vue les services de mes ancêtres, ceux que je puis rendre encore, & les égards dus à ma naissance, à ma famille & à mon rang. Mais Guillaume V étoit bien loin d'une telle grandeur d'ame. . . . .

Enfin, messieurs, puisque nous touchons à la grande crise qui doit décider du sort de la République, au lieu de discourir, il faut agir, & sans doute nos vertueux régens répondront à notre espérance. Ils savent que pour réussir il ne faut ni aigreur ni animosité, mais de la fermeté sans rudesse, de la douceur, de la modération sans foiblesse, & sur-tout une unanimité, une confiance réciproque; c'est-à-dire un patriotisme bien raisonné.

Pour accélérer le succès d'une réforme, discuter les grands intérêts de la nation, procurer une paix solide & durable, ne penseriez-vous pas, comme moi, qu'il seroit préliminairement indispensable de convoquer une assemblée générale & extraordinaire de toutes les provinces? Chacune d'elles devroit à l'envi se distinguer dans le choix délicat de ses députés, en ne nommant que des hommes vertueux & éclairés, également instruits de nos lois, de nos usages, & des abus qui ont progressivement affoibli notre constitution. Ce choix fait, l'assemblée choisiroit alors dans son sein un citoyen doué d'une ame délicate, courageuse &

ſenſible, d'un cœur noble & vertueux, d'un eſprit liant & ſubtil, qui s'enveloppant ſans ceſſe dans les bornes de ſa miſſion, ne vît que ſes devoirs. Ce citoyen devroit à ces qualités réunir la fermeté républicaine à la douceur philantropique, un déſintéreſſement parfait à une franchiſe & une conſtance à l'abri de toute atteinte.

L'aſſemblée, après avoir peſé mûrement dans ſes délibérations les intérêts réciproques de la patrie & de la maiſon d'Orange, en formeroit la baſe des inſtructions qu'elle donneroit au citoyen dont je viens de parler, & qu'elle députeroit en ſon nom auprès du Stadhouder, pour eſſayer, par cette démarche, de ramener le prince à ſes devoirs envers la patrie. Peut-être ce citoyen réuſſiroit-il aſſez dans ſa miſſion pour calmer ainſi les maux de la république, & préparer enfin le grand ouvrage de ſa régénération.

Il ne m'appartient pas, meſſieurs, de détailler les plans à ſuivre en pareil cas; je me contente de les indiquer. Un travail ſemblable exige une prudence conſommée, une ſagacité peu commune, & des précau-

tions infinies pour se garantir des dangers de la corruption, & délivrer sur-tout le prince des conseillers pervers qui l'environnent. Je vais m'expliquer.

Les députés généraux des provinces manderoient près d'eux leur Stadhouder : ils exigeroient qu'il se rendît dans leur assemblée sans être accompagné d'autres personnes que de sa famille ; je dis avec sa famille, parce qu'elle est intéressante, & qu'on pourroit en tirer grand parti, ne fût-ce que pour faire sentir par-là plus vivement au prince le précipice affreux dans lequel il va se précipiter avec elle. (Eu égard à la méfiance réciproque) il conviendroit de donner à son altesse toutes les suretés possibles pour sa personne, en sorte qu'une harmonie mutuelle, dans le but de la négociation, fût en même temps la base de ce rapprochement, & l'aurore de la prospérité publique.

Ce congrés, après avoir préalablement amené une suspension d'armes de part & d'autre, travailleroit en même temps à aplanir toutes les difficultés ; parce que les amis de l'ordre & de la paix, les soutiens

de la patrie, les gardiens des priviléges & des droits de la nation, ne peuvent être que les organes de la justice & de la vertu.

Si malheureusement cette noble démarche, ces sages précautions ne persuadoient pas encore le prince, elles influeroient certainement sur le cœur de son auguste épouse (1), qui, par amour & par tendresse pour ses enfans, parviendroit peut-être à triompher de la résistance de son époux.

Non, messieurs, l'on ne me persuadera jamais que le Stadhouder agit de son propre mouvement, quand il s'éloigne de nous. Son cœur, j'en suis sûr, gémit en secret d'avoir donné trop d'empire sur lui à des hommes dangereux qui lui persuadent constamment la nécessité de vaincre & de tout obtenir par la force (2). Mais dans le cas où ces propositions de paix deviendroient absolument inutiles, c'est alors que la nation

(1) J'étois alors bien éloigné de croire qu'un jour je serois *personnellement* dans le cas de juger différemment de cette princesse.

(2) Je tiens d'un personnage très-bien vu à la cour du Stadhouder, que ce prince ne se fie plus à personne, & qu'il divise tous les hommes en deux classes, en *dupes* ou *fripons*. Bel éloge pour ses courtisans!

doit prendre un parti vigoureux, & se réunir contre l'ennemi commun de la patrie, en brisant tous les liens qui subsistoient entre elle & son Stadhouder. C'est alors sur-tout que la province de Hollande doit sommer toutes les autres de concourir avec elle au salut de l'état, pour ne former qu'une seule & même cause.

S'il arrivoit une scission entre les différentes provinces qui composent cette république, tendant à ralentir les délibérations ou à s'opposer au renvoi du Stadhouder de l'*union*, je crois qu'il convient à la Hollande de se détacher de son alliance fédérative, & de veiller seule à ses intérêts particuliers, au maintien de ses droits & de sa liberté. Son commerce, ses richesses, ses ressources & sa population peuvent la soutenir envers & contre tous.

La Hollande peut se passer d'un Stadhouder, avoir ses troupes de mer & de terre, nommer ses généraux & veiller plus efficacement à sa propre défense. L'expérience prouve combien il est dangereux dans une république qu'un seul homme exerce les principales charges. En divisant

le pouvoir exécutif, on donne plus de force au pouvoir législatif; le premier ne peut jamais nuire au second. Les généraux & les ministres ainsi subordonnés, & en quelque manière surveillés les uns par les autres, n'en feront que mieux leur devoir; la patrie n'en sera que mieux servie.

Telles sont, messieurs, les considérations que je soumets à votre examen; je désire qu'elles puissent vous fournir l'occasion de les faire valoir, si vous les trouvez susceptibles de contribuer au grand but que vous vous proposez, la *prospérité publique & la liberté.*

Fin de l'Introduction.

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DES PROVINCES-UNIES
EN 1787.

S'IL est doux de publier les qualités brillantes des hommes qui s'élèvent au-dessus de leurs semblables par la vertu, il n'est pas moins consolant pour l'humanité, de placer dans cette classe précieuse qui l'honore, les princes empressés à la servir en tâchant par leur influence d'augmenter la félicité publique. Tel est le but que je me propose aujourd'hui (1), en publiant

(1) J'aurois bien désiré m'acquitter plutôt de ce devoir; mais forcé par des circonstances majeures, de partager les maux & l'esclavage de mes concitoyens, c'eût été m'exposer aux plus grands dangers que d'oser dire la vérité dans un pays, & sur-tout *dans un temps* où les proscriptions étoient journalières, & l'amour de la patrie un crime. C'étoit

ma correſpondance avec *ſon Alteſſe ſérénissime, Monſeigneur le Prince Frédéric Auguſte* ſur les troubles de la république de Hollande. On verra dans ce recueil combien ce prince ſouhaitoit réunir les deux partis, & combien il auroit été à déſirer que, ſous de tels auſpices, mes efforts euſſent été couronnés de quelques ſuccès.

Ce qui ajoute un plus grand mérite à la conduite de ce prince, c'eſt qu'étant *parent*, *ami* du Stadhouder & neveu du *duc Louis de Brunſwic* (dont les circonſtances précédentes ne pouvoient que laiſſer du reſſentiment à ſa famille), on ſentira mieux de quel prix devoient être ſes exhortations, lorſqu'il tâchoit de déterminer le prince d'Orange à quelques ſacrifices pour rendre à ſa patrie le bonheur & la liberté.

Porté par mon caractère à m'environner ſans ceſſe des douceurs de la paix, je me ſuis dans tous les temps fait un devoir d'en rendre les principes utiles à mes concitoyens. C'eſt dans ce deſſein que, vivement pénétré des dangers qui menaçoient la patrie, je me déterminai à

---

déjà beaucoup d'avoir auſſi hautement haſardé la défenſe des *patriotes* dans une cour où ils étoient regardés comme des citoyens dangereux. Libre maintenant de toute crainte, j'offre à la patrie le ſacrifice de mon domicile, de mon état, & d'une ſociété d'amis bien chers à mon cœur, dans l'eſpérance que j'aurai bientôt la douce joie de retrouver tout ce que je quitte ſous la protection des loix & de la liberté.

écrire au prince *Frédéric* pour l'intéresser en faveur de la cause patriotique. Ce prince m'honoroit depuis long-temps de sa correspondance ; je connoissois sa philantropie ; j'espérois qu'au moyen d'une autorisation respectable, il seroit possible de concilier les esprits, & d'éviter les maux d'une guerre civile.

LETTRE

A S. A. S. Monseigneur le Prince Frédéric.

A Berlin.

MONSEIGNEUR,

Un ami de l'humanité qui se borne à la philosophie contemplative, n'est souvent qu'un égoïste dont ses concitoyens ne reçoivent aucuns services, & dont l'existence est fort indifférente aux gens de bien, comme aux amis des lettres.

Telle seroit également ma position, monseigneur, si je me bornois tranquillement à déplorer les malheurs dont cette république se voit menacée. Les deux partis qui la divisent sont également déterminés à l'attaque & à la défense.... La guerre civile s'allume de toutes parts, déjà le sang a coulé, & des cyprès vont couvrir également la patrie & la maison d'Orange. Vous savez, Monseigneur, de quoi des républicains sont capables, & combien ils sont terribles en défendant leurs foyers. Dans l'état où sont les

choses, si les deux partis en viennent à l'extrémité, la victoire ou la défaite ne peut que rendre la maison d'Orange très-malheureuse. *Dans la victoire*, le prince perd la confiance & l'amour de ses concitoyens, & nécessite par-là une guerre inévitable entre les puissances qui voudront soutenir ou détruire ce triomphe & cette usurpation; *dans la défaite*, la honte & la haine publique seront son partage: & si malheureusement une politique vicieuse permet d'appuyer les prétentions de l'un ou de l'autre parti, en introduisant des troupes étrangères pour accélérer la révolution, une guerre générale en sera la suite.

Je ne vois malheureusement presque aucuns moyens de conciliation qui puissent être favorablement reçus, à moins que Monseigneur le Stadhouder ne trouve dans son conseil & surtout dans son cœur ces heureuses dispositions, ces impressions conciliatrices qui, sans honte & sans foiblesse, permettent des sacrifices que le temps répare, & qui conservent en même temps *l'honneur*; mot si délicat auquel chaque individu donne toutes les nuances analogues à sa position, *mot* qui n'est si souvent que le masque & l'énigme dont nous voilons notre amour propre, *sentiment dangereux*, qui nuit presque toujours à nos vrais intérêts.

Comme j'ai l'avantage de jouir de l'estime des citoyens les plus zélés pour la cause patriotique, &

& de n'être suspect à aucuns du parti contraire, j'ai pensé que si *Votre Altesse* me procuroit une lettre *d'introduction* auprès du prince d'Orange, & que *Sa Majesté* y donnât un consentement tacite, il me seroit possible par des moyens de douceur & de persuasion, d'amener les esprits à un accommodement, de ménager en même-temps l'honneur & la gloire de la république & les intérêts du prince. C'est sans doute beaucoup entreprendre & beaucoup espérer : mais pourquoi ne pas tenter ? Je crois savoir que si le prince inclinoit tant soit peu à un accommodement, le parti patriotique ne s'y refuseroit pas. Voilà ce que je désirois depuis long-temps communiquer *à Votre Altesse*. Si mon projet lui est agréable, je la prie de m'aider de ses conseils, & de me croire avec le dévouement le plus respectueux, &c.

A Amsterdam, ce 12 juin 1787.

RÉPONSE.

A Berlin, ce 19 juin 1787.

MON AMI,

Vous avez bien raison de dire qu'un philosophe qui ne s'attache qu'à la contemplation, n'est qu'un égoïste. Votre philosophie, qui est la vraie, l'amour de l'humanité, le désir de voir renaître la paix, & de réunir deux partis qui sont prêts à en venir aux extrémités, ne sauroit

être qu'approuvée de tout être pensant, dont l'ame n'est pas flétrie par des passions dominantes ou par des préjugés de conseils & de vues d'intérêt. Après cette déclaration, vous pouvez juger combien nous serions enchantés, si par votre éloquence & par la douceur de votre caractère, vous pouviez faire envisager à S. A. le prince d'Orange, que rien n'est plus grand, n'est plus beau pour sauver toute une république, que de voir un prince d'une famille si respectable, qui a produit tant de grands hommes, céder avec magnanimité quelques avantages, qui ne sont à comparer en rien à la gloire dont il se couvriroit en devenant par cette cession le sauveur de sa patrie, comme le fut anciennement un de ses prédécesseurs.

Nous avons vu des *Décius*, des *Régulus*, des *Codrus* se sacrifier pour leur patrie; nous avons vu un parent (1) du prince, il y a deux ans, périr dans les flots pour sauver des malheureux; & ce prince d'Orange, qui a le cœur si bon, pourroit-il rester insensible aux malheurs de toute une république! Non, je ne saurois le croire. Je sais qu'il a des sentimens élevés, & c'est de ces ames bien nées qu'on doit s'attendre dans les grandes occasions qu'ils se distingueront de la foule par des actions généreuses

(1) Le prince *Léopold de Brunswic*, frère de l'auteur de cette lettre.

dont l'homme ordinaire, par la foiblesse de son caractère & les bornes étroites de son esprit, n'est pas susceptible. Une couronne civique est bien plus brillante, un trône élevé dans le cœur de ses concitoyens est bien plus solide & inébranlable qu'une couronne de laurier acquise par des flots de sang, & qu'un pouvoir usurpé sur la liberté du peuple.

Portez vos pas, le plus vîte que possible, vers le palais du prince, assurez-le de mille complimens de ma part; montrez-lui cette lettre, dites-lui au nom de *nous tous*, combien pour l'amour de lui, de son auguste & respectable épouse, de toute sa famille, & pour le bien de l'humanité, nous désirerions que vous puissiez réussir de terminer à l'amiable des troubles qui causent de la peine à ceux qui lui sont attachés, & qui ont à cœur le bonheur des mortels. C'est avec le plus vif empressement que j'attends la réussite de votre entreprise, pendant que je suis avec une estime des plus marquées, & une amitié des plus sincères, mon ami, votre très-attaché ami, *Frédéric Auguste.*

A la réception de cette intéressante lettre, un nouveau zèle & un nouvel espoir enflammèrent mon ame; je me hâtai de voir les principaux agens de la cause patriotique, à *Amsterdam*, afin de savoir par eux quelles précautions je devois prendre pour mieux tirer parti des cir-

constances, & quelles seroient à peu près les clauses & les conditions qu'il conviendroit d'établir pour base de conciliation, en cas que le prince d'Orange voulût se prêter aux désirs de la cour de Berlin. Mais au lieu d'accueillir mes propositions de paix, ces messieurs me firent entrevoir tant de difficultés, me montrèrent tant d'éloignement pour concourir à mon projet, que je me vis dans la plus cruelle incertitude. (1)

Sans vouloir faire ici l'apologie des patriotes, je conviens qu'à l'époque où je plaidois pour une conciliation, le prince d'Orange étoit dans une situation très-précaire, & les villes dans le meilleur état de défense, la bourgeoisie armée & les troupes auxiliaires dans les meilleures dispositions: qu'en outre, le parti patriotique comptoit fortement sur les promesses solennelles de la France: mais plus les patriotes étoient puissans, plus il étoient sûrs du triomphe, plus alors leurs propositions de paix eussent été généreuses, & leurs conditions favorables à la patrie. Malgré les découragemens que je venois d'éprouver,

---

(1) Je sentois au fond de mon cœur un secret pressentiment qui me peignoit toute la nécessité d'un prompt accommodement, & tous les dangers auxquels nous pouvions être exposés en le refusant. Enfin l'événement n'a que trop prouvé combien mes craintes étoient fondées, puisque nous devions tôt ou tard être dupes de notre trop grande sécurité, & victimes de l'astuce de nos oppresseurs.

je partis le lendemain (26 juin) pour me rendre à *Amersfort*, où l'on croyoit alors le prince. Informé en chemin que son altesse venoit de partir pour le camp de *Zeist*, afin de presser l'attaque contre *Utrecht*, je dirigeai ma route vers cet endroit. Je passe sous silence les précautions infinies que je dus prendre, les embarras que j'éprouvai en traversant le camp, & les questions indiscrètes qu'on me fit, avant de me permettre l'audience particulière que je désirois du prince.

Voyage à Zeist; audience du Prince.

Dès-qu'on m'eut annoncé à son altesse, elle sortit de son appartement, me reçut avec bonté, ordonna aux généraux & aux officiers de sa suite de s'éloigner, & nous passâmes dans le jardin. Après les expressions ordinaires d'un premier entretien, je peignis avec tout le respect & l'énergie possibles les maux & les dangers de la patrie, sur-tout la gloire dont son altesse se couvriroit, en se relâchant de ses prétentions pour concourir plus efficacement à la tranquillité publique & au bonheur de sa propre famille. Comme le prince paroissoit m'écouter fort attentivement, se pénétrer même de mes exhortations, je crus que la lecture de la lettre du *prince Fréderic* acheveroit d'émouvoir son cœur, & le détermineroit enfin à quelques sacrifices, ou à consentir au moins à des propositions de paix; je feignis même que le parti patriotique les désiroit: mais mes espérances furent vaines; son altesse, en me remerciant de mon zèle, me fit comprendre que de telles

propoſitions ne pouvoient lui convenir, qu'elle connoiſſoit trop bien ſes droits pour les abandonner ainſi. J'aſſurai le prince de mes regrets, & me retirai.

De retour à *Amſterdam*, j'écrivis au prince Frédéric tout ce qu'une ame ſenſible peut dire pour exprimer la douleur qu'elle éprouve dans une circonſtance auſſi pénible.

Arreſtation de ma.l. la Princeſſe.

Deux jours après mon audience du prince, l'on apprit que madame la princeſſe d'Orange avoit été arrêtée par ordre de la commiſſion de *Woerden* près de *Schoonhoven*, au moment où S. A. R. ſe diſpoſoit à continuer ſa route pout ſe rendre *incognito* à *l'Oranje-Zaal* (maiſon de plaiſance du Stadhouder près de la *Haye*). Cette arreſtation, ce voyage les cauſes & les ſuites malheureuſes de cet événement n'appartiennent point à mes mémoires & j'en laiſſe le récit aux hiſtoriens nationaux qui ne manqueront pas de s'en occuper.

Quoi qu'il en ſoit, ce voyage étoit imprudent, dangereux ſous tous les points de vue, par rapport à la fermentation générale où ſe trouvoient tous les eſprits. Ce voyage explique aſſez les raiſons qui portoient ſon alteſſe à n'accepter aucun accommodement. Mais il me paroît que puiſque la princeſſe avoit eu l'audace de riſquer une pareille démarche, & les commiſſaires de Woerden le courage de la faire arrêter, ils auroient dû avoir la fermeté de la retenir

en ôtage, & de faire dépendre sa rançon du bonheur public.

L'esprit de modération prévalut dans le conseil, & madame la princesse ayant déclaré qu'elle ne continueroit point son voyage & qu'elle préféroit retourner sur ses pas, messieurs les commissaires lui rendirent la liberté. On verra par la suite que ce voyage ou plutôt cette arrestation devint le prétexte de toutes les vexations de nos oppresseurs.

La crise terrible qui devoit décider du salut ou de la perte de la maison d'Orange, me parut alors si prochaine, les têtes étoient si fortement exaltées, que je me déterminai à faire une nouvelle tentative : tel fut le sujet de la lettre suivante.

LETTRE

A S. A. R. Madame la Princesse d'Orange.

A Nimègue.

MADAME,

Si j'avois le bonheur d'être connu de Votre Altesse Royale, comme j'ai celui de l'être de son auguste parent monseigneur le *prince Frédéric*, près de qui je jouis d'une estime & d'une amitié particulière, je volerois à *Nimègue*, j'embrasserois les genoux de V. A. R. & ne les quitterois

qu'après avoir obtenu sa confiance & la permission de lui présenter sans déguisement toutes les conséquences dangereuses & funestes qui peuvent résulter des tentatives & des démarches de monseigneur le prince, combien elles sont contraires à ses véritables intérêts, & détruisent son crédit dans l'esprit de la nation. Je prendrois sur-tout la liberté de faire remarquer à V. A. R. que depuis l'origine du Stadhoudérat, il ne s'est passé aucun événement qui puisse être comparé à celui-ci; que les citoyens de ces provinces ne sont plus ce qu'ils étoient sous Guillaume IV; & que bien loin de les lasser ou de les vaincre, ils sont plutôt capables de tirer de leur patience un nouveau courage, une nouvelle énergie.

Je prie votre Altesse Royale de ne pas perdre de vue que c'est un ami de la vérité & de la paix qui lui tient ce langage. Avec de tels sentimens, de tels rapports, je ne saurois jamais être suspect à aucun des deux partis. Mon langage, madame, sera toujours celui de la conciliation & du vrai patriotisme.

Rappelez-vous, madame, ce temps, cet heureux temps où la nation ne voyoit presque que vous, & n'en parloit qu'avec le plus tendre respect, en faisant des vœux pour que les illustres enfans de Votre Altesse suivissent un aussi beau modèle. Ces temps, il est vrai, ne sont plus, mais il dépend peut-être encore de vous, madame, de les faire renaître, & de regagner la confiance de la nation

en engageant votre époux à renvoyer ses troupes & renoncer à toutes voies hostiles. C'est après avoir adopté & fait adopter un système semblable, que Votre Altesse pourroit plus aisément & plus honorablement remplir les *projets de paix* dont elle s'occupoit, en se rendant en dernier lieu *sans bruit* dans la province de Hollande.

Vous aurez, madame, surement été instruite du voyage que j'ai fait à *Zeist* pour communiquer à son *Altesse Sérénissime* le voeu de la cour de *Berlin*, & particulièrement une lettre de Mgr. le *prince Frédéric*. Je m'étois jusqu'alors flatté qu'en appréciant mes motifs, votre auguste époux paroîtroit plus disposé à un accommodement, & plus sensible aux conseils généreux que lui donnoit le prince son parent.

J'aime à me persuader, que si j'avois été assez heureux pour trouver V. A. R. à *Zeist*, je ne serois pas tout-à-fait parti sans espoir, parce qu'il suffit d'en appeler au cœur & à l'esprit de V. A. R. dès qu'il est question d'honneur & d'humanité.

Quelque désespérées que paroissent les affaires, on ne me persuadera jamais qu'il n'existe plus des moyens de pacification; il en est certainement qui peuvent aux yeux du peuple ménager également l'honneur & la gloire de la république & de votre maison. Enfin, en supposant que ces moyens, quels qu'ils soient, dépendent de grands sacrifices, ils seront toujours meilleurs que ceux

adoptés jusqu'à présent dans le conseil de Mgr. le prince, puisqu'il peut aisément arriver que par une *pluralité inattendue*, les états généraux détruisent entièrement vos espérances.

Si je pensois que Mgr. le Stadhouder n'eût point encore fait part à Votre Altesse Royale de ma mission & de la lettre intéressante qui l'autorisoit, je prendrois la liberté d'en envoyer avec d'autant plus de plaisir une copie à V. A. R. que rien ne peut sortir de plus beau de la plume d'un prince & de celle d'un philosophe. Je finis, en formant des voeux pour que la gloire & la prospérité soient une seule & même cause entre la république & vos Altesses, ainsi qu'une source nouvelle de confiance & d'harmonie réciproques.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, &c.

Amsterdam, ce 7 juillet 1787.

L'habitude où l'on est de supposer dans les autres des dispositions égales à celles qu'on éprouve soi-même, dès qu'il s'agit de paix & d'humanité, me fit présumer que mes exhortations & mes instances pourroient influer sur le coeur de madame la princesse, & lui feroient sentir tout le prix d'un dévouement entier à la patrie, surtout l'avantage de savoir mettre à profit les circonstances, *en cédant avec magnanimité quelques avantages qui ne sont à comparer en rien à la gloire de sauver toute une république.* Mais l'on verra par la

ſuite, combien la maiſon d'Orange étoit éloignée d'adopter des principes auſſi généreux.

RÉPONSE

De Monſeigneur le Prince Frédéric.

A Berlin, ce 14 juillet 1787.

MON AMI,

Je commence par vous témoigner le regret que j'ai eu en voyant que vos ſoins pour rétablir la paix & le repos dans votre république ont été infructueux. Je reçus préciſément votre lettre le jour que la nouvelle arriva ici, qu'on avoit arrêté la princeſſe d'Orange. Je penſois en moi-même que toutes ces ſcènes tumultueuſes n'auroient jamais eu lieu, ſi l'on avoit de part & d'autre agréé vos plans pacificateurs, & agi avec plus de ſageſſe. . . . .

. . . .

. . . .

Sur ces entrefaites, quelques affaires relatives aux intérêts de ma patrie, m'ayant appellé dans le *Brabant*, je fis à Bruxelles la connoiſſance d'un citoyen reſpectable de la république, revêtu d'un caractère diſtingué & doué d'une ame qui le rend cher à ſes concitoyens, & précieux à ſes amis. Je ſuis fâché de ne pouvoir le nommer. Inſtruit de la correſpondance intime dont m'honoroit le prince *Cauſes de ma miſſion à Berlin.*

Frédéric, & du peu de succès de mes tentatives, ce ministre me témoigna combien il avoit de regret qu'on se fût aussi peu empressé de tirer avantage de mes relations & de mes moyens.

Peu de jours après mon retour à *Amsterdam*, ce ministre vertueux m'adressa une lettre profondement écrite sur les causes & les effets de nos calamités publiques; il me recommandoit sur-tout de ne pas me décourager & de redoubler de zèle, que peut-être *je me trouverois sous peu dans le cas de le manifester avec plus d'efficacité.* Quelque impression que me fissent ces paroles, j'étois loin d'imaginer quel en étoit le véritable sens : mais je ne tardai pas à le connoître.

Marche des troupes prussiennes vers la république.

La cour de Berlin, depuis le funeste voyage de la princesse, commençoit à prendre un intérêt plus vif aux troubles de la Hollande : déjà l'on parloit de la marche d'un certain nombre de troupes destinées à soutenir la cause Stadhoudérienne, & à accélérer, *disoit-on*, non-seulement le retour de la tranquillité publique, mais encore à obtenir une réparation de l'insulte que madame la princesse *prétendoit* avoir reçue. Déjà les troupes prussiennes campées à *Wesel* & aux environs, venoient de recevoir pour leur commandant en chef *Mgr. le duc régnant de Brunswic.* Cette nomination fit une impression très-vive sur le *parti patriotique*; & sans la sécurité *où il étoit* qu'il y avoit réellement une armée françoise à *Givet*, prête à marcher à son secours au premier besoin,

il auroit pris surement les précautions les plus actives & les plus sages pour empêcher les Prussiens de pénétrer sur le territoire de la république. Les momens devenoient précieux, & dans la crainte que le canon ne vînt ruiner à jamais mes espérances, j'écrivis de nouveau au prince Frédéric, pour le prier de communiquer à *Sa Majesté* le danger auquel ses troupes étoient exposées, si elles entroient en Hollande, & les conséquences d'une démarche aussi hostile, aussi dangereuse. J'ajoutois que les relations de sang sont toujours, parmi les puissances, subordonnées aux intérêts politiques. On a vu le père & le gendre, le frère & la sœur soutenir par la voie des armes des intérêts d'état opposés. On a vu le roi actuel d'Angleterre ne faire aucun mouvement pour délivrer sa sœur des persécutions dont elle est devenue la victime. Il seroit donc fort étrange que la cour de Berlin fît marcher une armée pour se venger de ce que sa sœur a trouvé des obstacles dans la poursuite d'un voyage secret *projeté à la Haye*..... La cour de Berlin est sans doute trop instruite des scènes déplorables qui ont préludé, accompagné & suivi ce voyage, & du bouleversement affreux qu'il devoit causer, pour désaprouver la conduite des états de Hollande dans une affaire si intéressante pour tout souverain. Les sentimens du *grand Frédéric* à l'égard de la Hollande me font croire qu'il auroit hautement blâmé ce voyage imprudent,

Considérations pour S. M. le Roi de Prusse, adressées au Prince Frédéric, le 26 juillet.

(J'ose même dire *qu'il n'auroit point eu lieu*). Quoi qu'il en soit, je pense que le roi actuel est trop sage pour s'écarter des principes de politique de son auguste prédécesseur.

La Prusse n'ayant donc aucune raison plausible d'intervenir dans nos querelles à cause des empêchemens apportés au voyage de madame la princesse, en auroit-elle à faire triompher les prétentions opiniâtres du prince? Il me semble que la Prusse peut retirer de ce pays les mêmes avantages sous un gouvernement purement républicain. Les deux états ont été unis quand les Stadhouders n'avoient aucunes liaisons de sang avec la maison de Brandebourg; lors même que le Stadhoudérat n'existoit pas. Dans cet intervalle ils ont souvent fait cause commune. Entreprendre de forcer les volontés à cet égard, offriroit un système nouveau; il coûteroit de grandes dépenses: s'il réussissoit, il inspireroit à la nation un ressentiment implacable contre le Stadhoudérat, & sur-tout contre la maison qui en est actuellement revêtue. S'il ne réussissoit pas, la Prusse se seroit aliéné un état, qu'il sera toujours de son intérêt de ménager à cause des pays qu'elle posséde à l'entour. Pour la conservation du territoire prussien, il ne conviendroit pas que la maison d'Orange acquît un pouvoir dominant en Hollande, parcequ'il y a toujours plus d'ambition dans un état monarchique, ou ce qui en approche, que dans une

république. Qui peut prévoir les prétentions que la maison d'Orange, devenue puissante, pourroit former dans la suite sur les territoires prussiens qui seroient à sa discrétion ?

Il ne faut pas perdre de vue, qu'en prenant parti pour le Stadhouder, on se déclare contre la nation. Un fait palpable prouve qu'elle est contre lui ; ce fait, c'est qu'il ne se soutient que par la force militaire ; qu'il a dû désarmer les bourgeoisies dans toute la *Gueldre ;* que la force qui s'oppose à lui sont des milices nationales ; & qu'enfin, si l'on faisoit sortir les troupes des provinces de *Gueldre*, de *Frise* & *d'Utrecht*, ces provinces se joindroient à celles de *Hollande*, d'*Overyssel* & de *Groningue* ; le parti patriotique domineroit dans les états généraux.

On peut dire maintenant, en comptant les voix aux états généraux, qu'elles sont égales : trois voix & demie contre trois voix & demie. Cet état est donc précaire : il peut changer à chaque instant. Une demi-voix de plus donne au parti républicain toutes les forces qu'on lui oppose actuellement. La crise est donc délicate & susceptible d'un *accommodement*. La Hollande demande cet accommodement, s'il peut se faire d'une manière favorable à la maison d'Orange, quoique *peu favorable à Guillaume V*. Que fait cela au roi de Prusse ? il ne connoît que sa sœur & ses neveux. En concourant à un tel plan, il renverse le parti anglois, qu'il est si

fort de l'intérêt de la France d'anéantir ; il peut même frayer le chemin à une triple alliance entre la république, la France & la Pruſſe. Appuyé ſur une telle ligue, ainſi que ſur la ligue germanique, la Pruſſe acquiert une exiſtence immuable : elle ajoute la pierre angulaire à l'édifice élevé par le *grand Frédéric* ».

Si ces réflexions, Monſeigneur, vous paroiſſent de quelque poids, elles vous indiqueront naturellement celles que votre ſagacité croira néceſſaires à leur développement & à leur utilité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

RÉPONSE

De Monſeigneur le Prince Frédéric.

A Brunſwic, le 15 août 1787.

CE n'eſt qu'après une courſe que j'ai faite à Hambourg, que j'ai trouvé, mon ami, la lettre que vous m'avez adreſſée à Berlin le 26 juillet. Ne pouvant communiquer vos idées ſages au ſouverain, qui eſt en voyage, & qui par conſéquent n'auroit pu répondre que très-tard à vos empreſſemens, j'ai en conſéquence envoyé votre lettre au *duc régnant* mon frère, qui ſe trouvera peut-être plutôt en état de les expliquer

à

à madame la princeſſe d'Orange. Malgré ſa commiſſion, vous jugerez bien que les principes d'honneur, c'eſt-à-dire, de l'honneur véritable, de la probité & de la juſtice, lui ſerviront de guide. Je pars après demain pour la *Saxe*, & je ſerai de retour le 4 *ſeptembre* à Berlin. Je ſuis en attendant, avec l'amitié la plus ſincère, votre fidelle ami.

La haute vénération que j'avois conçue pour Mgr. *le duc régnant* pendant mon ſéjour à Brunſwic en 1784, entretenoit les eſpérances que j'avois toujours de parvenir à une conciliation; j'étois même bien charmé de ſavoir ſon alteſſe à la tête de l'armée pruſſienne: cette nomination paroiſſoit me fournir de nouveaux moyens, parcequ'il n'étoit pas raiſonnable de croire qu'un prince auſſi juſte, auſſi éclairé, ne cherchât & ne parvînt à connoître nos véritables intérêts & l'utilité de pacifier la république. Je penſai donc qu'il étoit de mon devoir, en me rappelant au ſouvenir de ce prince, de lui communiquer mes déſirs & mes ſentimens.

LETTRE

A S. A. S. Monseigneur le duc régnant de Brunswic.

A Wesel.

Très-sérénissime Prince,

Le bien public autant que l'humanité ont été les seuls agens qui ont jusqu'à présent dirigé ma conduite ; & jamais aucun motif n'en altérera le principe. Je sais, monseigneur, combien sous de tels auspices, il est facile d'avoir accès près du cœur & de l'esprit de votre Altesse Sérénissime, & l'épreuve flatteuse que j'en ai faite m'en est un garant irréfragable.

Monseigneur le prince Fréderic m'informe par sa lettre de Brunswic du 15 août, avoir envoyé à V. A. S. ma lettre du 26 juillet, dans laquelle je motivois quelques idées relatives aux circonstances malheureuses de la république.

Permettez-moi, monseigneur, de demander à V. A. ce qu'elle pense de mes assertions, & s'il en est quelques-unes qui puissent être utiles dans les plans à suivre pour ramener le calme & la paix.

Mais vous, monseigneur, qui fixez les regards de toute l'Europe, qui êtes le père & l'ami de vos sujets, le conseiller intime d'un roi qui aime le bien, qui paroissez être le pro-

tecteur de la maiſon d'Orange, ſans ceſſer pour cela de reſpecter les droits d'un peuple libre; vous, monſeigneur, qui d'un ſeul mot pouvez arrêter ou faire marcher cent mille hommes, répandre le deuil ou l'alégreſſe ſur une grande étendue de pays, & dont les talens militaires ſont trop connus, pour qu'il ſoit néceſſaire de les développer encore; vous enfin, monſeigneur, qui pouvez ſi aiſément éclairer le roi, faire ceſſer les malheurs d'une guerre civile; vous ne permettrez ſurement pas qu'on ſe conduiſe autrement que par les voies de l'honneur & de l'équité. Solliciter votre juſtice & votre humanité, ſeroit bleſſer l'une & l'autre. Qui plus que Votre Alteſſe ſaura les reſpecter? Ainſi le but de ma lettre n'eſt uniquement que pour prier V. A. de conſidérer, que ſi l'on veut ſoutenir les intérêts du Stadhouder par la force, il en coûtera beaucoup de ſang & la ruine totale du Stadhoudérat. Car, en ſuppoſant, contre toute apparence, que le prince d'Orange vienne à triompher à main armée, jamais il ne regagnera la confiance de ſes compatriotes, & ſes deſcendans, à force de vertu, ne pourront probablement jamais faire perdre le ſouvenir des maux actuels.

Votre Alteſſe ne rejettera ſurement pas ma prière, elle eſt d'un ami de la paix: car je vois dans le parti patriotique tant d'énergie & de réſolution, que je crains, (ſi l'on en vient

D 2

sérieusement aux mains) que ce choc n'entraîne la perte de tout le pays, du pays le plus intéressant par son ensemble & par ses rapports.

En attendant que mes vœux patriotiques, & ceux que je fais pour la conservation de Votre Altesse Sérénissime soient accomplis, j'ai l'honneur d'être, &c.

Amsterdam, ce 31 août 1787.

Voyage à la Haye. La cause publique étoit alors devenue pour moi presque une cause particulière, mon ame étoit dans une agitation proportionnée aux dangers réels de la république. Au dedans comme au dehors on ne respiroit que la guerre & la vengeance; tout espoir de réconciliation étoit détruit, j'avois entièrement renoncé à mon projet chéri, lorsqu'un événement inopiné vint réveiller mon courage, & m'offrir de nouveaux moyens.

Deux jours après le départ de ma lettre au duc régnant, j'en reçus une de la Haye, d'un de nos régens, par laquelle j'étois prié de m'y rendre pour conférer sur quelques objets essentiels aux circonstances. Je partis le lendemain, & me rendis au lieu indiqué par la lettre: ce fut là que, dans une assemblée particulière des principaux membres des états de Hollande, il fut résolu que je partirois le plutôt possible pour *Clèvesd*, où étoit alors monseigneur le *duc régnant*, afin d'éviter, s'il étoit possible, les maux d'une

guerre qui paroissoit inévitable : mes ordres étoient de poursuivre mon voyage jusqu'à Berlin, si je ne pouvois faire aucunes conditions avantageuses avec son altesse.

Avant de quitter l'assemblée, je priai ces messieurs de me continuer leur estime & leur confiance en cas que mon voyage fût sans succès; leur réponse fut un nouvel encouragement pour moi.

En revenant à Amsterdam, je reçus une lettre du prince *Frédéric*, qui me causa autant de surprise que de joie. Son altesse désiroit que je vinsse à *Berlin* faire une nouvelle tentative auprès de sa majesté. Me voilà donc à peu près le même jour *envoyé* par mes concitoyens, & *demandé* directement à Berlin, pour négocier enfin un accommodement entre le parti patriotique & la maison d'Orange. Quelque honorable que fût cette commission, je ne me déguisois pas qu'elle étoit aussi délicate que pénible. Si j'avois pour moi la liberté d'agir au nom des *États de Hollande*, l'influence d'un prince chéri auprès du Roi de *Prusse* & du *duc régnant*, j'avois à combattre les opinions du cabinet de Berlin, les brigues de l'Angleterre, qui ne tendoient qu'à attiser le feu de la guerre; & sur-tout M. de *Hertzberg*, ennemi déclaré de la république, auteur principal des démarches hostiles de sa cour. Mais suivons notre correspondance.

LETTRE

De Monseigneur le Prince Frédéric.

A Berlin, ce 4 septembre 1787.

MON AMI,

. . . .

Les temps sont un peu changés depuis ma dernière : mais je suis convaincu que les sentimens élevés de ceux qui vous occasionnent quelques troubles à présent, souscriront volontiers à des accommodemens qui correspondent à leurs vues généreuses, dès qu'ils ne sont pas contraires à la dignité qu'ils doivent soutenir à la face d'un public, qui malheureusement ne juge pas toujours avec impartialité, & qui par cet aveuglement, ne peut discerner la fausse grandeur de la véritable. Il taxe pour cet effet la générosité d'ame, de foiblesse & de caprice ; l'orgueil & l'esprit vindicatif, de fermeté, de grandeur, & de courage. Je crois donc qu'il y auroit un juste milieu à trouver : mais il y a une infinité de choses qu'on ne peut pas se dire dans ce moment par écrit, crainte que la lettre ne se perde. Si vous pouviez venir ici, chargé de faire des propositions qui tendissent au but bienfaisant que nous nous proposons, peut-être vous pourriez me mettre plus à portée

de les rendre fructueuses par la manière de les présenter au souverain, dont vous avez le bonheur d'être connu. Vous jugerez combien cette mission me seroit agréable, d'après les sentimens que vous avez su m'inspirer quand j'ai eu le bonheur de faire votre connoissance, & combien mon cœur s'épanchera en contentement, quand il se convaincra que par votre ministère l'on réussit de faire le bien public. Quelle gloire pour vous de devenir le sauveur de la Hollande! quelle satisfaction pour moi de vous en avoir fourni les moyens! N'hésitez pas, je vous prie, & persuadez-vous de plus en plus qu'on ne sauroit être avec plus d'amitié & une estime plus parfaite, votre très-dévoué ami,

Frédéric Auguste.

Je manque d'expressions pour peindre les sentimens divers dont mon ame étoit remplie. Je doute qu'aucun mortel se soit trouvé dans des circonstances aussi singulières, aussi étonnantes: la suite va les rendre plus extraordinaires encore.

RÉPONSE

A la Lettre précédente.

MONSEIGNEUR,

Je suis au comble de la joie, puisque je touche à l'heureux moment de mettre à vos

pieds ma reconnoiſſance & mon attachement. Vous déſirez que je vienne à Berlin plaider la cauſe de la patrie : eh bien ; mon heureuſe étoile a voulu que tandis que Votre Alteſſe me traçoit ſes ordres, j'en reçuſſe de pareils à la Haye. Quelle ſatisfaction, ſi de ces heureux rapports, il en réſultoit tout le ſuccès que nous eſpérons depuis ſi long-temps, & pour lequel nous avons déjà tant écrit, & tant fait d'efforts !

Pourquoi l'être ſuprême n'a-t-il pas mis dans le cœur de tous les princes cette douce philantropie, ce déſintéreſſement & cette grandeur d'ame qu'il a placés dans celui de Votre Alteſſe ? c'eſt ſans doute pour offrir à l'univers des modèles d'autant plus précieux qu'ils ſont plus rares : c'eſt ſans doute auſſi pour montrer au commun des hommes, que les princes ne ſont pas moins par leur nature foibles & ſuſceptibles d'erreur ; ſur-tout que la vertu ne tient point à la naiſſance.

Il en eſt des miniſtres comme des princes : c'eſt un grand malheur pour les nations quand ils méconnoiſſent leurs devoirs. Ils peuvent par une politique vicieuſe, & ſouvent par corruption, abuſer les ſouverains, & cauſer des maux irréparables à leurs ſujets.

En politique comme en morale, je ſuis fier de penſer comme Votre Alteſſe. Quant à la politique, malgré l'énorme quantité de ſentiers qui aboutiſſent à la grande route des intérêts

des nations, je ne connois qu'une seule marche, elle est la plus courte & la plus avantageuse; c'est celle de bien connoître *jusqu'où s'étendent les droits & les devoirs réciproques des souverains & des peuples*, & d'aller directement à cette connoissance. Il importe sur-tout, dans les divisions d'un état quelconque, de bien distinguer si dans la multitude des agens d'une seule & même cause, il n'en est pas qui voilent leur intérêt particulier, leur amour propre enfin, sous celui de l'intérêt public & du désintéressement. Si l'on ajoute à ces considérations, l'influence que ces agens peuvent avoir sur la plupart des citoyens qui leur sont dévoués, & qui n'agissent que machinalement dans ce qu'on appelle les délégations, les volontés du peuple, l'on sentira d'après un tel examen, combien il est essentiel d'être très-scrupuleux dans ses jugemens sur les véritables intérêts des nations, & sur les véritables motifs qui dirigent ces agens *conservateurs* ou *réformateurs*. Nulle part ces examens doivent être plus difficiles, que dans ces provinces où la constitution est un vrai labyrinthe. Enfin je crois, qu'avant de réformer il faut pacifier; car la réforme exige des délibérations pacifiques, une convention réciproque de concourir au même but; autrement, tout devient confusion & désordre, & le remède dont on vouloit se servir, produit alors un effet pire que le mal même.

Votre altesse sent aussi très-bien, que si dans le principe des mécontentemens qui ont excité les plaintes & les récriminations des deux partis, l'on eût cherché mutuellement à s'entendre & à se donner la main, la république ne seroit pas exposée, comme elle est, à perdre une infinité de ressources qu'elle ne recouvrera peut-être jamais.

Malgré les sacrifices que je suis obligé de faire pour quitter si promptement mes affaires particulières, je languis après le moment de mon départ, que je diffère jusqu'à après demain par rapport à des papiers très-essentiels que j'attends de la Haye. Je ferai d'autant plus diligence, que je me propose de m'arrêter en chemin près de monseigneur le duc régnant, & que je sens la nécessité urgente d'arriver à Berlin.

Recevez jusqu'à cet heureux moment, monseigneur, les assurances du tendre & respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

A *Amsterdam*, ce 9 septembre 1787.

Voyage à Nimègue; audiences particulières du duc régnant & de la princesse.

Lors de mon départ d'Amsterdam, au commencement de septembre, tout annonçoit les plus grands préparatifs pour empêcher l'armée prussienne de pénétrer sur le territoire de Hollande: & dans le cas où on ne pourroit y réussir par la voie des armes, l'on étoit déterminé à percer les digues pour inonder le pays.

La province de *Gueldre*, infidelle & parjure au traité d'*Union* qui la lioit aux autres provinces, s'étoit lâchement déclarée en faveur du parti Stadhoudérien : elle s'empressa d'offrir un asile au prince, lorsqu'il eut la foiblesse de quitter la Haye. *Nimègue* étoit devenue la résidence de la maison d'Orange, & le lieu principal où les ennemis de la patrie tenoient leurs assemblées.

Déjà l'armée prussienne occupoit les villes & les villages de la Gueldre : *Arnheim* étoit investie ; sans mes passe-ports des états-généraux, & sur-tout sans le cachet du duc régnant que je montrai sur une lettre, il m'eût été impossible de traverser le camp de l'ennemi pour arriver à Nimègue, où je croyois trouver monseigneur le duc. Obligé de m'arrêter presque à chaque instant pour montrer mes passe-ports aux gardes avancées, de voyager pendant la nuit dans des chemins rompus ou détournés, que le postillon ne reconnoissoit plus, tourmenté de la crainte de ne pouvoir arriver assez tôt, pour empêcher l'armée d'aller plus loin, j'étois dans une perplexité difficile à rendre.

Enfin j'arrivai à deux heures après minuit à *Lentz*, petit village séparé de Nimègue par un bras du Rhin : c'étoit là où se trouvoit alors le quartier général. Le duc & les officiers qui l'accompagnoient occupoient toute l'auberge, en sorte qu'il me fut impossible d'y avoir un logement. Je préférai de rester dans ma voiture jusqu'au jour ;

les allées & les venues des officiers intrigués de savoir qui j'étois, me tinrent sur mes gardes; j'avois recommandé le plus grand secret à mon domestique : j'étois sûr de lui. Dès qu'il fut jour, j'écrivis un billet à son altesse pour l'informer de mon arrivée, & du désir que j'avois de l'entretenir. Ce prince ordonna sur le champ qu'on me conduisît dans son appartement ; il me reçut de la manière la plus affectueuse. Content de retrouver dans son altesse cette candeur, cette aménité, cet esprit pacifique qui avoient fait une si douce impression sur mon ame lorsque j'eus l'honneur de lui faire ma cour en 1784, empressé de remplir l'objet de ma mission, je la priai d'interposer toute son influence auprès de madame la princesse d'Orange, pour détourner de la république tous les maux qui la menaçoient. Mon cher monsieur, me répondit le prince, vous me connoissez assez pour savoir que je suis comme vous un ami de l'humanité, & que s'il est des moyens d'accommodement, je suis prêt à les adopter. 1° *Le roi ne demande absolument qu'une simple réparation de l'offense faite à sa sœur. 2° Il n'est question d'aucune indemnisation, parceque ce n'est point l'intérêt qui dirige sa majesté, mais l'honneur. 3° Quant à moi, le roi m'a confié cette affaire, & nul motif étranger ne peut me détourner de mon devoir : commencez par satisfaire sa majesté, & je suis content ; tout peut se terminer ici*

sans que vous alliez à Berlin (1). *Si vous voulez avoir un entretien avec madame la princesse, je lui écrirai un billet pour la prévenir en votre faveur.*

Telles furent les propres paroles de monseigneur le duc. Je répondis à S. A. que j'étois très-empressé de parler à madame la princesse : mais que je désirois que personne ne fût témoin de notre entretien, ce qui me fut accordé. S. A. me donna son chambellan pour m'accompagner à *Nimègue* & m'introduire dans l'appartement de la princesse. Dès que nous fûmes seuls, S. A. R. me demanda si j'étois celui qui lui avoit écrit *d'Amsterdam* sur les affaires publiques. Après lui en avoir fait l'aveu, j'ajoutai que si mon zèle m'avoit dicté quelques expressions qui lui eussent déplu ; je la priois de m'excuser en faveur du motif, puisque je n'avois d'autre but que le bien public. S. A. R. me rassura

(1) Il est vrai que la suite des événemens a prouvé qu'on exigeoit davantage, & beaucoup plus qu'on ne s'y feroit jamais attendu. Mais je connois trop la franchise & la loyauté de monseigneur le duc régnant, pour ne pas assurer, qu'à l'époque de ma conférence il n'étoit réellement pas question de demander plus : & que dans toutes les prétentions outrées de la princesse, le duc n'y a eu qu'une part très-indirecte, qu'il s'est plusieurs fois même trouvé dans la nécessité d'agir contre ses principes. Au reste, il ne me convient pas d'analyser ces circonstances, ni de me plaindre qu'on ait d'une manière aussi révoltante abusé de ma bonne foi, en feignant d'adopter mon plan de pacification.

parfaitement à cet égard ; & passant à l'objet qui me conduisoit près d'elle, cette princesse me témoigna tout le regret qu'elle avoit de la résistance que les états de Hollande avoient toujours apportée à ses propositions pacifiques ; qu'elle ni son époux ne souffriroient jamais qu'on démembrât ainsi le Stadhoudérat ; que les états généraux étoient leurs bons amis, & que la plus grande partie du peuple étoit en leur faveur. Je pris la liberté d'observer que bien loin de vouloir priver le prince son époux de ses charges & de ses prérogatives, les états de Hollande cherchoient au contraire, par le moyen d'une réforme généralement utile & nécessaire, d'établir le Stadhoudérat sur une base plus solide, & de déterminer tellement les droits du souverain, du Stadhouder & du peuple, qu'il n'en résultât jamais aucun choc funeste entre les différens pouvoirs ; que si monseigneur le Stadhouder, au lieu de soutenir ses droits à main armée, avoit mieux connu ses intérêts & l'esprit de la nation, il s'en seroit indubitablement suivi un accommodement à l'amiable, & non une guerre civile ; que pour ce qui concernoit les états généraux, l'espérance de leur altesse étoit très-précaire, puisqu'un rien pouvoit à tout moment faire pencher la balance en faveur du parti patriotique (1), & ruiner à jamais le parti

(1) Ce qui seroit absolument arrivé, sans la perfidie de

contraire; qu'à l'égard du peuple, S. A. ne pouvoit le considérer de son côté, puisque dans toutes les provinces il étoit armé pour soutenir ses droits, & que c'étoit la *bourgeoisie armée* qui représentoit véritablement le *peuple*, & non cette classe ignorée & turbulente qui déshonore toujours tous les partis qu'elle sert, & qu'on désigne sous le nom de *populace*; que le peuple au contraire étant la partie la plus précieuse d'une nation, elle méritoit d'être distinguée. Cette dernière assertion frappa son altesse, & parut lui déplaire. J'avoue qu'il y avoit peut-être de la témérité à tenir un pareil langage: mais il s'agissoit trop alors du salut de la patrie, pour craindre de déplaire en disant la vérité. C'étoit un devoir. J'ajoutai enfin que la bourgeoisie armée étoit prête à mettre bas les armes, si monseigneur le Stadhouder renvoyoit ses troupes, & si l'armée prussienne n'alloit pas plus loin. S. A. R. après m'avoir constamment écouté, me demanda quelles étoient donc les propositions de paix dont j'étois chargé. Je représentai qu'elles étoient d'autant plus aisées à adopter, qu'elles dépendoient entièrement de son altesse, puisqu'il ne s'agissoit que d'une seule complaisance de sa part en écrivant aux états de Hollande une lettre dans la-

M. de *Bleiswyck*, grand pensionnaire de Hollande, qui avoit *promis* de se rendre à Amsterdam pour y tenir l'assemblée: il ne vint point, & tout changea de face.

quelle S. A. R. témoigneroit le vif désir qu'auroit son époux de travailler, de concert avec eux, à une paix solide & durable, & d'épargner ainsi l'effusion de sang, & que j'osois garantir, *d'après mes instructions*, que si son altesse vouloit s'y prêter, elle recevroit en réponse la lettre la plus satisfaisante, & même la prière de se rendre à la Haye. Son altesse me répondit qu'elle n'avoit aucune raison de se fier aux promesses des états de Hollande, qui l'avoient trompée si souvent; que cependant, comme elle ne désiroit rien autant que le *bonheur* & la *prospérité* d'un pays qu'elle avoit adopté depuis si long-temps pour le sien, elle s'en rapportoit absolument aux lumières & aux volontés du roi son frère & de monseigneur le duc. C'est ainsi que se termina cette séance.

En descendant les degrés du château, j'y trouvai monseigneur le duc, très-curieux de savoir ce qui s'étoit passé dans cette conférence. Cet empressement augmentoit mon espoir, & je croyois toucher au but si désiré; je racontai tout, & fis principalement valoir les dernières paroles de la princesse, en ajoutant que je pouvois certifier sur mon honneur les bonnes dispositions des états; que si S. A. vouloit consulter leur délibération du 8 *septembre*, en réponse au *second mémoire* de M. de *Thulemeyer*, elle en seroit parfaitement convaincue: mais qu'il ne convenoit pas que les états pussent décemment aller plus

plus loin; qu'ayant résolu d'envoyer une ambassade à S. M. pour lui faire purement hommage, c'étoit assez indiquer leurs désirs & leurs sentimens; qu'ainsi je croyois que madame la princesse ne pouvoit se dispenser d'écrire aux états, & de profiter de leurs bonnes dispositions pour accélérer le repos public. *Eh bien!* me dit le duc, *ne pourriez-vous pas motiver à peu près ce qu'il conviendroit que madame la princesse écrivît à ce sujet aux états?* Mais, mon cher ami, le temps presse, mon armée défile; voici même ma *déclaration* imprimée que je vais envoyer aux différentes villes de Hollande. (On la trouvera ci-après).

Quoique j'eusse passé la nuit en route, & que je fusse d'ailleurs très-fatigué de mes différentes courses, très-peu en état de bien recueillir mes idées, pour rédiger en si peu de temps une pièce qui devoit commencer le bel ouvrage de la paix, & qui exigeoit autant de tranquillité que de réflexion, je ne balançai pas de m'en charger sur le champ, dans l'espérance qu'on seroit indulgent. Je pris congé de monseigneur le duc, & me hâtai d'arriver à mon logement pour m'occuper de cette tâche. A peine s'étoit-il écoulé trois quarts d'heure, que je reçus la visite du chambellan du duc, très-pressé, disoit-il, de partir & de remettre à S. A. le *mémoire* qu'elle attendoit. A peine me donna-t-il le temps d'en prendre copie. Une telle précipitation me causa

une surprise extrême; mais elle avoit une cause dont je ne fus informé que quelques heures après; c'étoit le départ du duc qui, malgré les espérances que j'avois conçues, malgré les assurances de paix que je venois de recevoir, n'en continua pas moins sa marche vers la province de Hollande. Ce changement subit fut seul l'ouvrage de la princesse, qui voyant le duc incliné à adopter mes propositions, parvint à le déterminer au contraire à poursuivre ses projets hostiles. (C'est ce que j'appris peu de jours après mon retour de Berlin à Amsterdam.)

PROJET D'UNE LETTRE

Telle que S. A. R. Madame la Princesse d'Orange pourroit adresser aux Etats de Hollande.

(A Nimègue, le 12 septembre.)

NOBLES, GRANDS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Nous voyons avec plaisir par la *résolution* que vos *nobles & grandes puissances* ont prise le 8 septembre, en réponse au *mémoire* du sieur de *Thulemeyer*, que bien loin d'avoir voulu douter de nos sentimens pacifiques, lorsque nous nous rendions le 28 juin à notre *maison du Bois*, vous ne tardâtes pas, N. G. & P. S. d'être persuadés que les motifs qui nous dirigeoient étoient très-purs & conformes à nos devoirs envers la

république, comme aux principes dont nous n'avons jamais cessé d'être animés. Il est possible, & nous aimons à le croire, que messieurs les *commissaires de Woerden* ont été ou mal informés sur nos véritables intentions, ou induits en erreur par les rapports peut-être exagérés des mouvemens populaires dans différentes villes de la république; *mouvemens scandaleux*, que nous désapprouvons d'autant plus, qu'ils ont été suscités à notre insçu, & que nous blâmons hautement. Et puisque *vos nobles & grandes puissances* nous rendent la justice qui nous est due, nous sentons dès ce moment notre ame puissamment soulagée du poids de nos regrets, en voyant les maux d'un pays que nous avons adopté avec plaisir pour notre patrie, & que nous aimons trop sincèrement pour voir avec indifférence tous les maux qui le désolent.

J'abrégerai, nobles, grands & puissans seigneurs, les expressions dont mon ame est remplie. Le temps presse, & le salut de la chère patrie prévalant sur toute autre considération, nous voulons de nouveau tenter, si dans cette terrible extrémité il est des moyens plus efficaces pour vous prouver, nobles, grands & puissans seigneurs, notre candeur, notre vif amour de la paix & de l'humanité. En conséquence, si pour arrêter les maux affreux d'une guerre civile & la ruine inévitable de la république,

vos nobles & grandes puiſſances veulent concourir avec nous aux moyens pacifiques qui peuvent également ſatisfaire & l'honneur de la république & notre propre délicateſſe, nous penſons qu'il eſt préliminairement indiſpenſable de faire une ſuſpenſion générale d'armes. Bien plus, nous vous promettons N. G. & P. S. d'employer tout notre crédit auprès de S. M. le roi notre frère, pour qu'il retire auſſitôt du territoire de la république les troupes qu'il a ſoumiſes au commandement abſolu de S. A. S. monſeigneur le *duc régnant de Brunſwic*, prince dont les ſentimens nobles & généreux ſont trop univerſellement connus pour devoir les énoncer ici. Mais avant de travailler à cette trève, il eſt eſſentiel que vos nobles & grandes puiſſances autoriſent quelques membres de la république pour entrer en conférence avec nous ſur ce point important, & nous donnent les aſſurances les plus poſitives, qu'elles concourront avec ſincérité, avec efficacité au bel ouvrage de la paix, ſi néceſſaire au bonheur de nos concitoyens & à la proſpérité nationale.

C'eſt dans ces ſentimens nobles & généreux que la nation ſe plaiſoit autrefois de diſtinguer en nous, & que nous avons toujours religieuſement conſervés, que nous avons l'honneur d'être, &c.

Tel étoit le canevas ſur lequel j'eſpérois que madame la princeſſe travailleroit, & mon

ame se plaisoit d'avance à en envisager les heureux effets. Afin de les accélérer je fis demander à S. A. R. une seconde audience ; je voulois encore ajouter quelques ombres au tableau ; lui représenter les dangers qui la menaçoient si elle persistoit à défendre ses prétentions contre une nation armée, & plutôt déterminée à périr qu'à recevoir des fers. Il me restoit à peindre le spectacle douloureux de plusieurs milliers d'habitans baignés dans leur sang ; d'un pays fertile qu'on menaçoit d'inonder de toutes parts, si les troupes essayoient de pénétrer dans la province de Hollande. J'espérois enfin toucher le cœur de son altesse royale, & la déterminer à accepter le plan proposé que monseigneur le duc avoit déjà dans les mains : mais au lieu d'une audience je reçus un billet, signé par M. de Stamford, par lequel S. A. R. me faisoit savoir qu'elle étoit très-fâchée de ne pouvoir m'accorder un second entretien, parce qu'elle étoit *extrêmement occupée dans ce moment* : mais que si j'avois quelque chose de bien essentiel à lui communiquer, elle me prioit de le faire *par écrit*.

Ce refus, le départ précipité du duc, certaines enquêtes indiscrètes & réitérées que plusieurs officiers étoient venus faire à mon sujet auprès de mon aubergiste, qui vint m'en prévenir, comme pouvant tirer à conséquence pour ma sureté personnelle, me déterminérent à

presser mon départ pour Berlin. Pendant qu'on préparoit ma voiture, j'écrivis à monseigneur le duc régnant pour l'informer de toutes ces choses, & de ma résolution d'aller directement solliciter sa majesté en faveur de la république; voici ma lettre :

MONSEIGNEUR,

Lettre à monseig. le duc régnant.

Après ce que j'ai eu l'honneur de communiquer à votre altesse sérénissime, il ne me reste d'autres vœux à faire que ceux qui peuvent tendre à ramener le calme & le bonheur dans le sein de ces provinces. Si je n'étois persuadé que V. A. S. accorde quelque confiance à mes énoncés, bien loin de les récidiver, j'aurois depuis long-temps renoncé à la tâche pénible dont je me suis chargé, & aux projets conciliateurs qui m'occupent depuis que les troubles de la république sont parvenus à leur comble.

Mon devoir, autant que des raisons de prudence, m'obligent de presser mon départ pour Berlin; & puisque je ne puis attendre le résultat du *projet de lettre* que j'ai rédigé d'après les conseils de Votre Altesse pour madame la princesse, j'espère que vous me seconderez assez, monseigneur, pour ne pas rendre mon espérance infructueuse. Ce projet de lettre pose principalement sur les circonstances délicates de l'arrestation de madame la princesse, & j'ai tâché

d'en parler de manière à ménager la délicatesse des deux partis. Votre Altesse suppléera sans doute à ce que je n'ai pas dit, & ne permettra pas qu'un moyen aussi simple, aussi aisé de pacifier tout, soit sans succès. Dans cette persuasion, j'en ai fait part aux principaux membres des états de Hollande, & je n'ai pas manqué d'ajouter que je n'avois rien fait sans vos conseils.

J'apprends cependant que l'armée prussienne continue sa marche: différez, je vous en supplie, de quelques jours seulement, & nous aurons la satisfaction, monseigneur, d'avoir fait le bonheur de tout un peuple. Votre gloire sur-tout, monseigneur, sera digne d'envie. Je vais instruire S. M. le roi de Prusse de ce plan de pacification; j'obtiendrai son agrément, & mettant à ses pieds les hommages de tous mes concitoyens, sa bonté fera le reste. J'assurerai S. M. que la république va lui envoyer solennellement des députés, pour confirmer ces sentimens de paix & d'harmonie qui vont à jamais exister entre sa majesté & les Provinces-Unies.

Suspendez, suspendez, monseigneur, votre marche, & le ciel bénira votre amour de l'humanité. Dans cette douce espérance, j'ai l'honneur d'être, — - -

A Nimègue, le 13 septembre 1787.

J'ai promis de donner la *déclaration* que le

duc régnant se proposoit d'envoyer aux villes de Hollande : elle étoit conçue en ces termes.

DÉCLARATION (1).

Que son altesse sérénissime le duc régnant de Brunswic & de Lunebourg, commandant un corps d'armée des troupes de sa majesté le roi de Prusse, adresse aux habitans de la province de Hollande.

Sa majesté le roi de Prusse m'ayant chargé d'entrer avec un corps d'armée de ses troupes dans la province de Hollande, j'ai voulu, avant d'agir, informer les habitans de cette province des motifs de cette marche, des ordres du roi, & de mes intentions.

Il est notoire & d'ailleurs authentiquement constaté par les écrits *publiés à Nimègue*, que S. A. R. madame la princesse d'Orange & de Nassau ayant entrepris, le 28 juin, de faire un voyage de Nimègue à la Haye & à sa maison du Bois, dans l'intention salutaire de coopérer autant que possible au rétablissement de l'union si malheureusement & si long-temps interrompue dans la république des Provinces-Unies, fut arrêtée dans ce voyage, après avoir passé

(1) J'ai su depuis que cette pièce avoit été rédigée & imprimée à Berlin, & qu'il est apparent que tout ce qui s'est passé ensuite, avoit été concerté à tête reposée.

la ville de Schoonhoven dans le territoire de la province de Hollande, par quelques gens armés aux ordres des états de cette province; qu'elle fut menée par eux à un endroit appelé *Owerwelse-Sluis*, & qu'elle y fut gardée comme prisonnière par des sentinelles placées à toutes les portes, & un officier, avec l'épée nue dans sa chambre; que la commission des états de Hollande, qui réside à Woerden, s'étant rendue chez S. A. R. lui a défendu de passer outre vers la Haye, sous prétexte d'ordres stricts qu'ils avoient des états de Hollande, auxquels ils avoient écrit pour demander des ordres ultérieurs; que la déclaration solennelle de madame la princesse, qu'elle ne vouloit faire ce voyage que dans les vues les plus pures de contribuer au salut de la patrie, en travaillant à un accommodement juste & équitable, ne fut écoutée ni admise; que la commission obligea plutôt madame la princesse de retourner à Schoonhoven, pour y attendre la résolution des états de Hollande sur la lettre que S. A. R. avoit écrite de cet endroit, en conséquence de cet événement, au grand pensionnaire de la province; mais qu'après avoir en vain attendu réponse pendant toute la journée du 29, S. A. R. n'a pu prendre d'autre parti que celui de retourner le 30 à Nimègue; & que ce ne fut qu'en repassant le Leck que madame la princesse reçut une réponse, qui, par une prétendue plu-

ralité contre le suffrage de l'ordre équestre & d'une partie des villes, a approuvé la conduite des commissaires de Woerden, & renvoyé la lettre de madame la princesse à une délibération ultérieure de leurs commettans.

Tout le monde impartial reconnoîtra que ce procédé est tout-à-fait injuste & illégal; puisque dans un pays qui veut passer pour libre, personne, & pas même une petite majorité des états de la province, ne peut avoir le droit de défendre à une auguste princesse, sœur d'un grand roi, épouse du prince Stadhouder héréditaire de la province, & lui-même premier membre de la souveraineté, de voyager librement dans cette province & de se rendre à l'endroit de sa résidence constitutionnelle, sur-tout après qu'elle déclare solennellement ses vues les plus pures pour le bien public, & écarte par-là tout soupçon du contraire. Ce procédé, injuste en soi-même, devient injurieux & même outrageant au suprême degré par les circonstances, non-seulement pour S. A. R. madame la princesse & pour son sérénissime époux, mais aussi pour le roi son frère, quand cette respectable princesse, qui par ses vertus & par ses grandes qualités a su acquérir le suffrage & la vénération générale de la plus saine partie de la nation hollandoise, est traitée par de petits commissaires & par leurs suppôts, comme prisonnière & d'une manière insolente & peu

convenable. Cette prétendue majorité des états de Hollande, qui ne l'est que par une usurpation notoire, se rend responsable des susdits procédés injustes & offensans, en les approuvant & ratifiant hautement contre le suffrage de tout l'illustre corps de la noblesse & d'une grande partie des villes de la province, ainsi que contre l'avis & les conseils réitérés & empressés de LL. HH. PP. les états généraux des Provinces-Unies, & confirmés & renouvelés ensuite par les provinces en particulier, déclarant qu'elles laissoient le tout sur le compte & la responsabilité de la majorité des états de Hollande.

Le roi n'ayant pas pu être indifférent à un affront si énorme fait de propos délibéré à une sœur chérie, & qui rejaillit par conséquent sur sa propre personne, s'est adressé d'abord, tant aux états de Hollande qu'aux états généraux, par des mémoires que son ministre, le sieur de Thulemeyer, leur a remis, pour demander une satisfaction prompte & éclatante de cette injure, & la punition de ceux qui l'ont commise. Quoique les états généraux ayent fortement conseillé aux états de Hollande, de donner la satisfaction demandée, ceux-ci ont pourtant jugé à propos de la décliner entièrement par une réponse aussi précipitée que hautè & évasive, dans laquelle, en tâchant de pallier la conduite de leurs délégués par des défaites, ils s'attachent principalement à faire

valoir les prérogatives du souverain de la Hollande, & le danger auquel ce souverain & la province auroient été exposés par le voyage de madame la princesse, tandis qu'elle les avoit assez rassurés par ses déclarations sur ce prétendu danger, & qu'ils avoient eux-mêmes tant de moyens de s'en garantir, s'il en existoit. Sa majesté ne pouvant se contenter d'une réponse aussi peu satisfaisante, a pourtant choisi la voie modérée de réclamer encore une fois une satisfaction proportionnée à l'offense par des mémoires que le sieur de Thulemeyer a de nouveau remis le 6 d'août, tant aux états de Hollande qu'aux états généraux, & dans lesquels on a prouvé aux premiers par des faits incontestables, la réalité des offenses personnelles faites à madame la princesse, la non-existence du danger provenant du voyage en question, & l'incongruité d'alléguer toujours les droits du souverain contre le principal membre de la même souveraineté, & envers une puissance étrangère, pour laquelle la souveraineté des Provinces-Unies n'est représentée que par les états généraux.

C'est depuis le 6 d'août que le roi attend en vain une réponse des états de Hollande. Il ne peut pas s'en promettre une tant soit peu satisfaisante, quand on voit & apprend de tout côté, que la prétendue majorité de ces mêmes états ne s'occupe que des moyens d'éluder, sous de vains prétextes, la satisfaction qu'on leur

demande ; & ne travaille qu'à la ſuſpenſion du Stadhouder, de ſes charges héréditaires, à l'injurier tous les jours par des libelles diffamatoires, à dépoſſéder les anciens magiſtrats par des violences illégales & inouïes, & à faire en général tout ce qui eſt poſſible pour amener l'anéantiſſement & la deſtruction entière du Stadhoudérat héréditaire de l'illuſtre maiſon de Naſſau, qui a fondé par ſon ſang toute la baſe de la république batave. Sa majeſté a donc pris la ferme réſolution de prendre & de ſe procurer elle-même la ſatisfaction qu'elle ne peut plus eſpérer d'obtenir par la voie des repréſentations. Elle m'a chargé d'entrer pour cet effet dans la province de Hollande, avec un corps de troupes, dont elle m'a confié le commandement. Comme ces troupes ſeront obligées de paſſer par quelques provinces qui appartiennent au corps de la république, mais qui ne prennent point de part à la conduire offenſante des états de Hollande, les habitans de ces provinces peuvent être aſſurés que les troupes du roi ne leur feront pas le moindre mal, & ne prendront que le libre paſſage par leur territoire. C'eſt pourquoi ils ſont requis de ne pas s'oppoſer à la marche de ces troupes, mais de leur procurer plutôt les commodités & toute aide & aſſiſtance amicale, dont elles pourront avoir beſoin. Quant aux habitans de la province de Hollande & des autres provinces qui pren-

nent parti pour la prétendue majorité des états de cette province, comme on sait que la plus grande & la plus saine partie de la nation hollandoise est bien intentionnée pour l'ancien système patriotique & constitutionnel, & que ce n'est que par la violence & une force supérieure qu'elle a été entraînée à suivre le systême d'un parti factieux, on assure solennellement de la part & au nom de sa majesté le roi de Prusse, que cette démarche ne se fait aucunement pour porter atteinte à la constitution, à la liberté & au bien-être de la république & des provinces qui la constituent, mais uniquement pour prendre la satisfaction qui est due au roi & à madame la princesse d'Orange sa sœur, pour réparer l'affront personnel qui leur a été fait; que par conséquent les troupes du roi observeront par-tout cette bonne & exacte discipline, qui les a toujours caractérisées; qu'elles ne feront point de mal aux habitans de la campagne, qui se tiendront tranquilles & qui ne s'opposeront pas à leur marche, ni aux villes qui leur ouvriront leurs portes de bon gré; qu'on traitera les uns & les autres avec toute la douceur & modération convenable, & que ce n'est que contre ceux qui voudroient s'opposer aux troupes de sa majesté, qu'on emploiera la force pour vaincre leur opposition & leur mauvaise volonté. C'est par toutes ces raisons que moi soussigné général

commandant en chef du corps de troupes de sa majesté prussienne, destinées pour cette opération, je réitère les assurances susdites à tous les habitans de la province de Hollande & autres, & je les requiers & exhorte de la manière la plus forte & la plus convenable, de ne pas s'opposer à la marche & aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt par-tout une libre entrée & toute bonne volonté, aide & assistance que les circonstances pourront exiger.

Donné & signé au quartier-général de

Je partis de *Nimègue* dans la nuit du 13 au 14 *septembre :* j'espérois pouvoir arriver assez à temps à *Berlin*, pour prévenir les hostilités entre les troupes prussiennes & celles des patriotes. Je connoissois assez nos moyens de défense pour être sûr que si, contre mon attente, le duc régnant formoit quelque attaque, il éprouveroit une grande résistance, & sur-tout des obstacles qui lui demanderoient beaucoup de temps pour les vaincre. *Voyage à Berlin.*

J'arrivai le 22 au matin à *Potzdam*, où sa majesté étoit alors, pour passer en revue la garnison. Le prince Frédéric, mon ange tutélaire, accompagnoit le roi : j'informai aussitôt ce prince de mon arrivée & de l'empressement que j'avois de le voir. Son altesse m'écrivit sur le champ un billet pour me prévenir que quel-

qu'un de sa maison alloit venir me prendre pour me conduire dans l'appartement qu'il occupoit au château de *Sans-Souci*, où il se rendroit après la revue. En attendant je mis au net le mémoire que je me proposois de remettre à sa majesté, & que j'avois rédigé en route. La voiture du prince arriva, & je partis pour *San-Souci.*

Je passe sous silence cette agréable entrevue; le sentiment qu'elle m'inspira est au-dessus de toute expression. Peintres de l'amitié, que n'avez-vous pu voir cet intéressant tableau ! il manque à votre collection. La distance immense que la société met entre les hommes avoit entièrement disparue. Je priai son altesse de demander au roi la permission de lui rendre mes hommages respectueux, & de lui présenter ce mémoire.

MÉMOIRE AU ROI.

SIRE,

Un citoyen d'*Amsterdam*, pénétré d'amour pour la patrie & l'humanité, honoré de l'estime particulière des princes du sang de Votre Majesté, se hâte d'apporter aux pieds de votre trône l'expression de son profond respect, & l'exposé fidelle des circonstances malheureuses, dans

dans lesquelles de *fausses inductions* ont plongé la république & la maison d'Orange.

A votre avénement au trône, Votre Majesté daigna m'assurer de sa bienveillance : qu'il me soit permis de la réclamer aujourd'hui ; elle me tiendra lieu de lettre de créance auprès de sa personne sacrée.

Le temps est venu, Sire, où les hommes plus éclairés savent que les vertus qu'ils doivent révérer, sont les vertus pacifiques, la bienfaisance, & sur-tout la justice, qui est la vraie bienfaisance des rois. J'ose en appeler à Votre Majesté elle-même, à qui le ciel a donné une ame sensible, un cœur compatissant, & dont le caractère est étranger à cette politique dangéreuse qui permet tout ce que l'on peut. Mais celle de Votre Majesté ne lui permettra certainement que ce que la justice & la plus exacte probité peuvent admettre. Il m'est bien doux, Sire, de rendre aujourd'hui ce témoignage à Votre Majesté, & de le lui présenter également au nom des états de Hollande, dont j'ai la gloire d'être pour le moment l'organe & l'interprète.

Leurs nobles & grandes puissances, bien loin, Sire, d'avoir jamais pensé s'aliéner l'amitié de Votre Majesté, & de briser sous aucuns prétextes les doux liens de l'harmonie qui subsistent depuis tant d'années entre la maison de *Brandebourg* & la *République*, n'ont jamais cessé

un instant de resserrer ces liens, tant qu'il a été en leur pouvoir. La république, au contraire, désire que Votre Majesté l'aide à trouver les moyens qui pourroient augmenter & étendre ces nœuds, en formant des intérêts réciproques d'utilité. Un traité de commerce & d'alliance détruiroit d'un côté les craintes, & dissiperoit de l'autre les nuages qui les produisent. Mais, Sire, la Hollande désire que Votre Majesté lui abandonne, comme de droit, à elle seule le soin de travailler tranquillement à la réforme de sa *constitution*, qui, en assurant le bonheur de la nation, en prépare la prospérité, la grandeur & le repos. Elle a sur-tout en vue d'établir le Stadhoudérat sur des principes & des lois qui le mettent constamment à l'abri des vicissitudes qu'il a si souvent éprouvées, & qu'il éprouve encore aujourd'hui d'une manière aussi étrange que bizarre.

Votre Majesté connoît trop bien les droits des souverains, pour autoriser le Stadhouder actuel (le premier citoyen, le premier sujet de la république) à élever une autorité rivale de l'autorité suprême, & à tablir un monstrueux équilibre dont l'effet seroit d'enchaîner l'administration, d'en arrêter les ressorts, & de plonger la république dans le désordre de l'anarchie. Car enfin, que resteroit-il au souverain, si les magistrats & les généraux de la république, liés par la reconnoissance envers le Stad-

houder, formoient un code nouveau qui pût opposer une résistance active & combinée? si maître de suspendre ou d'abandonner à son gré les intérêts publics de l'état, pour des intérêts étrangers ou particuliers, le Stadhouder s'approprioit insensiblement le droit d'exercer une portion de l'autorité souveraine, il pourroit éluder à son gré les ordres qu'il recevroit. Cet exposé suffit bien à Votre Majesté pour l'instruire sur les conséquences & les suites.

Permettez-moi, Sire, d'ajouter, qu'en suivant un système aussi juste que pacifique, Votre Majesté se couvrira de gloire. Le rappel de votre armée préviendroit des malheurs *qu'on ne peut, envisager sans effroi.* D'ailleurs, ce n'est point en lançant votre tonnerre par la main d'un *héros*, que Votre Majesté soutiendra son auguste sœur dans le Stadhoudérat : c'est en adoptant au contraire des tempéramens & des projets conciliateurs qu'elle y réussira. Agir autrement, c'est ruiner pour jamais la république & la maison d'Orange.

L'attachement inviolable que leurs hautes puissances & les états de Hollande en particulier ont pour votre personne auguste, & les vœux qu'ils forment pour la gloire de votre règne, le désir ardent qu'ils ont de rétablir cette heureuse harmonie qui a toujours subsisté entre vos ancêtres & la république, peut seul donner des expressions à la vivacité de leur attachement

& au zèle qui m'anime à présenter à Votre Majesté l'image des sentimens que l'amour du bien public a pu me suggérer. Ainsi, convaincu que Votre Majesté voudra bien encore consulter son cœur, avant de faire plus long-temps usage des forces que la providence a si puissamment mise en ses mains, je m'empresse, Sire, au nom de mes concitoyens, de vous prier d'en suspendre l'effet destructeur, jusqu'à ce que le temps m'ait permis de présenter à Votre Majesté un nouveau *mémoire*, dans lequel elle verra non-seulement un exposé clair & vrai de tout ce qui a eu rapport au *voyage* & aux suites des tentatives de madame la *princesse d'Orange* pour se rendre à la Haye, mais encore la nécessité absolue de laisser à la république le soin de se pacifier elle-même, & de réprimer les abus qui ont causé les divisions actuelles.

Animé de cette douce confiance, j'aime à me flatter que Votre Majesté daignera favorablement écouter les vérités que je dois encore soumettre à sa sagesse, & dont je me promets les plus grands avantages pour le bonheur de l'humanité.

A Potzdam, ce 22 septembre 1787.

Désastres du parti patriotique, le 17 septembre 1787.

C'est ici que commencent les malheurs de la république & la source intarissable de mes regrets. En attendant le retour du prince Frédéric, qui m'avoit quitté pour aller chez le roi, &

lui remettre mon mémoire, je me livrois avec complaisance à la douce illusion de voir bientôt sa majesté, & de trouver quelques remèdes à nos maux. Le retour du prince jeta mon ame dans la douleur & la consternation; il m'apprit qu'un courrier venoit d'arriver de la Hollande avec la nouvelle de l'invasion des troupes prussiennes & de la ruine totale du parti patriotique; que les villes principales avoient garnison prussienne, que les chefs principaux étoient en fuite, qu'enfin le Stadhouder étoit rentré victorieux à la Haye.

Si quelque chose avoit pu me consoler de la perte de mes espérances, ç'auroit sans doute été la manière dont le prince s'y prit pour m'annoncer cette nouvelle: mais rien ne pouvoit en tempérer l'amertume; j'étois trop profondément affecté.

La réponse que S. M. fit au prince après avoir lu mon mémoire, me servira toujours de preuve que j'avois eu bien raison d'insister sur un accommodement; voici les propres paroles du roi: *Je le connois, c'est un honnête homme, je suis fâché pour lui qu'on l'ait envoyé trop tard.* En effet, si dès le mois de juin l'on eût voulu favorablement écouter mes représentations, & se servir des facilités que j'avois de réussir, je le répète; bien loin de s'être vu journellement exposé au pillage, aux insultes d'une populace effrénée, à la ruine presque totale du com- *Réponse du roi.*

merce, à l'émigration des citoyens les plus distingués, à l'invasion d'une troupe étrangère, aux maux & aux dangers d'une guerre *que je regarde tôt ou tard comme inévitable*, à la perte enfin de notre liberté; nous goûterions maintenant en paix toutes les douceurs que de sages lois promettent à ceux qui, après les avoir faites, savent les respecter; & le Stadhouder, malgré sa prépondérance actuelle, ne se verroit pas exposé, comme il le sera, à défendre ses droits & ses priviléges contre une nation, qui, puisqu'elle a eu l'autorité de les lui accorder, doit avoir conséquemment celle de les lui ôter, s'il en abuse.

Je ne dois pas passer sous silence, que ce qui accéléra sur-tout la crise funeste de la liberté, ce fut *la fuite lâche & perfide du rhingrave de Salm*. La prospérité lancera sur cet homme odieux les traits de l'opprobre & de la honte qu'il mérite de ses contemporains. L'histoire peindra en même temps tous les magistrats corrompus qui ont eu part à cette révolution, & leur assignera comme à leurs adhérens la place qu'ils doivent occuper dans le souvenir de nos derniers neveux, *celle de l'infamie*.

Causes premières des maux de la république.

Un seul homme, peut-être, est cause de tous les maux de la république, c'est M. de *Hertzberg*: au lieu de seconder les menées perfides de l'Angleterre, de flatter l'ambition outrée de la princesse d'Orange & de son époux, il

auroit dû éclairer son roi sur ses vrais intérêts, justifier sa confiance au lieu d'en abuser, & se rappeler sur-tout que le *grand Frédéric* avoit plusieurs fois fermé l'oreille à ses insinuations dangereuses contre la Hollande. Par une longue & pénible expérience, *Frédéric* avoit appris que rien n'est préférable pour un empire, que de jouir des douceurs de la paix. D'ailleurs ce roi étoit très-persuadé que s'il vouloit épouser à main armée la cause du Stadhouder, il dérangeroit l'équilibre qu'il avoit fixé entre les puissances de l'Europe, & qu'il exposeroit en pure perte son royaume à des dangers évidens. Mais le ministre, ennemi par intérêt de la république, profitant habilement des circonstances d'un nouveau règne, parvint à conseiller à la princesse *ce voyage dangereux*, dont il prévoyoit très-bien les suites, afin d'avoir un motif de plus pour déterminer le roi à une démarche hostile contre la Hollande. Sa majesté, j'en suis sûr, vouloit le bien, croyoit le faire; & j'ai autant de plaisir à rendre publiquement au souverain la justice qu'il mérite, que de répugnance à devoir accuser son conseil: le temps seul dévoilera le reste.

Il est certain que jamais un souverain pacifique & vertueux, à qui chacun de ses sujets dresse un autel, ne saura voir de sang froid les maux & les réclamations de la plus saine partie d'une nation. Tel est le jugement que je

porte de S. M. à qui l'on a bien ſoin de laiſſer ignorer nos maux, & de lui peindre la révolution comme le plus grand des bienfaits qu'il pouvoit accorder aux Provinces-Unies.

Dans l'état où étoient les affaires en Hollande, il ne falloit plus penſer à concilier les deux partis, mais à trouver des tempéramens pour adoucir le mal. Je quittai Potzdam pour me rendre à Berlin. Mon premier ſoin fut de faire une viſite à M. de *Hertzberg*, à qui je ne pus cacher mes ſentimens ſur la conduite qu'il avoit tenue envers la Hollande. Cependant, comme il faut uſer de politique avec ceux qui ne ſont rien ſans elle, je laiſſai par écrit à ce miniſtre les conſidérations ſuivantes relatives aux intérêts mutuels de la république des Provinces-Unies, & de la Pruſſe (1).

» Pour juger ſainement de la Hollande, il faut

(1) La Pruſſe ayant autrefois fortement déſiré une alliance avec la Hollande (ſans avoir pu l'obtenir), je crus l'occaſion favorable pour tâcher, par des offres auſſi avantageuſes, de faire pencher la balance en notre faveur. Mais je m'aperçus que l'Angleterre avoit déjà pris les devans auprès du miniſtre pour opérer une triple alliance contre la France. Ainſi je fis ces propoſitions inutilement ou trop tard. Peut-être un jour la Pruſſe aura-t-elle auſſi trop tard le regret de n'avoir pas voulu apprécier les circonſtances; & peut-être tâchera-t-elle trop tard de réparer le mal qu'elle ſe ſera fait en ſe liant avec l'Angleterre, contre une puiſſance qui ne laiſſera pas l'offenſe impunie.

absolument considérer ce qu'elle peut être, & ce qu'elle sera toujours, quand les divisions intestines ne la déchireront pas, & *qu'elle jouira de sa liberté.* *Considérations sur une alliance avec la Prusse.*

La république sera toujours *pour les sages politiques* une puissance essentielle à ménager, & précieuse à ceux qui sauront s'allier à elle, & conserver cette alliance. C'est ce qu'il est facile de prouver, non-seulement par ses fastes, mais encore par les moyens infinis qu'elle possède. On peut voir à ce sujet *mes remarques*, lors de son traité avec l'Amérique.

La Hollande *libre* sera toujours par elle-même l'aigle du commerce, & le pivot sur lequel tournent les spéculations des deux mondes.

Quoique nous ne devions probablement les anciens services de la France qu'au vif désir qu'elle avoit de se venger de la paix de 1763, nous ne sommes pas moins obligés de lui en donner toutes les preuves de reconnoissance qui sont en nous. D'ailleurs les principes généreux qu'elle a développés en notre faveur, sont des motifs suffisans pour établir ses droits & sa confiance en notre fidélité. Et quand même ses finances (1) ne lui permettent pas de faire

(1) Dans le *Courrier de l'Escaut* du 12 *novembre* 1787, on trouve le résultat d'un tableau des révolutions des finances de France, depuis 1770, & leur état actuel. Je n'en garantis pas les exposés, mais, vrais ou non, ils prêtent à la réflexion.

maintenant aussi bonne contenance qu'elle le désireroit, la sage politique n'exige pas moins de lui rester attaché. De quel prix, de quelle conséquence ne nous est pas la France pour la conservation de nos possessions lointaines!

D'un autre côté, nous ne saurions trop nous méfier des propositions insidieuses de l'Angleterre, qui met tout en usage pour diminuer le

---

« Avant M. *Terray*, la dépense excédoit de 80 millions; » par des moyens durs & violens, ce ministre mit la recette » un peu au-dessus de la dépense. La sage conduite de » M. *Turgot* ne put qu'adoucir les moyens employés par son » prédécesseur. M. de *Clugny*, dont les opérations auroient » pû être nuisibles, n'eut pas le temps de les mettre en exé- » cution. M. *Necker*, pendant une guerre ruineuse, avoit, par » ses économies, su rendre la recette supérieure à la dépense. » M. *de Fleury*, en suivant ses traces, augmenta encore cet » excédant. M. *d'Ormesson* maintint cette situation favorable. » L'excédant auroit dû augmenter sous M. de *Calonne*, & » par les opérations qu'il a faites, il montoit, en 1786, à » 85,000,000, cependant le déficit réel se trouve actuellement » de 140,000,000 : ainsi M. de Calonne se trouve évidem- » ment responsable en totalité, d'une somme de 3 milliars » 70 millions, dont l'emploi est inconnu ».

L'on voit, d'après le calcul inséré dans le mémoire de M. de *Calonne*, qu'il fait monter l'état des revenus de France à 475 millions, & porte le déficit à 114 à 115 millions, tout compris. Un déficit pareil devroit, ce me semble, bien montrer au gouvernement l'absolue nécessité d'obvier à des abus aussi révoltans. (Depuis l'époque où j'écrivois ceci, les François ont bien prouvé qu'ils savent remédier à leurs maux).

parti françois dans ce pays, & cherche à se venger à son tour de la révolution américaine, où les Francois ont eu tant de part. Mais comme il ne s'agit pas ici d'examiner les causes de rivalité ou d'animosité de ces deux nations, suivons les intérêts réels de notre patrie. Il est certain que l'Angleterre ne nous a jamais recherché que pour son propre avantage, rarement pour une utilité réciproque. Les Anglois sont en général si fortement imbus de leur liberté chimérique, si enclins à dépriser tous les peuples, qu'on ne sauroit être trop circonspect quand on traite avec eux. Ils n'aiment qu'eux : j'en ai eu des preuves évidentes pendant mon séjour en Angleterre. De plus, quelle nation est moins délicate qu'elle dans ses traités ? Ne les rompt-elle pas, dès qu'ils cessent d'être à sa convenance ?

Nous allier à la Prusse, c'est augmenter nos espérances & nos ressources, donner un plus grand poids à notre alliance avec la France, & conserver l'équilibre dans le systême politique de l'Europe & dans le commerce général de l'Amérique.

Voyons maintenant quels sont les objets principaux & les avantages réciproques de cette alliance.

1°. La Prusse acquiert une flotte, la Hollande une armée.

2°. La Prusse gagne une considération politique

de plus dont elles ne jouiroit pas à un si haut point sans la Hollande : la république, un moyen efficace de retenir l'Angleterre dans les bornes où elle doit naturellement rester : l'électorat de Hanovre nous sert de bouclier.

3°. La Prusse reçoit des ressources nouvelles pour protéger son commerce maritime, encore dans l'enfance : la Hollande, tous les biens qui peuvent dépendre d'une rivalité entre la France & la Prusse.

4°. La Prusse trouve tous les moyens de ménager par cette alliance, un accommodement plus avantageux & plus honorable pour la maison d'Orange, qui sans cela est impossible ; la Hollande, une facilité de plus pour se procurer les douceurs d'une paix si nécessaire à son commerce comme à ses finances.

5°. La Prusse jouira par cette alliance de la gloire d'avoir épargné le sang humain, au lieu de l'avoir versé pour une cause si peu juste & si peu grave en elle-même : une alliance enfin, qui sera toujours précieuse à ses amis.

En quittant le ministre, je le priai de porter une attention sérieuse à ces considérations dont il étoit possible de tirer de si grands avantages pour la Prusse : mais dans un second entretien, je remarquai un éloignement si formel à tout accord, que je me vis obligé d'y renoncer. La cour de Londres s'étoit tellement emparée de celle de Berlin, conjointement avec

le Stadhouder des motifs particuliers & secrets lioient si fortement ce ministre avec l'Angleterre, que c'eût été une folie de faire valoir plus long-temps les avantages évidens de l'alliance dont je viens de parler.

Avec une ame moins sensible & moins délicate, j'aurois pu me dédommager aisément des désastres auxquels le parti patriotique étoit journellement exposé; il m'auroit été facile de prendre part aux fêtes de la cour, & à la joie publique du triomphe de l'armée prussienne en Hollande : mais j'aurois dû abjurer entièrement les principes d'honneur qui me lioient à la cause de la liberté, & j'en étois incapable; j'aimois mieux dévorer en silence mes regrets, que de me couvrir de honte en affectant une indifférence que nos politiques modernes auroient sans doute appelées *philosophie*.

Je n'étois pas à la vérité spectateur des scènes déplorables qui se passoient en Hollande : mais les papiers publics en étoient remplis. J'y lisois que des magistrats respectables, après avoir souffert le pillage de leurs maisons, la dévastation de leurs campagnes se voyoient réduits à chercher leur salut dans la fuite pour éviter la prison ou la mort. A ces récits affligeans, des craintes cruelles sur le sort incertain de ma famille venoient assiéger mon ame; je me peignois tous les dangers que ma femme & mes enfans pouvoient courir; j'étois

privé de mes lettres ; j'ignorois s'il me seroit possible de rentrer dans mon domicile ; j'ignorois si je pouvois espérer de le retrouver encore.

Pénétré de ces idées accablantes, je pensai qu'il étoit de mon devoir, avant de quitter la Prusse, de présenter au roi un nouveau mémoire, tendant à implorer son appui pour la conservation & la tranquillité des familles qui auroient eu le courage de rester dans leur patrie, & qui me paroissoient si dignes de la clémence & de la générosité du vainqueur.

MÉMOIRE AU ROI.

SIRE,

De quelque manière qu'on envisage la révolution actuelle de Hollande, il est difficile de concevoir que des magistrats & des citoyens à qui l'on ne peut raisonnablement refuser cette intelligence, ce tact & cette sagesse si nécessaires dans le gouvernement d'un état, se soyent cependant conduits sur des principes presque contraires à ceux qui doivent naturellement tendre à assurer la prospérité publique, comme à la garantir des dangers qui pourroient l'altérer ou la détruire.

On peut être abusé quelque temps, j'en conviens ; mais la confiance a des bornes que la

prudence indique. Dès qu'on aperçoit des lenteurs ou des tergiversations dans ceux dont on attend de l'appui, il est naturel alors d'en rechercher les causes par des examens capables de les trouver. Sans ces précautions, on s'expose à devenir dupe ou victime. Tel est le cas de nos régens relativement à ce qui vient de se passer entre la république & la France. (1)

Permettez, Sire, que je place ici quelques réflexions ; elles me paroissent nécessaires au développement des événemens actuels.

Quoique l'origine des troubles de Hollande soit de beaucoup antérieure à *l'indépendance américaine*, je ne daterai que de *l'expédition de Brest*. Les villes patriotes accusèrent alors le Stadhouder d'avoir secondé les vues de l'Angleterre & désobéi au souverain. On voulut instruire le procès des officiers en sous-ordre, pour constater d'une manière plus évidente le délit du chef qui les commandoit. Qu'arriva-t-il? la plupart de ces officiers reçurent des commissions pour aller les uns dans les deux Indes, les autres croiser dans différens endroits; en sorte qu'aucun d'eux ne put par conséquent être

(1) Lorsque le temps aura dissipé les nuages qui dérobent encore à nos yeux les causes de l'inaction de la France, lors de l'invasion prussienne en Hollande, nous pourrons mieux juger sur les effets: cette cause inouie est, *dit-on*, plus près du trône qu'on ne pense : si cela est jamais prouvé, les souverains sont bien à plaindre !

censuré ni puni. Son altesse sérénissime, lassée de toutes les inculpations dont elle étoit journellement l'objet, offensée de se voir en butte aux traits du ridicule & de l'animosité, privée enfin du commandement de la garnison de la Haye, & provisoirement d'une partie de ses charges, au lieu, dans une telle alternative, de soutenir & prouver son innocence dont elle vouloit persuader l'Europe, quitte brusquement la Haye avec toute sa famille, & se retire dans la province de *Gueldre*, où elle forme un parti redoutable avec l'appui des troupes, qui, au mépris de leur serment envers la république, embrassent ouvertement sa cause. Cette conduite augmenta la fermentation dans les assemblées patriotiques, & bientôt tout annonça les fureurs & les maux d'une guerre civile.

C'est donc, Sire, à un défaut de subordination d'une part, & réciproquement des deux côtés à un défaut de confiance, de modération & de vertu, que l'on doit attribuer la ruine presque inévitable d'une république qui pouvoit jouer un rôle digne d'Athènes & de Rome.

Le parti patriotique avoit besoin d'un appui qui pût le soutenir dans les réformes nécessaires à la constitution, au bon ordre & à la tranquillité publique. La France, *comme amie & alliée de la république*, lui parut la puissance la plus propre à seconder ses desseins. La France promit tout, & dès-lors on vit paroître ces *déclara-*

tions

tions vigoureuſes qui menaçoient les partiſans de la maiſon d'Orange, & amenèrent enfin ces dépoſitions de magiſtrats, ces réclamations énergiques qui achevèrent de mettre le comble à l'effervеſcence du peuple.

A l'époque du mois de *juin* dernier, tandis que l'on prenoit dans le conſeil les réſolutions les plus vigoureuſes pour repouſſer la force par la force, Votre Majeſté daignera ſe rappeler des tentatives que je fis pour concilier les deux partis & faire ſur-tout valoir les intentions pacifiques dont Votre Majeſté étoit remplie; intentions d'autant plus ſincères alors, que Votre Majeſté vient encore de les renouveler.

Maintenant, Sire, que mes eſpérances ſont détruites, & que la révolution opérée par les troupes victorieuſes de Votre Majeſté aſſure à la maiſon d'Orange la prépondérance qu'elle déſiroit dans l'aſſemblée des états généraux; maintenant que le parti patriotique doit recevoir la loi du vainqueur, je n'ai plus qu'une grâce à demander à Votre Majeſté; c'eſt qu'elle donne des ordres très-prompts au commandant de ſon armée, & des injonctions très-preſſantes à M. le Stadhouder, pour lui recommander la douceur & la clémence envers les régens & les citoyens qui ont le plus manifeſté leur zèle pour la cauſe de la liberté. Leur ame, Sire, eſt certainement trop contriſtée, pour augmenter

leurs malheurs, en les puniſſant d'une réſiſtance qui fait plutôt leur éloge que leur crime.

Votre Majeſté connoît trop le prix de la clémence, cette vertu des rois, ce triomphe de l'humanité pour ne pas ſe hâter d'en répandre les bienfaits. Ordonnez, Sire, que les deux partis ſe réuniſſent, & qu'ils travaillent de concert à la réforme de leur conſtitution, au maintien de la paix, à la proſpérité publique. C'eſt ainſi que Votre Majeſté peut augmenter ſa gloire, c'eſt ainſi que Votre Majeſté ſe préparera des autels chez un peuple étranger, & ſe conciliera l'admiration de l'Europe entière.

Après ces vœux, Sire, je n'en ai plus à faire que pour la conſervation de vos jours, & la gloire de votre auguſte règne.

A Berlin, ce 26 Septembre 1787.

SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale de Berlin.

Conduit dans ce ſanctuaire par mon empreſſement à m'inſtruire, je ne m'attendois pas que ce jour ſeroit plus conſacré à chanter les victimes de la Pruſſe en Hollande, qu'à traiter les objets relatifs aux ſciences & aux arts; c'eſt une ſingularité de plus à ajouter aux circonſtances de mon voyage.

M. le comte de Hertzberg (comme *mon cher*

confrère) eut l'attention de me placer près de lui ; je lui pardonne volontiers cette petite malice, dont j'ignorois parfaitement le but.

L'assemblée étoit brillante, elle étoit honorée de la présence de son altesse royale le *prince Héréditaire*, de son auguste frère, de plusieurs ministres étrangers & seigneurs de la cour, parmi lesquels se trouvoit M. le comte de *Gortz*, le même qui avoit inutilement tenté un accommodement en Hollande de concert avec M. de Rayneval.

Comme *curateur* de l'Académie, M. de Hertzberg ouvrit la séance par un discours très-intéressant sur les bienfaits que le roi actuel, à l'exemple de son immortel prédécesseur, continuoit de répandre sur tous ses sujets. Après une petite pause, son *excellence* lut une dissertation sur les victoires *multipliées* que l'armée prussienne venoit de remporter en Hollande, en détruisant, disoit-il, pour jamais, cet esprit de division & d'anarchie qui privoit si *injustement* depuis tant d'années l'auguste maison d'Orange des justes prérogatives attachées à la charge importante de Stadhouder de *l'union*. Ce ministre fit sur-tout remarquer à l'assemblée, combien ses opérations ministérielles avoient eu de succès malgré les brigues & les cabales des ennemis de la Prusse & de la maison d'Orange, & passant de suite aux qualités brillantes de monseigneur le *duc régnant*, son excellence

oublia, que lorsque les comparaisons sont outrées, ou faites mal à propos, au lieu de flatter le personnage qui en est l'objet, elles le blessent: ce fut le cas du ministre, qui donnant un libre cours à son enthousiasme, compara le *duc de Brunswic* à *César*, & fit la belle application du *veni*, *vidi*, *vici*. Certainement ce prince peut mériter de justes éloges dans ces occasions délicates où un général, soit par le nombre & la discipline de ses troupes, soit par la supériorité de son génie militaire, développe des manœuvres habiles qui lui promettent la victoire & l'admiration de ceux qu'il avoit à combattre: mais ici quelle différence! il convenoit peut-être mieux alors de dire, *veni*, *vidi*, *intravi*.

Pour justifier mon assertion sur M. de Hertzberg, je transcris ici un *passage* du discours qu'il avoit déjà prononcé le 23 *août* précédent (1), & dont je tiens un exemplaire de sa main; j'y joindrai une *note* qu'il communiqua dans cette assemblée du 27 *septembre*, comme devant servir de supplément à son avant-dernier mémoire, car M. de Hertzberg est d'une exactitude scrupuleuse à faire imprimer tous ses discours, à les donner, à les répandre, à les envoyer même par la poste, *coûte qui coûte*, à tous ceux qui ont le bonheur de le connoître.

(1) Voyez les mémoires de l'académie de Berlin pour 1786. Leur *véracité* sur la Hollande doit intéresser nos historiens.

» Le roi, dit M. de *Hertzberg*, n'a épargné » ni conseils ni représentations pour pacifier la » Hollande: mais tout a été inutile, la passion » des partis est montée à un point, qu'il n'y a » plus qu'un pas à faire pour passer à une » guerre civile, & la crise a été augmentée » par un nouvel incident, *imprévu.* (*On ne se* » *ment pas ainsi à soi-même.*) Madame la prin- » cesse d'Orange ayant voulu faire un nouvel » essai de mener les choses à une conciliation » supportable par son voyage à la Haye, elle » en a été empêchée d'une manière si offensante, » qu'elle a excité le juste mécontentement du » roi, & que sa majesté n'a pu se dispenser » de demander une satisfaction proportionnée » à l'offense, & de faire marcher un corps de » troupes respectables vers le Rhin pour ap- » puyer sa demande. Il faut espérer qu'on écou- » tera encore la voix de la raison en Hollande, » & que les puissances voisines de la république » également intéressées au rétablissement de sa » tranquillité & de son bonheur, parviendront » encore à conjurer l'orage, & à rétablir l'état » de la république & d'une famille à laquelle » elle doit son existence, sur un pied consti- » tutionnel & convenable au bien-être de toutes » des parties qui y sont intéressées ». *Discours de M. de Hertzberg.*

(*Note du Discours.*)

» Le roi a fait sommer les états de Hollande

» par M. de *Thulemeyer*, de déclarer *en quatre* » *jours de temps*, s'ils vouloient donner à sa » majesté & à la princesse d'Orange la satis- » faction très-modérée, & nullement onéreuse » qu'on leur a demandée. *Sur le refus absolu*, que » les états de Hollande ont donné, le duc » régnant de *Brunswic* est entré le 14 *septem-* » *bre* avec l'armée du roi en Hollande, a délivré » *Gorcum*, *Utrecht*, & d'autres villes principales » de Hollande. Les conquêtes de ce prince ont » été si rapides, qu'il peut s'appliquer ces belles » paroles : *veni*, *vidi*, *vici*. Enfin ces succès » brillans ont causé l'heureuse révolution que » les *véritables états de Hollande* ont rappelé le » prince d'Orange à la Haye, & l'ont rétabli » dans l'exercice du Stadhoudérat héréditaire » pendant que les *usurpateurs* se sont retirés à » Amsterdam. C'est ainsi que le roi *Frédéric* » *Guillaume II*, en voisin généreux & magna- » nime de la république des Provinces-Unies, » lui a rendu la liberté par une *seconde heureuse* » *revolution*, comme son grand aïeul, *l'électeur* » *Frédéric Guillaume le Grand*, qui, en 1672, » contribua tant à rétablir alors le Stadhou- » dérat, la maison d'Orange & la liberté de » la république ».

C'est ainsi que M. de Hertzberg pérora son discours; mais si l'énoncé précieux des bienfaits de sa majesté envers ses sujets fit une agréable sensation sur tous les assistans, je ne remarquai

pas, & ſon excellence dut s'en apercevoir, que ſon épiſode ſur la Hollande produisît le même effet. Dans cette ſéance *mémorable*, M. *Formey*, l'immortel ſecrétaire perpétuel de l'académie, jaloux de rivaliſer le miniſtre, & de lui faire ſa cour, avoit préparé un *apologue* relatif aux victoires du jour, dont il régala l'auditoire. Le ſecrétaire crut qu'on riroit beaucoup, & qu'on applaudiroit également; mais il fut privé de cette douce ſatisfaction.

La ſéance finie, je fis mon compliment & mes remercîmens à ſon excellence, & pris congé d'elle. A la cour, comme dans certaines académies, il faut de toute néceſſité, ſavoir déguiſer ſes ſentimens, grimacer à propos des douceurs auxquelles le cœur n'a aucune part, ou ne pas s'y préſenter.

Retour à Amſterd.

Peu de jours après, je reçus enfin ſous le couvert de Monſeigneur le *prince Frédéric* une lettre de mon épouſe, qui me tranquilliſa beaucoup ſur mes craintes à ſon égard, & qui ſollicitoit vivement mon retour en Hollande. Je pris congé de ſon alteſſe, & partis pour *Amſterdam*, où j'arrivai le 22 *octobre*.

L'académie des ſciences de *Haarlem*, dont j'ai l'honneur d'être membre, m'ayant chargé d'envoyer de ſa part à M. de *Hertzberg* le diplome qui l'admettoit au rang de ſes aſſociés étrangers, je profitai de cette occaſion pour aſſurer ce miniſtre, que bien loin d'avoir pacifié la

Hollande, & d'avoir écrasé le parti patriotique, l'animosité réciproque étoit encore plus grande & plus dangereuse.

LETTRE

A M. le Comte de Hertzberg, Ministre des affaires étrangères.

A Berlin.

MONSIEUR,

. . . .

. . . .

Quant à nos affaires publiques, elles sont plus embrouillées que jamais ; & vous verrez, Monsieur, que l'armée prussienne dans ce pays aura fait plus de mal à la Hollande & à la maison d'Orange, qu'une guerre de dix ans. Je dis plus : cette invasion peut coûter un jour très-cher à la Prusse, & avoir pour elle les suites les plus funestes. Vous aurez alors du regret de ne point avoir daigné apprécier les *considérations* que j'eus l'honneur de vous remettre par écrit, sur une alliance entre la France, la Prusse & la Hollande : c'étoit peut-être le seul moyen d'éviter une guerre inévitable, & de rendre un service réel à la maison d'Orange.

La véritable politique doit avoir la justice & la probité pour base : car toute politique fondée sur le canon est aussi vicieuse que dangereuse.

J'aime trop la Prusse, & je respecte trop tendrement la maison de Brunswic, pour penser & parler autrement d'une démarche que vous avez insinuée au souverain comme utile & nécessaire à la gloire de sa couronne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Amsterdam, le 26 Octobre 1787.

RÉPONSE

A la Lettre précédente.

MONSIEUR,

. . . .
. . . .

Quant à vos affaires publiques, je vois que vous avez des principes fort différens des miens (1); que vous voulez à la vérité que la politique

---

(1) Quelques mois auparavant, M. de *Hertzberg* avoit aussi des sentimens bien différens des siens actuels; ou du moins paroissoit les avoir, si j'en juge par ce qu'il m'écrivoit alors. « A l'égard des affaires publiques de Hollande, » il y auroit beaucoup de choses à dire & à faire : *Sed* » *nostrum non est tantas componere lites* ».

Persuadé de la sincérité du ministre, & jaloux de le lier par quelque endroit à la république & à mes principes, je crus qu'en le prenant par l'endroit le plus sensible, *la gloire*, j'y parviendrais surement, en lui procurant le titre *d'académicien de Haarlem* : mais, voilà les hommes! ils nous ménagent tant que nous leur sommes utiles.

doit avoir la justice & la probité pour base, & qu'elle ne doit pas être fondée sur le canon; que vous appliquez cela à la dernière expédition des Prussiens : mais vous oubliez que vos patriotes se sont servis des canons, des fusils & des gibets pour déposséder le Stadhouder & les magistrats établis par lui, selon deux constitutions sur lesquelles vous avez prêté serment. Si l'on a donc employé le canon contre vos usurpations, on n'a fait que vous rendre la pareille (1), sous la sanction des mêmes états dont vous avez emprunté auparavant le nom. C'est à l'événement à décider si la présente situation se soutiendra; tout est sujet aux variations, comme vous en avez fait l'expérience.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Berlin, le 13 Novembre 1787.

---

(1) Et de quel droit? la Prusse ne pouvoit légitimement en avoir aucun. Nos troubles étoient domestiques; nous serions, il est vrai, lentement parvenus à les apaiser; mais nous y aurions réussi, *même sans le canon.* Il est généralement connu que le prince s'est servi le premier du canon, & que nous n'y avons eu recours que pour nous défendre contre ses hostilités.

LETTRE

A S. A. S. Monseigneur le Prince Fréderic Auguste.

MONSEIGNEUR,

Je m'empresse d'informer Votre Altesse Sérénissime de mon heureux retour dans le sein de ma famille. Vous avez été témoin plus d'une fois, Monseigneur, de mes sollicitudes à ce sujet, & Votre Altesse, qui sait si bien ce que c'est que d'aimer & d'être aimée, peut aisément se faire une idée du plaisir que je goûte maintenant. Ce plaisir sera toujours sans nuages, si Votre Altesse me continue cette estime & cette précieuse amitié dont elle m'a récemment encore donné des témoignages si flatteurs.

Les affaires de la république sont dans un tel état, qu'il faudroit tous les dons du Saint-Esprit pour en donner une idée exacte : car je ne peux en comparer l'ensemble qu'aux tourbillons de *Descartes.* Je n'oserois pas paroître si ignorant, si je savois qu'il y eût quelqu'un maintenant en état de donner une fidelle & juste exposition de nos circonstances.

Je persiste héroïquement, Monseigneur, dans mes principes de patriotisme, & dans ma bonne opinion en faveur des patriotes, parceque mes devoirs de citoyen l'exigent, & que mes plans,

ou plutôt *nos plans* conciliateurs en ont été le développement. On a beau crier contre ce parti, je soutiendrai toujours que dans la prospérité, il n'a point été tyran, mais tolérant & paisible. S'il a été quelquefois forcé de recourir à la sévérité des lois, c'est qu'il importoit de punir des gens de la lie du peuple qui troubloient la tranquillité publique.

Combien de fois, n'a-t-il pas empêché le pillage, & protégé même ceux dont il avoit le plus à se plaindre! Ce parti vouloit une réforme nécessaire à la constitution, déterminer les droits du souverain & du peuple, donner au Stadhoudérat plus de stabilité, & fixer invariablement, par une sanction nationale, jusqu'où pouvoit & devoit aller son influence dans le pouvoir législatif. Tel étoit le pivot sur lequel rouloient toutes les délibérations démocratiques. L'objet qui concernoit les aristocrates, étoit la suite de cette réforme si utile au maintien de l'ordre & de la paix. Ce parti, aujourd'hui dans les fers, est une preuve de ce que disoit assez plaisamment *Fontenelle* : » Si vous voulez » trop promptement faire adopter une vérité » nouvelle, ou un systême nouveau, quelque » bon qu'il soit, il faut du temps & de la pa» tience : autrement, *c'est s'efforcer de faire entrer un coin par le gros bout* ».

Nous avons maintenant des *Denys* qui gouvernent nos villes & des troupes nationales,

qui, loin d'assurer la tranquillité publique, ne font que redoubler nos craintes, en sorte que si toute l'armée prussienne se retire, & qu'il ne reste pas ici au moins un détachement en quartier d'hiver, pour conserver & défendre nos dieux pénates, je ne répons pas du pillage, & je pars, malgré mon innocence & les droits que j'aurois d'être épargné.

Nécessité d'être très-scrupuleux sur le choix d'un général prussien, pour terminer les affaires en Hollande.

Dans le cas où sur la demande des états, sa majesté se détermine à laisser dans notre province une arrière-garde, soit pour remplacer notre garnison nationale dans cette ville, soit pour en garder les environs, il n'est pas indifférent de fixer son choix sur un général digne de ce commandement.

Si ce général ne sait pas le françois, s'il ignore notre constitution, s'il n'a pas la confiance & l'estime des citoyens de cette ville, s'il manque de capacité & de talens pour être tout à la fois un homme de guerre & de cabinet, s'il ne sait pas se défier du danger des impulsions étrangères, il vaut mieux n'en point avoir. Enfin il faut un général capable de remplacer Monseigneur le duc régnant, qui certainement mérite tous ces éloges. Vous savez, Monseigneur, que je suis un peu physionomiste : parmi les généraux de l'armée prussienne, je n'en connois point (s'il m'est permis de le dire), qui soit plus digne du choix de sa majesté que le général major comte de *Kalckreuth*, aimé

& estimé chez nous : il m'a paru très-propre à ramener le calme & la tranquillité, si l'on osoit vouloir la troubler. J'ai dîné hier chez ce général, à qui je n'ai pas caché mes sentimens à cet égard ; comme il aime beacoup son régiment, il le verroit, je crois, partir avec regret sans lui. Enfin, s'il étoit possible que le choix tombât sur lui, nous le verrions tous ici avec plaisir ; & je sens qu'il est de mon devoir de prier Votre Altesse d'en parler au souverain, parceque la justice est toute en faveur de ce général.

Maintenant que j'ai à tous égards justifié mon zèle & à peu près rempli la tâche que je m'étois imposée, je renonce à tout ce qui peut *avoir* rapport aux affaires publiques, à moins que je ne sente une utilité réelle à m'en occuper de nouveau : autrement, ma correspondance avec votre Altesse Sérénissime ne sera plus que l'expression de la plus douce philantropie & du dévouement le plus respectueux. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Amsterdam, ce 26 *Octobre* 1787.

Fin de la première partie.

SECONDE PARTIE.

IL est des circonstances dans la vie qu'on ne peut ni prévoir ni changer, & qui souvent nous entraînent au-delà du but proposé. C'est précisément ce qui m'est arrivé dans l'exposition fidelle des événemens que je viens de tracer, & dans l'examen des discussions que la *lettre suivante* a fait naître. Ainsi, après avoir simplement esquissé les causes & les effets de la révolution, je vais ajouter en traits plus caractéristiques & plus marqués, les justes droits des patriotes & l'iniquité de leurs oppresseurs. Mes assertions ne porteront que sur des faits connus & des preuves incontestables. Plus l'erreur peut faire de progrès, plus il faut s'empresser de la détruire. Le sage prince *Frédéric*, dont les principes avoient été jusqu'alors si analogues aux miens, me feroit presque soupçonner qu'on a tâché de le séduire, pour attiédir son zèle envers une nation qui réclamoit sa liberté. Si ce soupçon étoit fondé, j'ose répondre que son altesse ne tardera pas à s'appercevoir du piége, & qu'elle punira de son mépris les vils adulateurs du despotisme qui vouloient la tromper.

La cour de Berlin est maintenant trop bien

instruite pour ignorer qu'en suivant plus long-temps le système qu'elle a adopté en faveur du Stadhouder, elle s'expose à des dangers qui peuvent nuire à sa tranquillité, comme à celle de l'Europe : à moins qu'oubliant ce qu'elle se doit à elle-même, & ce qu'elle doit à la justice, à la raison, elle ne préfère s'abandonner entièrement au délire dangereux de croire qu'elle peut impunément tout oser & tout entreprendre.

LETTRE

De S. A. S. Monseigneur le Prince Frédéric Auguste.

A Berlin, le 3 décembre 1787.

MON AMI,

J'ai vu avec plaisir, par la vôtre du *26 octobre*, que vous êtes heureusement retourné chez vous, & que votre chère épouse a voulu accepter un souvenir (1) qui lui servira de preuve de l'in-

(1) Ce prince philantrope, en recevant mes adieux & m'embrassant, me dit : Vous avez, mon ami, beaucoup aimé votre mère, & personne n'aime plus la sienne que moi. J'ai pensé long-temps quel seroit le *souvenir* que je pourrois vous donner de mon attachement, & le plus analogue à votre délicatesse : en voici *un*, que j'ai reçu de ma mère (*), & auquel, comme vous pensez, je suis fort attaché. J'en fais avec plaisir le sacrifice, & je vous prie de l'offrir de ma

(*) *Sœur du grand Frédéric.*

térêt

térêt que je prends à tout ce qui vous regarde. Si mon ſilence a été un peu long, ne l'attribuez qu'aux affaires dont j'ai attendu l'iſſue. Quand vous m'écrivîtes, il étoit déjà décidé que le général de *Kalkreuth* garderoit le commandement en cas qu'on laiſsât des troupes ſur le territoire hollandois. Vos vœux ſe trouvent donc remplis de cette manière, & vous voyez par-là que les beaux eſprits ſe rencontrent.

A l'égard des autres idées que vous me communiquez, je vous parlerai avec cette même candeur & franchiſe avec laquelle j'ai toujours ſu expliquer mes ſentimens vis-à-vis de philoſophes *praticiens*, qui ne ſe bornent pas à la ſpéculation. Convenons, 1°. que jamais ces troubles en Hollande n'auroient eu lieu, ſi l'intérêt d'une couple de marchands de bois d'*Amſterdam*, animés par la cabale françoiſe, dont la politique trouva néceſſaire de détacher la république de ſes liaiſons avec l'Angleterre, n'en avoit fourni l'occaſion. Voilà le principe de vos malheurs.

2°. L'Angleterre apprend les menées ſourdes de ſes antagoniſtes; elle apprend qu'une couple de marchands veulent faire un traité avec les Américains, avec leſquels elle étoit en guerre

---

part à votre chère moitié. Adieu, mon ami, ſoyez heureux, & ſouvenez-vous que mon cœur eſt fait pour la véritable amitié.

Quoi, dit-elle, mes alliés se portent contre moi! Elle demande satisfaction à la république, & prétend qu'on arrête les infracteurs de l'alliance. Qu'étoit-ce donc? La république ne valoit-elle pas plus qu'une couple de marchands? Ceux-ci, pour sauver leurs biens & leur vie, soutenus par des paroles françoises, vont mettre le feu aux quatre coins de la république. Etoit-ce patriotique? étoit-ce généreux?

3°. Que firent-ils pour réussir? Le prince *Louis de Brunswic*, pendant trente ans, avoit su conserver la république en paix, & particulièrement florissante, pendant que toute l'Europe, pour ainsi dire, étoit en feu, depuis 1756 jusqu'à 1763. Ce même prince qui, hors cette querelle marchande, auroit conservé ce pays encore en paix, dut être le premier sacrifice de la cabale françoise; car le ministère n'ignoroit pas que ce prince connoissoit trop bien la carte du pays pour jamais faire souscrire au Stadhouder & à la république une alliance avec la France. Ce prince culbuté, ils espéroient venir plus vîte à bout du Stadhouder. On force le prince de quitter; voilà le glacis & le chemin couvert de la place pris; tout de suite l'on emporte la demi-lune; l'on fait le passage du fossé; l'on bat le rempart en brèche; l'on attache le mineur, la mine saute, le rempart s'écroule, l'on se rend maître de la place, & le Stadhouder se retire dans la citadelle. Après cette expédition, on

s'arrête, on dispute, l'on fait des émeutes de tous côtés; le soi-disant patriote pour emporter la citadelle, le Stadhouder pour la défendre. Dois-je parler vrai? Il y avoit dans ce moment du tort de part & d'autre. Le patriote demandoit trop, & le Stadhouder écoutoit trop peu. Je suis convaincu, mon ami, que si les propositions avoient été plus modérées, l'on auroit pu mieux se réunir.

4°. Quelle imprudence indécente font les patriotes? Arrêter la sœur d'un roi, qui vient de monter sur le trône, qui déjà avoit fait des propositions d'accommodement! Ceci cassa les vitres. On se laisse blouser par les paroles françoises; le roi de Prusse demande, avec raison, satisfaction de l'offense, l'on hésite; il vous annonce qu'il fait marcher des troupes, vous en doutez; & pourquoi? parce que la France vous dit: il n'osera, *nous marchons à Givet;* il s'arrêtera sur les frontières: point du tout; vous attendez encore les François, pendant que les Prussiens se trouvent déjà aux portes d'*Amsterdam. Le gazetier de Leyde* anime encore la ville d'Amsterdam à se défendre, parce que les François ne sauroient l'abandonner. On envoie, on court à Givet; l'on y trouve, au lieu de camp, quatre officiers françois (comme doit l'avoir dit l'Empereur) qui s'amusoient à jouer aux proverbes, pendant qu'Amsterdam capitule & reçoit garnison prussienne & hollandoise. Voilà

en vérité l'hiſtoire complète d'une affaire mal entamée, plus mal ſoutenue, & plus triſtement finie encore. Que voulez-vous, mon ami, qu'on faſſe avec des gens qui, loin d'agir par un ſentiment de vrai patriotiſme, commencent à faire du bruit par intérêt, le ſoutiennent & l'augment par amour propre, & lâchent priſe quand on leur fait bonne contenance? Ceci n'eſt effectivement ni noble ni patriotique.

Si la république eſt dans la détreſſe ne ſont-ce pas les chefs de ces patriotes qui, par leur intérêt. leur imprudence & leur confiance trop aveugle dans les promeſſes de la France, en ſont uniquement la cauſe? Auriez-vous été plus mal, ſi l'on eût interdit tout de ſuite le trafic de ces marchands de bois, que vous l'êtes à cette heure? Et ces marchands n'auroient-ils pas pu quitter alors leurs foyers plus aiſément qu'à préſent qu'ils doivent le faire de force?

La machine ainſi ébranlée, croyez que l'unique moyen, & le plus ſolide pour la république, pour regagner l'état floriſſant dont elle s'eſt privée elle-même; pour mériter la conſidération qu'elle a perdue chez d'autres puiſſances; pour couper la tête à l'hydre de la diſcorde, qui s'eſt répandue dans l'individu révolté & qui ne peut rentrer d'abord dans les limites preſcrites; c'eſt de s'allier au roi de Pruſſe & à l'Angleterre & de ſe ervir de ces de x puiſſances, comme médiatrices, pour tenir

l'équilibre mesuré qui convient à une république, qui a un Stadhouder héréditaire ; & à un Stadhouder qui tient ce bien de la république. La tranquillité renaîtra dans votre sein, & la triste expérience qu'on vient de faire retiendra un chacun dans ses justes bornes ; d'un côté à ne vouloir pas trop prétendre, de l'autre à s'accommoder avec douceur.

Si vous réfléchissez impartialement sur cette proposition, je ne doute pas que vous trouverez que le seul désir philantrope de vous revoir heureux & dans votre ancien état florissant en est seul la base. J'espère voir mon frère bientôt ici. En attendant de vos nouvelles je suis, avec une estime des plus marquées & beaucoup d'amitié, votre fidelle ami.

RÉPONSE

A la Lettre précédente.

MONSEIGNEUR,

Je me croirois indigne de l'estime & de l'amitié dont Votre Altesse m'honore, si je ne m'empressois de réfuter les opinions dans lesquelles on voudroit l'affermir à l'égard des troubles de la Hollande.

Je vous suis, Monseigneur, trop sincérement attaché, & je me fais une trop haute idée de

votre sagesse, pour craindre de vous offenser, en montrant par des preuves avérées l'erreur dans laquelle on voudroit induire & Votre Altesse & la cour.

Si la cause patriotique avoit eu pour base les principes vicieux qu'on lui suppose, non-seulement ma conduite passée seroit révoltante; mais les services que Votre Altesse vouloit, *par mon intervention*, rendre à la république, & les conseils salutaires qu'elle donnoit au prince d'Orange, deviendroient maintenant un acte d'injustice & de contradiction, dont la beauté de votre ame est incapable, & dont ma délicatesse auroit trop à souffrir.

Ma réfutation vous paroîtra, Monseigneur, un peu longue & le style décousu : mais le temps presse, & je dois rapidement entrer dans quelques détails pour répondre aux divers argumens énoncés dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. J'espère qu'après l'avoir lue, Votre Altesse, également juste & impartiale, sera de mon avis. Je me propose de vous envoyer, Monseigneur, dans la quinzaine *quelques remarques très-essentielles sur l'origine & la nature du Stadhouderat* dans ces provinces : ce qu'il étoit sous les *comtes de Hollande*, ce qu'il a été successivement sous les *divers Stadhouders*, depuis les comtes jusqu'à *Guillaume V*. C'est par de telles recherches & de pareils examens, qu'on apprécie mieux les circonstances & les événemens.

Il seroit certainement dangereux de publier ici de semblables vérités, tant que le système actuel est en règne : mais l'amitié a ses secrets, & Votre Altesse en connoît trop le mérite, pour devoir rien ajouter de plus. C'est dans cette confiance & dans les sentimens du plus tendre & du plus respectueux dévouement que j'ai l'honneur d'être, &c.

A Amsterdam le 20 *Décembre* 1787.

OBSERVATIONS.

1°. L'origine des troubles de la Hollande ne doit pas être attribuée à l'intérêt de quelques *marchands de bois* : les causes en sont totalement différentes.

Pour s'en faire une juste idée il faut, je crois, soigneusement distinguer les principes de la méfiance & de la haine qui ont successivement animé la plus grande partie de la nation contre la personne du Stadhouder, dont la conduite a ensuite donné lieu de faire les plus sérieuses réflexions sur la nature, l'étendue & les vices internes du Stadhouderat, ainsi que sur plusieurs prérogatives que le Stadhouder s'est *arrogées*, & qui ne lui avoient *jamais été conférées* ; il faut recourir aux principes qui ont engagé les magistrats à s'élever contre ces usurpations, & la nation à s'opposer à celles des magistrats & du prince ; ce qui a peu à peu amené les grands troubles

dont nous avons été les témoins. Mais jusqu'en 1772 & au commencement de 1775 tout étoit encore calme à l'intérieur.

Les dissentions entre les *Américains* & les Anglois firent naître un incident qui éclaira beaucoup la nation sur la conduite du Stadhouder. Ces dissentions devenant de jour en jour plus funestes à l'Angleterre; cette puissance crut devoir employer des troupes pour soumettre les Américains, & demanda en conséquence à l'état les secours stipulés par l'alliance, & nommément la *brigade écossoise*. Les états jugèrent que l'Angleterre n'étant pas attaquée en Europe, le *Casus fœderis* n'avoit pas lieu, & refusèrent cette brigade, malgré l'opinion contraire du prince. Dans l'assemblée *d'Over-Yssel* le *baron de Capelle*, seigneur de *Poll*, s'étant surtout fortement opposé au prêt de ladite brigade, le prince en fut tellement irrité, qu'il mit tout en usage pour faire exclure le baron de *l'ordre équestre*, & y réussit. Cette conduite envers un membre de l'état qui usoit de son droit, fut regardée par la nation comme un acte de despotisme intolérable, & forma ce principe de haine & de mépris contre la personne du prince; haine que toute sa conduite subséquente n'a fait qu'augmenter. Une des causes principales de cette animadversion venoit aussi des propositions réitérées du prince pour l'augmentation des troupes de terre; augmen-

Trait de despotisme inoui du prince contre le baron de Capelle de Poll.

tation à laquelle les états de plusieurs provinces s'opposèrent constamment, parce qu'elle étoit inutile & ruineuse: d'ailleurs tous les bons citoyens ne considéroient cette augmentation que comme dangereuse à la liberté, & très-propre à fournir au prince un moyen de plus pour augmenter le nombre de ses créatures, & son influence déjà beaucoup trop grande. D'un autre côté, si l'on considère les efforts que fit constamment le Stadhouder pour empêcher l'augmentation de la marine, si nécessaire à la protection & au rétablissement du commerce, demandée si vivement, & si long-temps envain, par le plus grand nombre des citoyens, on sentira combien ils devoient en garder du ressentiment, & combien cela devoit leur faire visiblement connoître ce qu'ils devoient attendre deleur Stadhouder. Malgré cela cependant il n'y avoit encore aucuns troubles.

Conduite injuste de l'Angleterre envers la république.

La France ayant pris part à la guerre d'Amérique, les Anglois firent ce qu'ils avoient fait en 1766, & ensuite, ils enlevèrent nos vaisseaux injustement. Enfin ils prétendirent ouvertement que nous devions renoncer, pour leur faire plaisir, au *traité de 1664*, qu'ils firent alors avec nous, parce qu'il leur étoit plus utile & plus avantageux qu'à nous. Ce traité porte « que si l'une des deux puissances » contractantes se trouvoit en guerre avec une » troisième, il sera permis à l'autre de fournir,

» à cette troisième des *bois de construction* » ; article qui ne sera point regardé comme munition de guerre (1).

C'est sur la foi, & à l'abri de ce traité, que nos marchands chargèrent des bois pour la France. L'Angleterre les prend, les confisque : nos marchands font des réclamations, le prince s'y oppose & soutient le parti des Anglois. Enfin les états refusèrent ce que l'Angleterre demandoit & promettent protection au commerce, protection que le prince rendit illusoire. L'état eut, en refusant aux Anglois l'interruption de notre commerce de bois en France, une raison d'intérêt & une raison d'équité.

1°. *D'intérêt* : ce n'étoit point celui *de deux ou trois marchands de bois*, à Amsterdam, qu'on vouloit soutenir, *ainsi qu'on le disoit à la cour*

(1) Le libre transport des munitions navales nous étant ainsi assuré par le traité de 1664, nous avions de droit la liberté de l'exercer. Pour être les alliés, nous n'étions pas les esclaves de l'Angleterre, & les articles que nous réclamions formoient tellement un principe du *droit des gens*, qu'il entre dans tous les traités que la Prusse a faits, entre autres celui de la neutralité armée, & celui avec les Etats-Unis de l'Amérique. La même liberté de munitions navales se trouve stipulée dans le traité de commerce entre l'Angleterre & la France. Pourquoi donc nous troubler dans une possession aussi légitime? On pourroit à cette question, répondre en deux mots ; c'est que le délabrement de notre marine nous mettoit dans l'impuissance de soutenir nos droits.

& à la Haye, *par écho de la cour*, en appuyant même *avec dérision* sur le mot de *marchand*; (comme si dans une république commerçante cet état étoit à mépriser.) Mais c'étoit l'intérêt du négoce entier. De toutes les branches de notre commerce, il n'en est pas qui emploie plus d'hommes, plus de vaisseaux, & qui soit plus lucratif, parce qu'il se fait avec nos propres navires; que ces navires arrivés en France y font le cabotage des François, qu'ils reviennent chargés de provisions de France, & y retournent encore porter du bois. C'est ainsi deux campagnes qu'ils font par an. Enfin ce commerce ayant toujours été celui des seuls Hollandois, ç'auroit été le ruiner entièrement, & pour toujours, que de le céder aux Anglois. Si la France avoit, par *interim*, employé pour le faire d'autres nations, dont l'Angleterre n'auroit pas osé prendre les vaisseaux, comme elle prenoit ceux d'une république, qu'elle regarde comme dépendante de ses volontés, elle se seroit bien vue forcée d'y consentir. On peut encore ajouter que la province de *Hollande* a, au moins proportionnellement, dans ce commerce de bois un intérêt bien plus grand que la *Frise*.

Avantages du commerce de bois de construction & du cabotage.

2°. *D'équité.* Il importoit à l'état de rester neutre. Et quel est le cas? Il se trouve entre deux puissances belligérantes: d'un côté la république a fait un traité qui lui permet, qui

l'autorise à continuer certain commerce avec une de ces deux puissances, commerce aussi important pour celle-ci qu'à l'état même. C'étoit donc conserver la neutralité la plus exacte que de laisser tout *in statu quo*, de ne rien innover, de ne rien concéder de plus à une puissance qu'à une autre; par une conduite contraire on auroit dérogé au traité & favorisé une puissance au détriment de l'autre. C'étoit parconséquent briser la neutralité & s'attirer d'une des deux puissances, non-seulement des motifs de plaintes, mais encore ceux d'une guerre juste qu'on savoit bien, *en ce cas*, être immanquable. Ainsi les états firent un acte d'*équité*, par rapport au commerce de bois : s'ils eussent agi autrement, c'étoit prendre part à la guerre; au lieu qu'en se conduisant ainsi, ce n'étoit ni rompre ses liaisons avec l'Angleterre, ni favoriser la France par des nouveautés. Il résulte de cette conduite, 1°. que les Anglois ne purent trouver aucun prétexte valable de nous faire la guerre, & qu'ils nous laissèrent en paix, se contentant, selon leur coutume, de prendre nos vaisseaux: 2°. de plus fortes réclamations de la part des états, pour augmenter la marine & protéger le commerce : 3°. que la méfiance des états envers le Stadhouder, & l'indignation publique, firent de plus grands progrès, en voyant que le prince mettoit toujours de nouvelles entraves au commerce maritime, & l'exposoit journel-

Sage conduite des Hollandois à l'égard de l'Angleterre, qui cherche à les en punir.

lement à des pertes considérables, en ne faisant partir des vaisseaux qu'au moment où ils pouvoient être pris, comme ils le furent en effet: 4°. enfin qu'on dût tâcher d'aviser aux moyens de profiter d'une neutralité armée dont le projet recevoit une approbation générale, & qui alloit être conclue : mais le prince sut apporter tant de lenteur & d'obstacles à son exécution, que faute de nous être présentés à temps, nous ne pûmes y participer. Il est facile de juger de la fermentation des esprits & du mécontentement général que cette conduite produisit.

Il est très-permis, sans doute, au prince d'avoir un système, dès que le bien de l'état en est l'objet, & de mettre tout en usage pour le faire valoir; mais il est aussi tenu *par devoir* d'exécuter les ordres du souverain de la manière la plus prompte, à moins que ces ordres ne tendent à opprimer les particuliers, car il est, *dans ce cas*, obligé par sa charge de concilier les intérêts & les droits réciproques. Malgré ces plaintes universelles tout étoit encore en paix dans la république; les citoyens ne se mêloient point des affaires du gouvernement, ils les abandonnoient entièrement aux états. Mais si l'on veut connoître l'origine de la première effervescence des citoyens, je crois qu'il faut l'attribuer aux excellens ouvrages publiés en Angleterre, au sujet de la guerre *Causes de la première effervescence des citoyens.*

américaine, & sur-tout à ceux du *docteur Price*, traduits en hollandois, & lus avec une avidité inconcevable par tous les ordres de citoyens. C'est dans ces ouvrages qu'ils apprirent ce qu'étoit la *vraie liberté*, & ce qu'on s'efforçoit de vouloir leur enlever : ils ouvrirent enfin les yeux, & connurent tout le danger du despotisme.

II°. Venons maintenant à la cause de la guerre avec l'Angleterre. On dit *que cette puissance, apprenant qu'un couple de marchands alloient conclure un traité avec l'Amérique, demanda satisfaction, & voulut qu'on arrêtât les infracteurs de l'alliance.*

Qu'il me soit permis de dire que cette manière d'indiquer les faits n'est pas exacte; la république ne s'est nullement mêlée des Américains; mais comme il paroissoit évident, même dès l'année 1778, que l'Amérique deviendroit indépendante, il étoit en conséquence très-essentiel, très prudent de ne pas être des derniers à profiter de son commerce. Mais ce ne fut ni la république, ni la province de Hollande, pas même la ville d'Amsterdam, qui s'en mêlèrent; mais la seule chambre des bourguemaîtres de cette ville qui convint avec les ministres de l'Amérique, *qu'au cas* que les Américains devinssent indépendans, eux bourguemaîtres d'Amsterdam emploieroient leurs voix, ou si l'on veut, tâcheroient d'em-

Conduite des Bourguemaîtres d'Amsterdam, à l'égard des Américains, & ses suites.

ployer *celle de la ville* à faire en ſorte qu'on contractât un traité de commerce avec l'Amérique, &c. Il n'y a donc pas eu de traité de fait, ni de traité éventuel, mais ſeulement la promeſſe d'une partie d'une voix dans la ſeule province de Hollande, *qu'au cas* que l'Amérique devînt libre, &c. Ainſi l'on ne peut pas dire qu'il y ait eu le moindre engagement d'aider les Américains à parvenir à leur indépendance. C'étoit donc une injuſtice à l'Angleterre de prétendre qu'il exiſtoit un traité avec l'Amérique, & plus encore injuſte de dire que ce que l'on avoit fait l'avoit été pour des marchands, ou des marchands de bois. Ce compromis n'a été fait uniquement que par les quatre bourguemaîtres alors régnans, dont aucun n'étoit dans le négoce (1).

Mais, dira-t-on, l'Angleterre pouvoit au moins ſe plaindre de la conduite de ces bourguemaîtres & dire, même, que cela ne leur étoit pas permis; d'accord : & c'eſt préciſément pourquoi les états, loin de refuſer d'examiner la choſe, & la conſidérant plutôt être du reſſort de la *cour de juſtice* que du leur, en-

(1) Je me trompe; parmi les quatre bourguemaîtres qui étoient, meſſieurs *Temminck*, *Gerritt Hooſtgt*, *Heemskerky* & *Van Taerling*, ce dernier étoit dans le commerce, mais non dans celui des bois; & l'on ne ſuppoſera pas non plus qu'il en ait voulu faire un objet de ſpéculation : cela lui étoit impoſſible.

voyèrent à cette assemblée les plaintes de l'Angleterre & toutes les pièces y adhérentes, avec ordre de délibérer & d'envoyer au plutôt sa réponse, pour savoir si, suivant l'avis de cette cour, il y avoit matière à un procès criminel contre ces Messieurs; & qu'alors on l'instruiroit. N'étoit-ce pas se conduire suivant la justice la plus exacte? Falloit-il que les états répondissent au roi d'Angleterre, que puisqu'il croyoit ces Messieurs criminels ils les abandonnoient à sa justice pour les punir sans autre examen, & sans les entendre? Ç'auroit été un despotisme & une lâcheté sans exemple. En supposant donc ces bourguemaîtres coupables, il *falloit avant tout* entendre leur défense (1); & si elle eût été insuffisante, il n'appartenoit qu'à l'état seul de les punir. Le roi d'Angleterre, mécontent d'une conduite aussi sage, aussi équitable, rappelle son ministre & déclare la guerre à la république, avant même que la cour de

(1) Je saisis avec empressement l'occasion de rappeler ici un magnifique passage des dernières remontrances du parlement de Paris au roi. — « La justice, est il dit, a des » règles indépendantes des volontés humaines, & les rois » même y sont assujettis. HENRI IV reconnoissoit qu'il avoit » deux souverains, *Dieu* & la *Loi*: Une de ces règles est » *de ne condamner personne sans l'entendre*; elle est de tous les » temps, de tous les lieux: c'est le devoir de tous les hommes, » & Votre Majesté nous permettra de lui représenter que ce » devoir l'oblige autant que ses sujets à y être soumis ».

Hollande ait pu envoyer sa réponse aux états: réponse qui étoit prête, & qui alloit être expédiée.

Ce simple exposé suffit pour montrer que l'Angleterre, en nous faisant une mauvaise querelle, se servoit en même temps d'un mauvais prétexte pour nous déclarer la guerre. Mais jusque-là tout étoit encore tranquille dans la république. La conduite du prince dans cette affaire, la manière ouverte avec laquelle il osa appuyer les demandes de l'Angleterre, en se déclarant hautement contre Messieurs d'Amsterdam, portèrent à leur comble la méfiance des états & l'animosité des habitans. Tel est l'histoire de ce qui s'est passé entre la Hollande & l'Amérique: d'où il faut conclure qu'on a tort de dire que *ces marchands, pour sauver leurs biens & leurs vies, mirent le feu aux quatre coins de la république.* Loin de-là, puisque tout étoit encore en paix dans le sein de ces provinces, la dissention seule étoit dans l'assemblée des états. Si c'est par des assertions aussi injustes que dénuées de bon sens qu'on induit la cour de *Berlin* en erreur, il est d'autant plus utile de l'éclairer & de la détromper.

III°. Nous voilà donc en guerre avec l'Angleterre. On s'apercevoit de jour en jour que le Stadhouder continuoit de favoriser les Anglois, en mettant du retard à l'équipement des vaisseaux, & que si ceux-ci sortoient, c'étoit presque

toujours dans des circonſtances défavorables, &c. Il n'y eut alors qu'un cri & des habitans & des états. On ſavoit depuis long-temps que le duc *Louis* étoit l'ame des conſeils du Stadhouder, ou, pour mieux dire, qu'il étoit le Stadhouder, *effectif*, & l'autre ſeulement le *repréſentant*. Il parut donc probable de croire que ſi le prince voyoit par ſes propres yeux, il verroit autrement. En conſéquence le Stadhouder fut ſollicité d'éloigner le duc *Louis* de ſon conſeil. Cet éloignement pouvoit ſe faire avec d'autant plus de juſtice, que le duc *Louis*, pendant même qu'il exerçoit la tutelle, n'avoit pas le droit de ſe mêler de politique. En devenant tuteur du prince il fut obligé de prêter ſerment aux états qu'il ne s'immiſceroit point dans les *affaires étrangères*. La nation devoit donc voir d'un très-mauvais œil qu'il s'en mêlat actuellement. Soit juſtice ou non, le duc *Lonis* étoit d'ailleurs haï des habitans, des membres du gouvernement, & de ceux même qui étoient les plus attachés à la perſonne du Stadhouder: les militaires étoient également dans les mêmes principes envers lui. Les réclamations furent ſans ſuccès, & le duc reſta à la Haye juſqu'au milieu de 1782, époque à laquelle il ſe détermina d'aller & de reſter à *Bois-le-Duc*. Ce prince ne fut donc *ni culbuté ni chaſſé*; & l'on ſe rappelle qu'alors ſon in fluence étoit toujours la même auprès du Stadhouder, & que les courriers ne ceſſoient

Plaintes contre le duc Louis de Brunſwic.

d'aller & de venir de *Bois-le-Duc* à *la Haye*. La paix se fit par-tout ensuite en 1783 : sans pour cela que le duc *Louis* revînt à la Haye, où il étoit encore maître de revenir. Ce sont des faits que personne ne peut révoquer en doute. La véritable cause qui détermina ensuite les états à démettre le duc de ses places, fut la découverte qu'ils firent du fameux *acte consultant*, qu'ils déclarèrent illégal & contraire au bien public. Le duc, sans attendre que les états eussent prononcé & fait exécuter leurs résolutions, quitta le pays & se démit de ses appointemens, qu'il auroit au moins pu conserver; (1) mais tout cela ne fit encore aucun tort ni aucun bien *à la tranquillité* de l'état.

Ce fut pendant la guerre de l'Angleterre, ou plutôt vers la fin de 1782, que les magistrats de plusieurs villes résolurent de ne plus recevoir de *recommandations* de son altesse. Ces recommandations n'étoient qu'un abus, & non un droit. Le mot de recommandation l'indique. Le prince conserva le droit d'élire, par-tout, les échevins & les bourguemaîtres dans les villes où il en avoit le droit, c'est-à-dire dans la plupart. Loin de lui avoir jamais fait aucun retranchement dans ses droits, c'est qu'il les a

---

(1) C'est ce que monseigneur le *duc régnant*, son neveu, m'observa également, dans une des conférences que j'eus l'honneur d'avoir avec ce prince à *Brunswic*, en 1784.

tous conservés : même pendant qu'il a été suspendu de sa charge de *Capitaine général*. La ville d'*Alkmaar* est la seule où le magistrat *nia* que le prince eût le droit de nommer la magistrature dans cette ville. Au reste, c'est la matière d'un procès non encore décidé ; & tant qu'il ne l'est pas, les états ont cru qu'aucune des deux parties ne devoit exercer le droit contesté, & ils ont nommé eux-mêmes.

Origine des patriotes & d'une bourgeoisie armée.

Les requêtes que les citoyens présentèrent en 1782 & 1783, soit pour solliciter l'indépendance de l'Amérique, soit pour d'autres objets politiques & de commerce, est la première époque où les habitans se soient mêlés des affaires du gouvernement : & c'est, si l'on veut, la première origine des patriotes.

Les prétentions de l'empereur, en 1784, furent cause que les états ordonnèrent, à peu près par-tout, aux habitans de s'armer & de s'exercer dans le maniement des armes. Jusque-là tout se passoit encore tranquillement dans la république. Ce qui se passa à la Haye dans le mois de *Septembre* 1785, rappela les émeutes populaires qui troublèrent cette résidence & ses environs en 1782. Ces mouvemens séditieux qu'on n'avoit pas empêchés, ni même prévenus, *comme on l'auroit pu* ; mais qui étoient sourdement excités par le parti du Stadhouder, (dont le systême étoit qu'on ne pouvoit pas mieux soutenir la cause du prince que de cette

façon) ces mouvemens, dis-je, déterminèrent enfin les états à ne plus confier le commandement de la garnison à son altesse, mais à se le réserver eux-mêmes. Le prince, au lieu de chercher les moyens de pacifier les choses, en montrant une conduite plus conforme aux devoirs de sa place, s'irrita & quitta brusquement la Haye. Dès-lors la méfiance & la haine de la nation éclatèrent ouvertement.

Premières réclamations de la ville d'Utrecht.

Les véritables & principales causes des troubles de la république furent l'affaire d'*Utrecht*, & les scènes de la *Gueldre*. Il faut se rappeler que *Guillaume III* fit accepter de force aux provinces d'*Over-Yssel* & d'*Utrecht* un *règlement de régence* également onéreux & despotique. On ne tarda pas à s'apercevoir de plus en plus des inconvéniens qu'il faisoit naître, & c'est pour s'affranchir de ce règlement que les états d'*Utrecht* firent des réclamations. La ville de ce nom alla même jusqu'à faire un appel des habitans, afin, qu'à un terme précis, ils eussent à proposer chacun leurs griefs, & conclure ensuite un nouveau règlement. Sur ces entrefaites, le prince, qui avoit intérêt de conserver son pouvoir, ou si l'on veut, son parti, s'opposa non-seulement à cette réforme, mais il parvint à faire changer de sentiment plusieurs membres de l'état & de la magistrature. Les *Utrékois* se voyant ainsi trompés, passèrent outre, & par une constance, une activité, un ordre

& une tranquillité, dont on trouvera peu d'exemples dans l'hiſtoire, parvinrent à arrêter un *nouveau règlement*, & à ſe créer, ſuivant leurs droits innés, de nouveaux magiſtrats, &c. Ces débats & ces réſolutions durèrent juſqu'en 1786. Vers ce temps à peu près deux villes de *Gueldre* réclamèrent leurs droits, le prince s'y oppoſa, elles réſiſtèrent, & le Stadhouder ſe détermina à les ſoumettre par voie de fait, en envoyant contre elles un corps de troupes d'environ deux cents hommes, ſoutenus d'un train d'artillerie. Ces deux villes ſans défenſe, furent ſoumiſes, livrées au pillage, & les habitans forcés de prendre la fuite.

Premières hoſtilités du prince.

Ce coup d'autorité fait à l'inſtigation du prince & ſous ſes ordres immédiats, malgré les repréſentations les plus humbles & les plus preſſantes, donna vivement à connoître à la ville d'*Utrecht* & ſur-tout à la *Hollande*, le danger qu'elles avoient à courir. Le ſeul parti qu'il y avoit à prendre étoit d'empêcher le Stadhouder de diſpoſer ainſi des troupes de la province, & conſéquemment de le ſuſpendre dans ſa qualité de *capitaine général* (1).

(1) Pour prouver que le parti patriotique n'a jamais négligé les occaſions propres à concilier les eſprits, c'eſt que, dès le mois d'*août* 1786, il fut réſolu, dans une aſſemblée extraordinaire des régens, que meſſieurs *Paludanus*, *Nieuwenheim*, *Dumbar*, *Haarſma* & *Romſwinkel*, partiroient le

On sait que les états de Hollande s'empressèrent alors d'assurer la ville d'*Utrecht* de leur

---

mois suivant pour Utrecht, & feroient tout ce qui dépendroit d'eux pour ramener les esprits à des voies de conciliation. Ces députés parvinrent en effet à régler à la satisfaction des deux partis, plusieurs articles en contestation, au point que le projet de règlement fut imprimé, & qu'il ne paroissoit plus y avoir de doute que cet accommodement provisoire ne fût l'aurore de la tranquillité publique. Dans le mois de novembre suivant, quelques membres des états de la province d'Utrecht, entre autres M. de Capellen de Schonauwe donnèrent à entendre qu'il s'en falloit beaucoup qu'on fût d'accord, & que les vrais amis de la province désiroient vivement qu'on nommât une nouvelle commission pour reprendre les conférences, & mettre la dernière main à un ouvrage qu'on avoit si heureusement commencé. M. Tomminck & M. Bicker furent priés d'accompagner les députés ci-dessus; le premier, comme étant né dans la province d'Utrecht, dans laquelle il avoit beaucoup de relations & acquis la plus grande confiance, par un ouvrage qu'il avoit publié sur la constitution de cette province; le second, comme un homme aussi intègre qu'instruit, & d'autant plus connu à Utrecht, que pendant une résidence de neuf années, il y avoit donné les plus grandes preuves de son patriotisme & de ses talens.

Ces messieurs se rendirent à Utrecht au commencement de *décembre*, M. de Nieuwenheim fut le seul qui ne put partir avec ses collègues, il les en prévint en leur manifestant ses regrets. Les conférences particulières devinrent très-actives, tant avec quelques membres de l'ordre équestre qu'avec deux des principaux nobles de la province & plusieurs conseillers. Les constitués de la bourgeoisie se rendirent trois fois en corps dans l'assemblée des députés, pour délibérer ensemble.

Les commissaires conciliateurs voyant que c'étoit plutôt

protection ; combien l'esprit de patriotisme enflamma tous les cœurs, & comment de simples

---

sur des *expressions*, des *tournures de phrases*, que sur des points essentiels qu'on ne s'entendoit pas, proposèrent quelques changemens dans la diction qui, sans détruire les bases de l'accommodement, présentoient plus de clarté ; ce qui fut adopté. Tout commençoit dès-lors à annoncer le bonheur futur de la république, parce qu'il suffisoit que les différens membres de la province d'Utrecht fussent d'accord & agissent de concert avec la province de Hollande, pour compter fermement sur cette félicité. Les députés conciliateurs avoient fait une peinture si touchante des malheurs dont les habitans des Provinces-Unies étoient menacés, si l'on ne s'empressoit d'éteindre le feu des dissentions, que les différens partis promirent de se réunir & de sacrifier même leur intérêt personnel au bien public.

Les membres du comité de la bourgeoisie armée avec qui les commissaires députés avoient eu plusieurs conférences, pressèrent ces derniers de faire adopter les changemens proposés à M. *Lidt de Jeude*, avocat de la bourgeoisie armée, & que s'ils y réussissoient ils auroient certainement par-là le consentement des huit compagnies bourgeoises convoquées à ce sujet. Le lendemain matin les commissaires députés nommèrent deux d'entre eux pour avoir cette conférence. Ce furent messieurs *Bicker* & *Paludanus*, connus par leur fermeté & leur modération. M. Lidt se fit long-temps attendre, & ne vint qu'à dix heures du soir ; l'entretien dura une partie de la nuit, & ne produisit aucun effet, car malgré les argumens les plus forts & les injonctions les plus pressantes, M. Lidt resta ferme dans ses principes ou plutôt dans son entêtement, puisqu'il n'eut aucunes raisons valables à opposer aux sages représentations de ces deux députés ; on peut le ranger dans la classe de ces énergumènes qui se persuadent follement qu'il suffit de crier pour avoir raison. Pendant toute

citoyens accoururent de tous côtés pour défendre Utrecht, qui, dans ce moment, étoit la clef

---

la conférence il ne cessa de répéter qu'il ne trahiroit jamais la cause de la liberté, en souff ant que les bourgeois acceptassent les changemens proposés, & qu'il les instruiroit des iéges dangereux dont ils étoient menacés. C'est ainsi que sieur Lidt, parfaitement inept & incapable de remplir la rge dont il étoit revêtu, nuisit par son opiniâtreté aux d ins pacifiques & salutaires des députés. On gémit sans do quand on voit le bien-être d'une nation dépendre ainsi de norance ou de la méchanceté d'un petit nombre d'individ plus esclaves de leur vanité que jaloux de mériter la co ance publique. Le lendemain matin de cette conférence n fut informé que le sieur Lidt avoit parcouru pendant le ste de la nuit les différens corps-de-garde de la bourge e, & qu'il avoit tellement imbu ces braves gens de ses pr ipes dangereux, inspiré tant de méfiance contre les comm ires conciliateurs, que ceux-ci crurent qu'il étoit prudent de e plus s'exposer ainsi à prêcher un évangile qu'on interprétoit 'une manière aussi étrange qu'injuste.

Plus l'on flêchit sur ce qui s'est passé à Utrecht, plus on est étonn comme le disoit un des commissaires à son retour, qu'un ul individu aussi borné que le sieur Lidt, ait cependant e assez de crédit sur ses concitoyens, pour rendre cette nég iation absolument nulle, & fait perdre même jusqu'à l'es ance de remédier aux maux qui menaçoient la république ar *sans ce malheureux délire de la bourgeoisie d'Utrecht, l rti patriotique auroit eu la majorité aux états généraux, seroit parvenu à opérer les réformes salutaires qu'il vouloit fa* INDÈ CAUSAS MALORUM REIPUBLICÆ.

Comme il est essentiel d n'oublier aucunes des circonstances capables d'éclairer sur ressorts secrets qu'on a fait jouer à l'époque du moment cr ue où je parle, je vais ra-

de la Hollande, si on l'attaquoit. On sait aussi comment le prince trouva à propos de former

---

conter ce qui arriva personnellement à M. Bicker à Utrecht. Après la première conférence qu'il eut, ainsi que ses collègues, avec les membres du comité de la bourgeoisie, on vint l'avertir que deux de ces membres, savoir le nommé *Weppelman*, boulanger, & président de la commission, de concert avec un autre bourgeois, s'étoient rendus au sortir de l'assemblée des commissaires députés, chez le receveur *Burman*, connu dès-lors pour un des plus fanatiques partisans du prince d'Orange & des aristocrates, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé, & le mettre mieux en état de croiser les intentions pacifiques des députés. Tels étoient à peu près les personnages faux & méchans avec qui l'on étoit obligé de traiter: & ce fut pour démasquer en partie les perfides amis de la bourgeoisie, que M. Bicker ne craignit pas de dire tout haut dans une conférence suivante, que l'on étoit très-bien informé de la conduite sourde de certaines personnes qui, pour mieux tromper leurs concitoyens, affectoient au-dehors des sentimens patriotiques qu'ils n'avoient pas au fond du cœur. Cette déclamation inattendue pétrifia surtout Weppelman qui étoit présent, & n'osa pas ouvrir la bouche.

La personne de confiance dont je tiens ces détails vrais, me dit avoir été présente, lorsque quelques mois après, un membre de l'ordre équestre de la province d'Utrecht, dit chez un régent d'Amsterdam, qu'il étoit bien à regretter que la commission dont les députés étoient chargés, eût été sans succès, & que l'on devoit attribuer tous les maux présens & à venir de la république, au refus que l'on fit alors d'accepter leurs plans de conciliation. Disons encore que si les autres membres de la noblesse eussent montré dans ce temps-là plus de loyauté & de fermeté, les efforts des ennemis de

un camp, dont le but ne pouvoit être que de faire une attaque en règle, au lieu de chercher à concilier les esprits, & faire, ainsi qu'il auroit dû, les derniers efforts pour calmer la nation.

L'attaque contre Utrecht n'eut cependant pas lieu; mais peu de temps après (mai 1787) le prince envoya un détachement de troupes pour forcer le poste de *Jutphas*, appartenant de droit aux habitans d'*Utrecht*. Ce détachement fut battu & mis en fuite par les simples citoyens qui gardoient ce poste. Ainsi, le Stadhouder fut le premier à donner le signal d'une guerre ouverte. — *Débaucher les troupes de la Hollande, les engager à se soulever contre leur souverain* (*sous le frivole prétexte qu'elles avoient prêté serment à la généralité, &c.*), sont autant de griefs contre le Stadhouder, & de nouvelles preuves *en faveur du parti patriotique*.

IV°. Toute la nation étant en quelque manière armée & prête à soutenir au prix de son sang le maintien de ses justes & légitimes droits; le prince commençoit à sentir les conséquences de sa conduite passée, & craignoit avec raison de succomber, lorsqu'*un incident*, qui devoit accélérer sa perte, tourna absolument à son avan-

---

la patrie auroient été impuissans, & la liberté triomphante auroit répandu tous ses bienfaits sur les Provinces-Unies. *Infandum jubes renovare dolorem !*

tage : ce fut *le voyage hardi de madame la princesse.* S'il n'avoit point été entrepris, sous les auspices du cabinet de Berlin, par l'entremise du sieur de *Thulemeyer*, & à l'instigation de la cour de Londres, par les menées du *chevalier Harris*, très-instruit d'ailleurs de l'inaction criminelle où seroit, *à tout événement*, le ministère de France d'alors ; je suis persuadé que cette princesse n'auroit pas osé le risquer. Enfin, ce qui devoit arriver arriva. Son altesse fut arrêtée en chemin, & priée de retourner sur ses pas. Cet arrestation étoit indispensable. Les émeutes qui avoient eu précédemment lieu à la Haye, ne permettoient pas de douter qu'il y en auroit eu de terribles, si la princesse y fût arrivée. Le secret même dont on avoit voulu envelopper ce voyage, étoit bien capable de redoubler les craintes & les précautions. Il s'agissoit donc, ou de tout risquer, ou d'empêcher le voyage, au moins aussi long-temps qu'on en eût informé les états. Un fait bien constant, c'est que madame la princesse a été traitée avec tous les égards & tous les ménagemens possibles (1). C'étoit,

Trait unique d'audace & d'imprudence politique.

(1) Consultez à cet égard la *déclaration* authentique des *commissaires de Woerden* aux états, & sur-tout les remercîmens de S. A. R. relatifs aux bons traitemens qu'on lui fit. Ajoutons encore que les horreurs qui ont suivi ce triste voyage justifient assez ceux qui l'ont empêché. Mais il vaut mieux rompre sur un sujet aussi douloureux. Malheur à celui qui n'a pas d'entrailles ! Nous ne demandons à ceux qui

j'en conviens, la sœur d'un roi, & dans cette qualité, un pareil arrêt auroit été digne de blâme: mais cette princesse n'avoit aucun droit, dans ce pays & dans ces circonstances, de réclamer cette brillante prérogative. Elle étoit l'épouse du Stadhouder ou du premier *sujet* de l'état, & comme telle, soumise à son légitime souverain, *les états généraux*. On doit sur-tout bien regretter (en cas qu'il fût cependant vrai que la cour de Berlin, disons plutôt le roi, n'ait eu aucune part au projet du voyage, comme elle le soutient), qu'on ait négligé de l'informer promptement & bien exactement des véritables circonstances qui ont caractérisé cet événement.

Le roi se plaint, & de quel droit? La prudence exigeoit que durant la conduite actuelle du Stadhouder, la princesse ne vînt point à la Haye: c'étoit à la princesse à obéir aux ordres du souverain, & à ne point les enfreindre. Cependant, afin de témoigner au roi tous les égards que les souverains se doivent réciproquement, l'on offrit à sa majesté une députation pour l'instruire du fait; on lui écrivit une lettre très-circonstanciée: cela ne réussit pas: son ministre qui vouloit mener à ses fins la trame qu'il avoit

---

veulent nous juger que d'avoir un cœur; & notre cause est gagnée au tribunal du sentiment, comme elle l'est à celui de la raison.

ſecrètement ourdie avec l'Angleterre, voulut avoir réponſe *en moins de temps* qu'il n'en faut pour délibérer. N'étoit-ce pas agir ſans juſtice? Sa majeſté fait marcher incontinent un corps de troupes contre la Hollande, & s'empare ainſi de la plupart des villes. Une telle invaſion ne lui auroit pas facilement réuſſi; ſi le Rhyngrave de Salm n'eût été un lâche & un traître.

Le droit & la juſtice paroiſſent dans un plus grand jour en faveur des patriotes, en voyant leur ferme réſiſtance contre les projets hoſtiles du Stadhouder : mais ce prince en s'appuyant d'une armée pour rentrer dans ſes injuſtes droits, montre qu'il aime mieux priver la république de ſa liberté, que de ne pas obtenir ce qu'il déſire. C'eſt par cette conduite illégale qu'il s'eſt fermé pour jamais le cœur des *vrais citoyens.* Un exemple ſuffira pour prouver ce que j'avance. *Guillaume II* fit en 1650 divers préparatifs pour attaquer *Amſterdam.* Le ſouvenir de cette témérité eſt encore ſi profondément gravé dans le cœur de la nation, qu'après cent trente ans il n'a pu s'effacer, & que la mémoire de ce prince en ſera flétrie à jamais. Qu'on juge du temps qu'il faudra pour faire oublier les procédés actuels de *Guillaume V.*

J'ai dit que la république venoit de perdre ſa liberté; conſidérons pour cet effet les choſes ſous leur vrai point de vue. C'eſt ſe tromper d'une manière étrange que de dire: *qu'on n'a*

fait que rétablir le prince dans l'état où il se trouvoit en 1766, & depuis ce temps jusqu'en 1782; que la forme du gouvernement est la même, & que si on étoit libre alors, on l'est encore? Une telle assertion ne seroit pas exacte; en supposant même qu'il n'y eût que ce rétablissement, elle fournit une réflexion très-grave: c'est que l'événement a prouvé que si les états sont mécontens du prince, *qui est leur sujet*, que s'ils jugent à propos de n'avoir plus de confiance en lui, de diminuer, non pas les droits du prince, mais ce qu'il soutient être ses droits; ce prince aura le pouvoir de résister à ses maîtres & de les forcer à en passer parce qu'il voudra, en appelant à son secours une armée étrangère, comme il l'a fait (1). Ouvrez toutes les histoires, tant

(1) Si la Prusse a cru se frayer par-là un chemin plus court pour faire une alliance avec la république, il n'est pas facile de voir, dans l'état où sont les choses, ce que cette puissance y gagnera, sur-tout à l'égard de l'Angleterre, dont l'intérêt est, comme il a toujours été, de se jouer de ses alliés, & de les faire servir à sa propre prospérité. La Prusse pouvoit, avec plus d'honneur & plus d'avantage, jouir d'une alliance avec la république, en adoptant le système précédent de réforme & de conciliation. Quant à la Hollande, engagée dans une telle ligue, elle se verra encore plus exposée à des attaques que la Prusse, & aura par conséquent plus besoin de son secours, qu'elle ne sera en état de lui en fournir. Peut-être que la Prusse aura plus d'une fois l'occasion de regretter les secours momentanées qu'elle vient d'accorder au Stadhouder. Les apparences au moins ne lui sont pas favorables.

anciennes que modernes, parcourez tous les ouvrages de jurisprudence & de législation, vous ne trouverez aucun exemple, aucun cas pareils. Abuser ses concitoyens, braver impunément les loix, forcer le souverain légitime à contracter une alliance avec une puissance qui autorise de telles infractions, qui l'aide à consommer son crime de *lèse-nation*, en travaillant à rendre l'usurpateur maître absolu, c'est non-seulement dans le prince un acte de despotisme odieux, mais dans la puissance qui le favorise une inconséquence inouie, un mépris absolu des devoirs les plus sacrés, c'est enfin protéger hautement la tyrannie. Une nation courbée sous un pareil joug, écrasée par le droit du plus fort, est une nation avilie, si elle ne cherche à s'affranchir de l'oppression. Les patriotes connoissoient trop bien le danger qui les menaçoit, pour ne pas recourir aux moyens de s'en garantir: mais trahis d'une part & abandonnés de l'autre, ces vrais amis de la patrie & de la liberté ont été victimes de leur dévouement à l'époque à peu près où ils alloient pour jamais rompre leurs fers. Voilà le triomphe du Stadhouder, & la cause que la Prusse a défendue! Voilà un nouveau trait de despotisme & d'audace à ajouter à l'histoire des révolutions!

Crime de lèse-nation sans exemple.

Le prince & ses adhérens peuvent encore quelque temps jouir de leur triomphe, ou du moins aussi long-temps que les autres puissances de

l'Europe

l'Europe connoîtront assez mal leurs intérêts pour permettre une injustice aussi criante. Je vais faire une supposition : si le roi de Prusse se trouvoit quelques jours mécontent d'un prince qui seroit à son service, & allié par son épouse à un roi puissant, le démettoit de ses emplois, le faisoit mettre en prison, ce procédé donneroit-il le droit au frère de l'épouse disgraciée d'envoyer une armée en Prusse, sous prétexte que cette détention peut compromettre l'honneur ou la délicatesse de sa sœur? Le cas est ici le même; mais je doute qu'on osât risquer d'en tirer satisfaction.

Cas embarassant à résoudre.

Si d'un autre côté l'on considère les nouveaux sermens qu'on a exigés des magistrats & des citoyens depuis la révolution, il n'est pas possible de soutenir que la même forme de gouvernement soit restée telle qu'elle étoit : du moins la forme *essentielle*. Les édits rigoureux qu'on publie tous les jours, montrent combien les habitans risquent d'être punis sévèrement pour avoir exécuté les ordres émanés du souverain. N'a-t-on pas, depuis peu, démis de leurs postes tous les officiers qui avoient défendu l'état par ordre de l'état même? Il semble qu'on veuille tout bouleverser.

Quoiqu'il ne soit pas permis de ridiculiser ce dont on n'est pas dans le cas de jouir ou d'apprécier, cependant à mon retour, j'ai entendu, dans plusieurs villes d'Allemagne, tourner en

Fausse idée du patriotisme en Allemagne.

ridicule *le nom de patriote*. Il faut donc qu'on ait donné dans l'étranger une idée bien fausse de cette dénomination, ou qu'on en ait donné une du prince d'Orange si avantageuse & si grande, qu'on croie qu'il est impossible que la république puisse subsister, s'il n'en est absolument le chef. On peut pardonner une telle assertion en Allemagne, où l'on ignore non-seulement le prix de la liberté, mais encore la nécessité de la recouvrer. Depuis la révolution, la Hollande présente un autre aspect: on n'y voit plus, comme autrefois, cette liberté d'opinions qui laissoit au moins aux Hollandois le mérite de pouvoir se dire libres, ou de déplorer la perte d'un bien qui leur étoit si cher. Ils sont aujourd'hui tellement esclaves du despotisme, que, soit par crainte ou par avilissement, ils portent généralement tous les marques distinctes de leur soumission & de leur servitude. Il est vrai que la classe nombreuse des bons citoyens ou des patriotes, ce qui est la même chose, espèrent que leur soumission ne sera que momentanée, & que le jour de leur délivrance ne sera pas long-temps différé. Nos neveux auront peine à croire les scènes scandaleuses qu'ils liront dans nos annales; ils ne pourront sur-tout pas concevoir qu'une vile populace, gagée, & secrétement excitée par nos propres régens, ait pu faire entièrement la loi, & à ces régens mêmes, & au plus grand nombre des citoyens, les

insulter publiquement & impunément suivant son caprice, & les forcer de porter à son gré la *couleur orange*, &c. Un délire plus odieux, c'est celui de nos aristocrates, qui feignant de chanter avec la populace le triomphe du parti Stadhoudérien, paroissent n'encenser les oppresseurs de la nation, que pour mortifier d'autant plus les amis de la liberté, & préparer les moyens de donner ensuite des fers aux uns & aux autres. C'est ainsi que par une morgue révoltante, & une basse complaisance, ils tâchent de s'attirer la soumission & le respect de la populace, comme l'estime & l'amitié du despote, tandis qu'ils sont la risée & le mépris de tous les partis. Si une telle dégradation faisoit des progrès dans les différens ordres de la république; ce qui ne peut manquer d'arriver, en cas que la France n'aide bientôt puissamment les bons patriotes à conquérir leur liberté, c'en est fait de la république & sa chute est inévitable: mais en tombant elle écrasera aussi ses ennemis. Revenons à notre sujet.

On a cru que les patriotes vouloient renverser la constitution de l'état (1), rien de plus faux:

---

(1) Les patriotes, ce me semble, ont fait une grande faute; c'est de n'avoir pas commencé par avoir un plan fixe & fait connoître les justes motifs de leurs réclamations, en soumettant leur cause au tribunal des nations. C'étoit le meilleur moyen d'en imposer à leurs ennemis, & d'exciter en leur faveur un intérêt plus général. Le peuple hollandois lit beau-

ils vouloient l'affermir; en voici la preuve. Les états actuels depuis la dernière révolution, n'ont pu révoquer en doute, que *la vraie constitution* se trouve dans la *résolution* prise par les états, lors de la fondation de la république, & que même, dans un de leurs derniers placards, ils réclament cette même constitution. Voyons ce que porte cette résolution. Elle dit, entre autres, que *l'assemblée des états est représentée par les députés des villes & de l'ordre équestre, les villes de Hollande & le plat pays:* d'où il suit que notre gouvernement est un gouvernement par *représentation*. Or un gouvernement par représentation est une absurdité, si ceux qui sont les *représentés* ne nomment pas leurs représentans. C'est-à-dire, si les citoyens des villes ne nomment pas les membres du conseil de ces villes: conseil qui représente tous les citoyens. Concluons donc encore que si les citoyens n'ont pas dans cette nomination *une juste & libre influence*, s'ils n'ont pas le droit de démettre ceux de leurs représentans qui ne

Principes de la conduite des patriotes.

---

coup les gazettes: mais il auroit besoin de s'appliquer à mieux connoître les bases de sa constitution. Le peuple ne sauroit être trop éclairé sur les causes pour lesquelles on le fait agir, parce que cette connoissance intime le rend plus courageux, plus ferme. Je suis encore étonné que depuis la révolution, aucun écrivain national ne se soit occupé de publier l'histoire de nos troubles, & de dévoiler les intrigues secrètes de nos oppresseurs. Espérons que si la crainte impose le silence, la liberté viendra un jour nous en consoler.

ſe trouvent pas avoir aſſez pris à cœur les intérêts de leurs commettans, & ſi le plat pays ne nomme pas les membres du *corps équeſtre* qui repréſentent le plat pays, on n'a pas dans cette nomination l'exercice de ſon véritable droit; concluons, dis-je, qu'on ne peut pas dire avec juſtice que ceux qui penſent *qu'une telle influence eſt légitime*, tant dans les villes que dans le plat pays, & que ceux qui travaillent *à ramener cette influence*, ſoient les ennemis de l'état, de l'ancienne & vraie conſtitution. Le cabinet de Berlin, malgré ſon extrême prévention, ne ſauroit donc décemment perſiſter dans un ſyſtème auſſi contraire à la raiſon qu'à la bonne foi.

Ne perdons pas de vue que les patriotes n'ont abſolument travaillé qu'à ramener cette heureuſe influence, & à ſouſtraire en même temps la nation du joug des ariſtocrates, qui veulent conſerver l'uſage de ſe nommer eux-mêmes, ainſi que leurs familles, & faire ainſi de la régence *une régence héréditaire*, ſans reconnoître en rien la nation. Jamais les patriotes n'ont prétendu davantage, jamais ils ne ſe ſont élevés contre le Stadhoudérat, que pour le reſtreindre, ſuivant *l'ancienne & vraie conſtitution*, dans des bornes compatibles avec l'autorité du ſouverain. J'en appelle à tous leurs procédés, à l'énoncé de toutes leurs requêtes, à la voix du peuple, au déſir de pluſieurs milliers de citoyens con-

nus, & sur-tout à *l'acte de confédération*, signé par plusieurs magistrats respectables : acte qu'on regarde aujourd'hui, comme un crime. J'en appelle enfin au *nouveau règlement de régence* pour la ville de Haarlem, &c. . . . .

Coalition honteuse des aristocrates & du prince.

Je le répète, le grand malheur du parti patriotique a été que plusieurs magistrats qui s'opposoient au pouvoir illimité du prince, se sont joints *en apparence* à ce parti ; mais qui craignant ensuite la juste influence des citoyens contre le pouvoir aristocratique, ont su rendre illusoires toutes les démarches des patriotes, & se sont à la fin dupés eux-mêmes (1).

---

(1) Les gens instruits des menées sourdes des ennemis de la patrie, verront bien que je veux parler ici de cette honteuse *coalition* qui fut signée à *Nimègue* entre les aristocrates & le prince, à l'époque où le *duc de Brunswic* approchoit de la Hollande : *coalition* qui me donna, quelque temps après, la clef des principales causes du refus que l'on fit alors d'adopter le plan de conciliation que je remis au *duc régnant*, & dont j'ai fait mention précédemment. Mais ce qu'il importe de dévoiler & de dénoncer au tribunal des amis de la France & de la vérité, c'est la certitude avec laquelle on a publié, lors de la révolution, la conduite odieuse que les ennemis de la Hollande tinrent à l'époque où le prince étoit sur le point de renoncer à ses espérances. « Ils voyoient, *disoit la* » *voie publique*, le vif intérêt que les états de Hollande avoient » mis dans l'affaire de Hattem & d'Elburg, en ordonnant aux » troupes qui étoient à leur solde de former un cordon au- » tour du territoire de cette province, afin de s'en servir en » cas de besoin, pour couvrir en même-temps Utrecht & » ses environs. Les partisans du Stadhouder, alarmés des

Si les patriotes avoient osé ou voulu prendre la centième partie des mesures vigoureuses ou

---

» suites d'une précaution aussi sage, s'adressèrent à M. Harris, » ambassadeur d'Angleterre, & lui représentèrent que si on » ne vouloit pas que la république fût à jamais perdue pour » l'Angleterre, il falloit employer toutes les ressources de » la politique pour rétablir le prince à la Haye. M. Harris » partit sur le champ pour Londres & s'embarqua à Schevening, » sur un petit batteau (Pinkje) préparé pour lui. » M. Pitt considérant toute l'importance de cette mission, » envoya, *dit-on*, sur le champ, M. Eden, avec un porte-» feuille, contenant environ dix-huit millions, pour tâcher » par ce moyen de conserver & d'augmenter par-tout où il » étoit nécessaire les amis secrets de l'Angleterre & de la » maison d'Orange. D'un autre côté l'on paroissoit si per-» suadé à Berlin que la France ne soutiendroit point à main » armée les patriotes hollandois, qu'on n'hésita pas d'or-» donner au duc régnant d'envahir la république, avec le » secours du prince d'Orange, qui entretenoit un camp à « *Zeyst*, pour empêcher les troupes patriotes de se répandre » dans les autres provinces & de réunir leurs forces. On fit « plus, on tâcha par toutes sortes de machinations de débau-» cher les troupes de la république, commandées par le » lâche Rhingrave de Salm. Enfin deux jours avant l'arrivée » des Prussiens sur le territoire de la province de Hollande, » MM. Harris, de Bentinck, Starrenburg & quelques autres » également du complot, se rendirent chez le grand pen-» sionnaire, M. de Bleiswyk, pour lui annoncer, dans les » termes les plus forts, que s'il ne se déterminoit sur le champ » à faire cause commune avec eux, sa maison alloit être » livrée au pillage, & sa personne même exposée aux plus » grands dangers; que d'ailleurs la contre-révolution étoit » prête & toute résistance inutile. Le grand pensionnaire, » effrayé par ces menaces & par le tableau affreux qu'on

violentes que le parti triomphant d'aujourd'hui a pris, ne disons pas pour triompher, car *c'est*

» venoit d'offrir à ses yeux, succomba, & promit tout. Les » dangereux émissaires du prince, profitant habilement de la » circonstance, exigèrent que le grand pensionnaire écrivît » une lettre au ministre des affaires étrangères en France, » pour lui annoncer que les états remercioient cette puissance » de tous les services qu'elle vouloit leur rendre, & dont ils « n'avoient plus besoin, parce que les partis divisés étoient » mutuellement d'accord : & pour que cette lettre fût revêtue » de toutes les formes authentiques, M. de Bleiswyk se char- » gea de gagner M. de Clotterbooke, secrétaire d'état, par » le moyen des mêmes menaces qui venoient de lui être faites, » & la lettre fût contresignée au nom des états, (quand » même lesdits états n'étoient point assemblés). C'est ainsi » qu'on colora ministériellement cette odieuse perfidie : c'est » ainsi qu'on trompa le ministère de France, qui ne fut désa- » busé qu'après avoir été informé de l'invasion des troupes » prussiennes, & de la ruine totale du parti patriotique : mais » le mal étoit alors sans remède, & la France indignée se » trouvoit, malgré les meilleures intentions, dans l'impossibilité » de soutenir les patriotes & son parti dans la république. » C'est ainsi qu'on perdit la plus belle & la plus juste » des causes, faute de prudence ou de fermeté, disons » encore, faute de correspondance secrète, pour surveiller » les agens des cours de Londres & de Berlin ».

Comme il est difficile de prouver authentiquement de pareilles assertions, que l'Angleterre, la Prusse & la princesse d'Orange ont mis tout en usage pour dérober au public les ressorts secrets qu'ils ont fait jouer pour parvenir à leurs fins, laissons au temps le soin de nous éclairer sur ce mystère d'iniquité. En attendant, bornons nous à dire ce que personne ne peut révoquer en doute.

Il est vrai que le bruit courut dans le temps, il se soutient

une horreur & une iniquité; mais depuis qu'il domine, il y auroit long-temps que l'autre seroit ruiné sans ressource.

---

encore, & toutes les apparences l'appuient, que l'argent de l'Angleterre a été une des principales causes de l'inactivité de la France: mais particulariser & affirmer ce fait, *comme l'auteur anonyme que je viens de citer*, veut le persuader, c'est une témérité.

Le 10 septembre 1787, les états de Hollande dépêchèrent deux personnes distinguées pour demander le secours de la France.

Le 18 du même mois, lesdits états levèrent la suspension de la charge de capitaine général, & rendirent au Stadhouder le commandement de la Haye.

Le même jour, ces mêmes états donnèrent connoissance de ces deux faits aux ambassadeurs de leurs hautes puissances à Paris, & ajoutèrent dans la lettre qu'ils écrivirent à chacun d'eux, que l'accommodement avec la princesse étoit sur le point d'être conclu, requérant en outre ces deux ministres d'en donner connoissance à sa majesté très-chrétienne. Ces lettres ne parvinrent à leur destination *que le 24, & par la poste d'Espagne.*

Le 21 les états de Hollande décidèrent de remercier le roi de France du secours qu'ils lui avoient demandé: & le même jour ils envoyèrent aux ambassadeurs susdits la résolution prise à ce sujet, avec prière de la communiquer à sa majesté.

Le 24, sur les deux heures après midi, & peu de temps après la réception de la lettre du 18, le courrier, chargé de ladite résolution, arriva chez MM. les ambassadeurs: ils allèrent à l'instant la communiquer à M. le comte de Montmorin, qui en parut extraordinairement surpris, parce qu'il ignoroit encore ce qui s'étoit passé le 21 à la Haye: de sorte qu'il est faux que ce ministre ait appris directement cette nouvelle par une lettre des états, ou par une lettre supposée.

Qu'on ne s'y trompe pas, le parti dominant peut rester tel pendant quelque temps, par la seule force des armes, en faisant de notre gouvernement un gouvernement militaire. Mais il ne sauroit à tous égards rester toujours dominant. Qui sait même si cette révolution n'en amènera pas une qui détruira à jamais le Stadhoudérat dans ces provinces. J'oserois presque l'assurer : 1°. parce que le prince & les aristocrates, qui ont eu pour un moment un intérêt commun, *celui d'opprimer la nation ou les patriotes*, pour se remettre sur l'eau, ne sauroient rester unis ; leurs intérêts étant, comme on l'a vu, diamétralement opposés, puisqu'ils veulent tous *avoir tout à dire* : c'est une maladie presqu'incurable dans ces provinces. On verra donc renaître la dissention & le trouble, dès que les premiers momens de l'idolâtrie des aristocrates envers le prince seront passés, & que les choses auront repris leur cours usité ; 2°. parce que la nation est dans l'impuissance absolue de soudoyer une armée un peu considérable ; 3°. parce que tout pouvoir militaire est la mort du commerce & le germe du despotisme.

Tristes effets de la révolution sur le commerce d'Amst.

Amsterdam, cette ville autrefois si florissante, où le commerce se faisoit avec tant de facilité, tant de succès ; qui n'avoit jamais eue qu'une très-petite garnison à sa solde, pour aider les citoyens à maintenir l'ordre & la tranquillité publique : Amsterdam aujourd'hui se trouve investie, d'un côté par un corps de troupes étran-

gères, & par-tout par des régimens à la vérité nationaux, mais entièrement dévoués au Stadhouder. Et depuis cette époque malheureuse la confiance se détruit, les opérations du commerce diminuent; la *bourse* n'offre plus que des visages abattus, des négocians craintifs & découragés; plusieurs portent ailleurs leurs richesses & leur industrie, & l'émigration devient journellement plus effrayante. Nos chantiers prouvent le dépérissement de notre commerce maritime; il n'y a pas un seul vaisseau en construction; enfin tout languit & tout annonce notre ruine future. Voilà le fruit de cette révolution. Qu'on compare maintenant ce qu'étoient les choses sous les patriotes, & l'on sera de mon avis. Ennemis de la patrie, voilà votre ouvrage!

Qui eût cru, en 1747, quand le feu prince fut nommé Stadhouder, non *par le peuple* ou par les grands, mais par la *populace*, qui eût cru, même en 1766, quand on vit les grands encenser un enfant comme un Dieu, qu'on verroit ce qu'on a vu en 1786? L'on peut prédire avec certitude qu'avec le temps, on reverra les mêmes scènes. Cette prédiction est douloureuse pour l'humanité, je l'avoue, & le répète malgré moi: mais le Hollandois ne peut supporter l'oppression, il sait, il voit qu'il est aujourd'hui opprimé plus que jamais.

On a représenté à *Berlin* & ailleurs que les patriotes ne formoient *qu'une troupe de canaille*;

je me suis efforcé de détruire cette odieuse imposture, & de donner une autre idée de cette classe précieuse de citoyens. J'ignore si j'y ai entièrement réussi : mais s'il reste encore quelques doutes à ce sujet, qu'on consulte à *Berlin* & à *Brunswic* les officiers prussiens qui ont vu la Hollande ? S'ils veulent être vrais, ils prononceront comme moi. On peut sur-tout consulter le général de *Kalckreuth*, dont l'intégrité est assez connue en Prusse, pour qu'on y ajoute foi à son témoignage.

Application injurieuse aux patriotes.

Après avoir ainsi pleinement discuté & combattu les assertions énoncées dans la lettre de Votre Altesse Sérénissime, je ne puis me dispenser d'ajouter encore quelques réflexions relatives au vrai but des patriotes.

Parler, *dans la conjoncture présente*, des discussions oubliées sur les munitions navales, & sur les négociations préparatoires avec l'Amérique, c'est changer absolument l'état de la question & s'éloigner des événemens actuels. Car s'il falloit remonter aux causes premières des mécontentemens de la nation, on devroit les chercher dans la classe des projets ambitieux des Stadhouders : mais alors, nous entrerions dans des questions interminables, & les Anglois, qui de tout temps nous ont provoqué si mal à propos, sur-tout en dernier lieu, n'en sortiroient pas avec honneur, non plus que ceux qui ont évidemment favorisé les ennemis publics de leur patrie. Dans

la dernière contestation il s'agissoit si peu de ces vieilles querelles, qu'une partie considérable de ceux qui avoient alors fait cause commune avec le Stadhouder, étoient actuellement contre lui, & une partie de ceux qui avoient été contre lui, étoient dans cette dernière occasion ses plus chauds partisans. Il ne s'agissoit ni de liaisons américaines ni de munitions navales: il s'agissoit de donner une constitution à ces provinces, qui n'en avoient en quelque façon point: il s'agissoit d'extirper le germe de toutes les calamités antérieures, & même de toute influence étrangère contraire à l'indépendance de l'état. On forçoit le peuple, les régens & le Stadhouder à n'avoir d'autre intérêt que celui de la patrie. Ce projet n'éprouvoit des retards & ne causoit des orages que par l'opposition constante du Stadhouder. Dès l'année 1784 les obstacles que les aristocrates y avoient opposés avoient fait tourner tous les regards vers le Stadhouder. Le peuple l'invoquoit assez hautement pour son libérateur: il seroit alors devenu chef du parti patriotique (1), & ce qu'on demandoit de sa com-

Conduite que le prince auroit dû tenir.

(1) Si jamais le prince lit ces *mémoires*, soit que, par un phénomène étonnant, il jouisse encore de quelque considération dans la république, soit que, par une suite naturelle des vicissitudes du despotisme, il existe sur une terre étrangère privé du Stadhoudérat & des dignités qui y sont attachées; il ne pourra que verser des larmes amères sur ce passage qui

plaisance n'étoit pas exhorbitant. Au lieu que dans les provinces *à règlement*, & dans quelques places des autres provinces, le Stadhouder nomme à la magistrature ceux qui lui sont désignés par un petit despote auquel il doit se confier aveuglément, on lui auroit présenté un certain nombre de Candidats, nommés les uns par le peuple, les autres par les colléges de régence, & il auroit choisi dans ce nombre. L'opposition opiniâtre à un plan aussi bien combiné, & j'ose dire aussi nécessaire, a tout ruiné. Voilà la cause de tous les malheurs de la république. C'est le prince, c'est son obstination qui forçoit les patriotes à resserrer leurs relations avec la France: ils connoissoient trop le prix de cette alliance pour ne pas la rendre permanente. Je laisse à l'historien la tâche d'un développement plus étendu & mieux suivi; je n'ai voulu qu'indiquer les faits pour établir mes preuves.

Si le prince connoissoit ses vrais intérêts, s'il étoit jaloux de gagner l'estime de ses concitoyens, ou la ménager du moins à ses enfans, il devroit détruire l'aristocratie & se joindre aux patriotes: ils sont nombreux. Il devroit proposer de donner aux citoyens des villes & aux habitans du plat pays, une juste influence dans la nomina-

---

lui indiquera la conduite qu'il auroit dû tenir pour épargner le sang de ses concitoyens, ou pour conserver sa gloire & sa prospérité.

tion de leurs magistrats : faire en sorte qu'on ne persécutât personne pour les sentimens qu'on a ou qu'on a eus ; accorder la liberté de la presse (elle ne doit effrayer que les tyrans) : borner ses triomphes à ne vouloir régner que sur les cœurs : protéger le commerce, augmenter la marine & se contenter d'un petit nombre de troupes de terre, les discipliner comme il faut ; leur montrer le premier l'exemple d'une obéissance exacte & prompte aux ordres du souverain. C'est ainsi qu'il pourroit se glorifier de ses triomphes & jouir paisiblement de ses fruits. C'est alors qu'on pourra tolérer & souffrir le Stadhoudérat dans la république, & ramener les beaux jours de la liberté.

LETTRE

A S. A. S. Monseigneur le Prince Frédéric-Auguste.

MONSEIGNEUR,

Quoique Votre Altesse n'ait point encore honoré d'une réponse ma dernière lettre du 20 *décembre*, j'aime à me flatter que mes *observations* ne lui auront point déplu, & qu'elles lui auront au contraire servi d'argumens pour combattre les opinions erronées des détracteurs de la cause de la liberté. C'est dans cette confiance,

monseigneur, que je vous envoie ci-joint les *remarques* que j'avois promis sur le *Stadhoudérat*: elles serviront de *conclusion* à mes discussions politiques, & à la tâche que je m'étois imposée en les commençant.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, &c.

A Amsterdam, ce premier février 1788.

REMARQUES

REMARQUES
SUR
LE STADHOUDÉRAT.

Falsò libertatis vocabulum obtendi ab iis qui privatim degeneres, in publicum exitiosi, nihil spei nisi per discordias habeant. Nunc cuncta legum & magistratuum munia in se trahens princeps, materiam prædandi patefecerat. TACIT. Ann. Lib. XI..

REMARQUES

Sur l'origine, le but, les prérogatives & les progrès du STADHOUDÉRAT.

AVANT-PROPOS.

La révolution terrible que la république des Provinces-Unies vient d'éprouver, est si étonnante dans ses causes & dans ses conséquences, qu'elle ne peut-être comparée à aucune de celles qui ont fait époque dans les républiques anciennes ou modernes. Ce sont de ces secousses violentes qui, en donnant graduellement une vive commotion à toutes les puissances, peuvent occasionner chez elles des effets dangereux & nuisibles à la tranquillité dont elles jouissoient auparavant; accélérer peut-être dans quelques-unes des réformes utiles aux peuples, préparer des triomphes à la liberté, & dans quelques autres affermir le despotisme & la tyrannie. Mais, ce qui est plus probable, c'est la ruine prochaine de la république (1), si l'on ne s'oppose

(1) Dans ce moment un ami m'apporte les *vers latins* que je transcris ici, & qu'on dit avoir été trouvés sur un des vitraux de l'*église neuve d'Amsterdam.* Quoiqu'il soit difficile d'ajouter foi à de pareilles prédictions, la beauté des vers, autant que la singularité de la chose, me serviront d'excuse, s'ils paroissent déplacés ici.

L

vigoureusement à l'élévation injuste de la maison d'Orange. Cette révolution peut changer le système politique de l'Europe, embraser les deux mondes, sans que cet incendie produise chez nos neveux un exemple salutaire. Tel est le sort de tous les peuples soumis à la loi du plus fort. C'est une addition à faire à l'histoire des grands événemens par les petites causes.

Nous avons vu précédemment quels sont les griefs & les réclamations réciproques de la nation & du prince : voyons maintenant quels sont les devoirs & les prérogatives de ce dernier, en qualité de Stadhouder ; afin que ceux qui ne savent pas précisément ce qui constitue cette dignité, soient plus en état de porter un jugement dans cet étonnant procès.

Quant à mes principes & à mes motifs, il n'y a aucune haine, aucun ressentiment particulier qui les dictent, mais l'amour pur de la liberté & de la plus exacte vérité en font la base. Je pourrois à cet égard répéter après l'immortel *Jean Jacques* : VITAM IMPENDERE VERO.

AB JEANNE CARARE MONTANO LISKAGOTISA. A°.

Post mille expletos à partu virginis annos
Atque septingentos rursùs ab inde datos
Octuagesimus octavus mirabilis annus
Ingruet & secum tristia fata feret.
Si non hoc anno totus motus occidit orbis,
Si non in nihilum terra fretumque ruet,
Cuncta tamen merè sursùm ibunt atque deorsùm
Imperia, & luctus undique grandis erit.

REMARQUES (1).

SUR LE STADHOUDÉRAT.

POUR se faire une idée juste du *Stadhoudérat* dans ces provinces, il faut premièrement examiner les causes qui lui ont donné naissance, & considérer ensuite les effets qui en sont résultés.

Dans les temps anciens, pendant que les *Pays-Bas* étoient gouvernés par des souverains qu'on appeloit *comtes*, il arrivoit souvent que, soit pour cause d'absence, de minorité, ou même d'incapacité, l'on confioit pour un temps limité l'administration du pouvoir souverain à un *régent* qui l'exerçoit au nom de son maître. Ces régens ont porté différens noms. Le premier qui ait eu celui de *Stadhouder* (2) fut *Jean*, seigneur de *Beaumont*, qui gouverna la Hollande & la Zélande, au nom de son neveu le *comte Guillaume IV*. Les comtes de la maison de *Bavière* & successive-

(1) Voyez *la Dissertation Hollandoise de Wagenaer* sur le *Stadhoudérat*. Cet ouvrage est précieux pour la nation, & mériteroit bien qu'on en enrichît la littérature françoise. J'y ai puisé les principaux détails que je publie ici.

(2) *Stadhouder*, littéralement traduit, signifie *tenant la place* d'un autre, ou en un mot *lieutenant*.

ment ceux des maisons de *Bourgogne* & d'*Autriche*, qui se tenoient rarement en Hollande, y eurent constamment leur *lieutenant* ou Stadhouder qui les représentoit. Ils établirent aussi un *gouverneur général* pour tous les *Pays-Bas*, auquel les lieutenans ou Stadhouders de chaque province étoient subordonnés. Ce gouvernement par représentation eut lieu jusqu'à la révolution arrivée sous *Philippe II. Guillaume I*, prince d'Orange, fut nommé par Philippe, en 1559, *Stadhouder* de *Hollande*, *Zélande* & *Utrecht*, & reconnu comme tel, par les états. Dans l'origine, & du temps des comtes, les Stadhouders étoient donc les représentans, les *lieutenans* du souverain : ils exerçoient conséquemment les différentes parties de la souveraineté qui leur avoient été confiées.

En 1581, époque où ces provinces secouèrent le joug de l'Espagne, tout étoit dans une telle confusion, qu'à peine savoit-on à qui appartenoit la souveraineté. Les troubles qui précédèrent cette révolution, commencèrent en 1568. Guillaume I exerçoit alors *à peu près seul* la souveraineté. Il nomma lui même des *Stadhouders* pour le représenter dans différens districts. Mais après que les états généraux eurent appelé l'*Archiduc Mathias*, comme *gouverneur général*, celui-ci nomma *Guillaume I* Stadhouder de *Frise*. Enfin peu à peu & à mesure qu'on commençoit à se reconnoître, les états de chaque province sen-

tirent la néceſſité d'être les ſeuls ſouverains de leur province, & y réuſſirent malgré l'oppoſition réitérée de l'aſſemblée des états généraux, compoſée des députés de toutes les provinces. C'eſt en vertu de ce pouvoir que les états de Hollande déclarèrent, en 1587, au comte de *Leiceſter*, que les nobles & les villes compoſeroient dès-lors la ſouveraineté de la Hollande, & auroient, comme autrefois les comtes, le droit de ſouveraineté. En conſéquence, les différentes provinces ſuivirent cet exemple, elles élurent chacune des Stadhouders, & depuis il en a toujours été ainſi.

D'après cet expoſé, l'on voit avec évidence, combien la charge de Stadhouder diffère aujourd'hui de ce qu'elle étoit ſous les comtes, & combien les prérogatives qui y ſont actuellement attachées, ſont contradictoires & à cette dénomination & à l'autorité du ſouverain *qui les confère*. Car enfin, le Stadhouder n'exerçoit anciennement ſa charge qu'en l'abſence du ſouverain qu'il repréſentoit. C'étoit pour ainſi dire un *vice-ſouverain*. Mais aujourd'hui que le ſouverain eſt préſent, le Stadhouder ne ſauroit être vice-ſouverain : & ſi l'on peut le nommer, ſon repréſentant ou lieutenant, encore ne peut-il l'être qu'à l'égard des départemens qui lui ſont confiés. Il s'enſuit donc encore qu'on ne ſauroit, avec juſtice, *de la ſimilitude des noms* conclure à *la ſimilitude des charges*; ou dire que les

Stadhouders du temps des comtes, pouvoient faire telle ou telle chose, que celui d'aujourd'hui étant également Stadhouder pourroit faire aussi. Je ne crains pas d'avancer qu'une partie des troubles de ce pays tire sa source de pareils raisonnemens, & de ce qu'on n'a pas, dans tous les temps, donné aux Stadhouders des *instructions précises* concernant les devoirs de leur charge, fixé l'étendue & les bornes de leur pouvoir, & que souvent on s'est tenu à cette expression générale: *faire ce qu'un bon Stadhouder est tenu de faire*, expression qui laisse bien de la latitude.

Les Stadhouders qui représentoient autrefois les comtes ou le souverain, eurent quelquefois aussi le titre de *gouverneurs*, & exercèrent aussi la charge de capitaine général & d'amiral, dont ceux d'aujourd'hui sont également revêtus.

Mais il est un autre titre qu'on a plus d'une fois donné aux Stadhouders, c'est celui de *chef*, *chef éminent* (*éminent Hoofd*); d'où l'on a souvent voulu conclure que le Stadhouder étoit plus ou moins souverain, qu'il participoit à la souveraineté. Afin de détruire cette erreur, examinons l'origine de cette dénomination.

Sous les comtes le Stadhouder étoit chef du conseil de justice en Hollande; ce conseil étoit désigné par *cour de Hollande*. En 1575 *Guillaume I* fut revêtu du titre de *chef suprême*, ce qui cependant ne concernoit que le département de

la guerre. En 1576 il reçut le titre de *chef* & *souveraineté suprême* : titre ou qualité qui n'a jamais été accordé depuis à aucun autre *Stadhouder* : mais il est très-essentiel de remarquer que les états, en accordant à ce prince un pareil titre, n'avoient pas encore abjuré Philippe II leur souverain; & qu'ils ajoutèrent cette restriction : *pour autant qu'il étoit en eux, & pour aussi long-temps que l'état seroit en guerre.* Ainsi ce n'étoit-là qu'une commission temporaire.

Leicester jouit également du titre de *chef* : mais on stipula expressément dans sa commission, que son pouvoir ne seroit pas pour cela plus étendu que l'avoit été celui du *gouverneur général* sous *Charles-Quint* : gouverneur qui certainement n'étoit pas souverain. C'est pourquoi les états généraux écrivirent à la reine d'Angleterre, le 25 *mars* 1586, que le mot *absolu* qui se trouvoit dans la commission de *Leicester* ne lui donnoit aucune souveraineté, parceque la souveraineté entière du pays demeuroit aux états, &c. Il est encore évident que dans des temps postérieurs, & même en 1757, les états n'ont jamais prétendu par ce titre de *chef*, *chef éminent*, accordé au Stadhouder, désigner la moindre ombre de souveraineté. Cependant, à certains égards, l'on peut dire que le Stadhouder est *chef*, parce qu'il l'est de la cour de justice, des conseillers députés, du corps des nobles, de tous les officiers, & qu'il occupe le premier siége dans les amirautés.

Le Stadhouder est aussi nommé *ministre ou premier ministre* de l'état : c'est ainsi que les états de Hollande le désignent en parlant de lui dans le célèbre *mémoire* de 1654 (chef-d'œuvre de l'immortel *Jean de Witt*). L'on voit également que les états de *Zélande*, travaillant avec ardeur à élever le prince *Guillaume III*, rappelèrent un mémoire de l'année 1566, dans lequel on faisoit mention des *temps* des Stadhouders, en désignant ce titre par l'épithète de *temps* où ces provinces avoient encore un grand ministre commun. Enfin, pour montrer que les Stadhouders n'ont jamais pu se déguiser qu'ils étoient réellement les *serviteurs* de la république, c'est que *Frédéric Henri* témoigna, sur son lit de mort, avoir *servi* l'état fidellement. Bien plus, quand les Stadhouders écrivoient aux états, ils signoient *serviteur*. Guillaume III en faisoit autant; & ce ne fut seulement qu'après son avénement au trône d'Angleterre, qu'il se permit de signer *bon ami*. Si l'on examine avec impartialité tout ce qui s'est passé à ce sujet, depuis Guillaume III jusqu'à nos jours, on ne peut que s'étonner de la molle insouciance des états qui souffrent une pareille dérogation au respect qui leur est dû. N'a-t-on pas vu dernièrement *Guillaume V* oser impunément mettre à la tête de ses déclarations: *Nous, Guillaume V, par la grâce de Dieu, &c.* Comment le souverain mettra-t-il actuellement? C'est une carricature sans exemple. Si l'on ajoute encore

que le souverain, loin de s'en plaindre, ne cesse chaque jour d'augmenter les pouvoirs de son Stadhouder, il faut convenir que c'est en quelque façon forcer son sujet à prendre sa place : ce qui ne peut manquer d'arriver bientôt, si l'on continue de part & d'autre de permettre une telle infraction. Mais suivons nos examens.

Les Stadhouders, depuis *Guillaume I*, ont tous eu des pouvoirs très-différens. Aucun n'en a réuni autant que Guillaume premier. Ces pouvoirs ont souvent varié, soit à cause des troubles, soit par l'incertitude où l'on étoit à l'égard de la souveraineté, après avoir secoué le joug de l'Espagne. Cependant, par rapport à la similitude des faits, il résulte qu'il est au moins très-douteux qu'on puisse appliquer tacitement au Stadhouder actuel différentes parties du pouvoir qu'avoit Guillaume premier, sans savoir préalablement si ces parties du pouvoir ont été conférées distinctement, sans examiner si elles ne sont pas étroitement liées à cette espèce de souveraineté réelle donnée mal à propos, ou *pour un temps*, ou plutôt par embarras, à Guillaume I. C'est pourquoi les villes de *Dorth* & d'*Amsterdam* déclarèrent ouvertement, en 1685, qu'on avoit donné à ce prince un pouvoir plus que *Stadhoudérien*; mais pour avoir des notions plus régulières, c'est du prince *Maurice* qu'il faut dater.

La commission du prince Maurice est du pre-

mier *novembre* 1585 ; elle le nomme gouverneur, capitaine général & amiral de Hollande & de Zélande, lui enjoint de gérer les affaires de police & de guerre avec les nobles & les conseillers qui lui seront désignés ; les affaires de police, d'après l'avis de la cour de justice, & celles de guerre, conjointement avec les conseillers. Il lui fut de plus accordé, par une instruction particulière, aidé des conseillers députés, le pouvoir de changer les magistrats comme *il le faudroit*, & *où il seroit nécessaire*, d'accorder des lettres de pardon, de grâce & d'abolition : mais seulement *par provision*, & jusqu'à ce qu'il en seroit statué autrement, toujours après avoir pris l'avis du magistrat du lieu. Le prince & lesdits conseillers devoient prendre soin de la défense du pays & des villes ; les états se *réservant* à eux seuls le droit de changer, d'amplifier ou de *diminuer* cette instruction. C'est en conséquence de cette réserve qu'on autorisa le prince, en 1587, à faire prêter serment aux chefs des garnisons de la province, à recevoir, tant au nom des états qu'au sien propre, serment de fidélité & d'obéissance, & à changer les garnisons, avec l'*approbation* néanmoins des états ou conseillers députés : comme aussi de donner, sous pareille approbation, des patentes pour les garnisons & la marche des troupes.

Frédéric Henri ne fut point *lié* en Hollande ni en Zélande par une *instruction particulière* : mais

il servit ces deux provinces comme *Stadhouder*, seulement d'après une *commission générale*. Il obtint la survivance pour son fils Guillaume, & devint presque en même temps premier membre du corps des nobles de Hollande. Enfin, par une commission des états généraux, il fut déclaré capitaine général & amiral des troupes de terre & de mer des Provinces-Unies.

Guillaume II succéda aux dignités de son père, & l'on délibéra alors si son installation se feroit par une *instruction*, mais les conseillers députés la jugèrent inutile : il prêta serment sur une simple commission, & fut nommé au grade de capitaine général & amiral.

Guillaume III fut proclamé Stadhouder, capitaine général & amiral en *juillet* 1672, avec tous les pouvoirs que les Stadhouders ses prédécesseurs avoient eus : mais *sauf la rétractation formelle* des états (*Kennelyk weder zeggen*). Deux ans, après ou plutôt en *février* 1674, le Stadhoudérat fut déclaré héréditaire dans la ligne masculine. Le prince acquit ensuite peu à peu des pouvoirs très-étendus dans les provinces de *Gueldre*, d'*Utrecht* & d'*Over-Yssel*, qui avoient été conquises par la France. Il obtint en Gueldre le droit de nommer la magistrature, les tribuns, & de conférer les principaux emplois, sans qu'on lui présentât préalablement quelque nomination : enfin le droit de décider les différens entre les membres de l'état. Dans la province d'Utrecht

le prince pouvoit élire le premier membre du gouvernement, & le second dans les villes, choisir les magistrats sur une double nomination; continuer ou remercier les conseillers qui étoient en exercice, élire les grands officiers, nommer aux premiers emplois, même à celui de secrétaire d'état, & conférer différens *bénéfices ecclésiastiques:* enfin pouvoir déclarer que les députés au collége de la généralité lui étoient agréables ou non, sans en donner raison. Tel est le *règlement* qui a donné lieu aux troubles actuels de cette province.

Dans l'*Over-Yssel*, les tribuns conservèrent *à la* vérité le pouvoir de remplir leur propre nombre, & de choisir annuellement les magistrats; & en cas de désapprobation le droit d'en nommer d'autres à la place de ceux que le prince désapprouveroit. Les principales charges dépendoient de sa volonté: mais quant à celles qui étoient hors de la province, il pouvoit, ainsi que pour la place de greffier de l'état, choisir d'une double nomination.

Cette énumération suffit pour indiquer combien les états de ces provinces ont toujours été dans la dépendance immédiate de leurs Stadhouders. Aussi les-a-t-on vus presque continuellement occupés à augmenter leur influence & à diminuer par degré, soit avec adresse soit avec force, la légitime influence qu'un souverain doit avoir dans ses états. Si l'on examine

avec attention la conduite constante que les princes d'Orange ont tenue dans tous les temps à l'égard de la république, l'on conviendra que jamais le bien public n'a été l'objet de leurs délibérations, mais bien l'abaissement du souverain (1). La révolution actuelle ne le prouve que trop.

Guillaume IV étoit déjà Stadhouder de *Gueldre*, de *Frise*, de *Groningue* & du pays de *Drenth*, lorsqu'en 1747 il fut nommé Stadhouder de Hollande. Bientôt il le devint des provinces de *Zélande*, d'*Utrecht* & d'*Over-Yssel*. Nonobstant ces pouvoirs, les provinces de *Gueldre*, *d'Utrecht* & *d'Over-Yssel*, lui en accordèrent encore de

(1) L'auteur du *Tableau de l'Histoire Générale des Provinces-Unies* (M. Cerisier) tom. 2, p. 608, dit en parlant de l'*ambition des princes* :

« Que les vices des gouvernemens mixtes commencèrent » de bonne heure à se développer ; & que dès les temps » les plus reculés, on a vu les différens pouvoirs s'entrecho- » quer, & chacun à son tour faire pencher l'*équilibre* de son » côté. C'est principalement en Hollande que les princes, » *par les causes que nous venons d'énoncer*, tentèrent des » efforts plus heureux. Ils proposèrent, dès les premiers temps, » cette question délicate : savoir, si le prince peut révoquer » des privilèges donnés à perpétuité ? Quelques ambitieux su- » balternes qui ne pouvoient s'élever qu'en caressant les foi- » blesses, en épousant les passions du prince & en renver- » sant la liberté nationale, cherchèrent, par de sourdes » intrigues à peindre les *bons patriotes* comme des esprits » audacieux & ennemis de l'autorité légitime », &c.

très-étendus chez elles : en sorte que ce prince obtint tous les droits qu'avoit eus Guillaume III, & de plus, fut chef & président des nobles dans les deux premières provinces ci-dessus. Quelque-temps après les états généraux nommèrent le Stadhouder capitaine & amiral général ; les compagnies des Indes le reconnurent pour leur directeur en chef ; & finalement toutes ces charges furent déclarées, à la dernière près, héréditaires, même *dans la branche féminine.*

Guillaume IV obtint en *Frise*, 1°. le droit de décision en cas qu'il y eût deux quartiers d'opinions différentes avec deux autres quartiers ; 2°. la nomination des magistrats, *c'est-à-dire* des Bourguemaîtres dans toutes les villes, même dans celles qui avoient ci-devant conservé leur liberté dans le choix ; 3°. le droit de faire un règlement réformatoire sur la régence, par lequel le Stadhouder acquerroit de grands priviléges, nommément celui d'élire le *Grietman* d'une triple nomination, de même que le droit de *Bild* en entier. Il pouvoit en outre nommer des juges pour décider les questions qui s'éleveroient au sujet de la *qualification* de tel ou de tel *Grietman* nouveau, ainsi que celles de juridiction entre la cour de justice & les villes de la province de *Groningue*, où il pouvoit aussi approuver & désapprouver l'élection des bourguemaîtres, conseillers & jurés de la ville de ce nom, & en désigner d'autres. N'est-on pas étonné

avec juste raison de la haute influence & de l'autorité réelle que ce prince s'étoit graduellement acquises par ce nouveau règlement de régence, tant en *Gueldre* qu'à *Utrecht*, *Over-Yssel*, en *Frise* & à *Groningue*? Un tel aveuglement dans la nation est inconcevable.

L'on peut avancer, sans en trop dire, que le prince d'Orange réunissoit en lui presque tout le pouvoir suprême. Car outre ses importantes charges, il obtint encore la faculté d'élire qui il lui plairoit dans les emplois politiques & militaires, la surintendance des chasses; & l'agrément d'interpréter à son gré le règlement qu'il fit à cet effet. Il est vrai que cette autorité étoit un peu moindre en Hollande & en Zélande; parce que quelques-unes des principales villes de ces deux provinces ont conservé le droit d'élire leurs bourguemaîtres & leurs conseillers. La Zélande est un peu moins libre à cet égard, parce que le prince y forme seul le corps de la noblesse, & qu'il est de plus marquis de *Veere* & de *Flessingue*.

La commission donnée à *Guillaume IV* est conçue en termes très-généraux, elle porte: » qu'on » s'assure que le prince servira bien les provinces » à l'imitation de ses ancêtres »; & après avoir énuméré quelques chefs, on lui donne *plein pouvoir & autorité de faire en général & en particulier, tout ce qu'un bon & fidelle gouverneur, capitaine général & amiral doit faire.* Mais comme on n'ex-

plique pas *ce qu'un bon gouverneur est tenu de faire*, on sent combien il reste d'incertitude. Au reste, ces mêmes termes se trouvent dans les commissions des précédens Stadhouders. Il est clair qu'il faut, comme nous venons de le dire, remonter au premier Stadhouder qui ait eu une instruction plus précise : c'est à *Maurice*. Or on apprend, *qu'un Stadhouder doit maintenir, augmenter & conserver la souveraineté, les privilèges & le bien être du pays, des membres du gouvernement des villes & des habitans de la république :* d'où il suit, qu'il ne lui est pas permis de tâcher *d'obtenir la souveraineté*. Et cela est si vrai, qu'on a allégué, dans la sentence de *Barneveld*, comme un crime, à la charge de ce respectable vieillard d'avoir calomnié *Maurice* en le supposant d'avoir voulu aspirer à la souveraineté. Aussi les états de Hollande déclarèrent, en 1675, coupables & punissables de mort ceux qui répandroient que *Guillaume III* vouloit se faire souverain, vu qu'eux, les états, étoient dans le dessein de délibérer si on y consentiroit.

On ne peut révoquer en doute que le bien être de ce pays dépend du commerce & de la navigation, & que parconséquent le Stadhouder est doublement intéressé & obligé de les protéger. Car ce n'est pas, en faisant comme fait aujourd'hui Guillaume V, protéger l'un & l'autre, que de travailler à augmenter le nombre des troupes de terre : au contraire, c'est les ruiner

à jamais, & détruire la source du bonheur public. La Hollande ne doit ses plus beaux jours qu'au commerce, & celui-ci ne doit son accroissement qu'à la navigation. L'état actuel de la république ne sert que trop de preuve à mon assertion.

Le prince doit encore conserver tous les privilèges, & la religion réformée, telle qu'elle fut reconnue au *synode de Dorth*, dans la grande assemblée du 27 *janvier* 1651. Voilà les articles principaux : les autres dépendent des divers règlemens qui ont lieu dans différentes villes. Il nous reste à parler des charges particulières de capitaine & d'amiral général.

Le Stadhouder, en qualité de *capitaine général de chaque province*, reçoit une commission des états de chaque province en particulier, qui lui donne le commandement sur les troupes réparties dans chacune d'elles, ou qui sont payées par elles, & en qualité de *capitaine général des Provinces-Unies*, il tient sa commission des états généraux, relativement au commandement des troupes qui se trouvent hors des provinces qui ont voix dans l'*union*, & dans le pays de *Drenthe*, soit en garnison, soit en campagne.

Nous avons dit précédemment comment les états de Hollande chargent leur capitaine général de conduire les affaires de guerre avec le consentement des états & de l'avis des conseillers députés, sur-tout par rapport aux patentes.

Les mêmes termes qui se trouvent sur ce sujet dans les commissions données à *Frédéric-Henri* & à *Guillaume II*, sont également tels dans celles pour *Guillaume III* & *Guillaume IV*. C'est d'après les devoirs qu'impose une pareille commission que les états désignèrent l'attaque téméraire de Guillaume II contre Amsterdam, un *attentat à la liberté & à la souveraineté de la province, directement opposé à toutes les loix, les droits & les privilèges.* C'est aussi d'après cet exemple funeste, que dans le mois de *février* 1672 Guillaume III ne fut capitaine général que pour *une seule campagne*, & qu'il lui fut défendu de donner aucune patente aux troupes. Dans le mois de *juillet* suivant, lorsque les états accordèrent à ce prince la liberté d'exercer le droit de patente, ce ne fut que jusqu'à *rétractation formelle.* C'est avec la même restriction qu'on a donné ce droit à Guillaume IV, & conséquemment à Guillaume V.

La commission de capitaine général donnée par les états généraux est en termes très-vagues: elle indique bien une instruction prochaine & détaillée, mais il ne paroît pas encore qu'elle ait été rédigée. On l'oblige principalement d'employer les troupes, 1°. *pour la conservation de l'union;* 2°. *pour la conservation & la défense de l'état;* 3°. *pour le maintien de la tranquillité publique, des droits & privilèges du pays en général, & de chaque province en particulier;* 4°. *pour la*

défense des habitans; 5°, *pour la conservation de la religion réformée, telle qu'elle est aujourd'hui établie par autorité publique*; 6°; *pour la défense de la forme de la régence actuelle*. Ce dernier article ne se trouve que dans la commission de Guillaume III & de Guillaume IV, parce que ces deux princes furent élus Stadhouders après une longue interruption du Stadhoudérat.

Quant à la charge d'*amiral*, elle ne renferme rien de particulier, si ce n'est, qu'il siége en personne ou par ses représentans, dans les colléges d'amirauté, & qu'il nomme tous les officiers de marine.

On peut encore ajouter que le prince a aussi séance dans le conseil d'état, dont il est le premier membre, & *en cette qualité* il a *une voix* dans tout ce que la généralité demande audit conseil, tant par rapport au département de la guerre que par rapport à la perception & à l'administration des revenus qui sont affectés à ce sujet.

Le Stadhouder est en même temps aussi *curateur magnificentissime* des académies de *Haarderwyk*, de *Franeker* & de *Groningue*.

Quoique la qualité de *directeur suprême* des deux compagnies des Indes n'ait pas été déclarée héréditaire lorsqu'elle fut accordée à Guillaume IV, elle a cependant été donnée à Guillaume V à sa majorité.

Nous avons dit que le Stadhouder est premier

noble de Zélande ; & représente seul le corps des nobles de cette province, corps où il est inscrit seul : cette dignité lui donne ainsi la septième voix à cette assemblée. Elle n'étoit pas héréditaire ; l'on vient de la déclarer telle dans le mois de *janvier* dernier. (1788).

Je borne ici mes recherches, parce qu'il me suffit pour le moment de tracer avec rapidité mais avec exactitude, quels ont été, quels sont les véritables devoirs, droits & prérogatives attachés au Stadhoudérat dans la république des Provinces-Unies.

C'est par de tels éclaircissemens que j'ai tâché de démontrer à la cour de Berlin l'indispensable nécessité où elle étoit de changer de système, tant à l'égard de la république que de la maison d'Orange. Mais la vérité & la justice n'ont pu la séduire.

Enfin, je ne peux me lasser de répéter que si les membres du gouvernement continuent de méconnoître les droits du peuple & leurs devoirs sacrés envers la patrie *c'en est fait de la liberté*. Ce seroit ici le cas de m'appesantir sur les suites funestes d'une telle conduite ; mais je laisse aux historiens nationaux le soin de peindre à la postérité le tableau des événemens actuels ; en traçant nos malheurs, ils n'oublieront pas ces émigrations journalières de magistrats, de rentiers, de négocians & d'artistes : perte qui fera longtemps pleurer nos descendans, & qui me paroît

irréparable pour nos manufactures, notre commerce & les revenus de l'état. Il est certain que si la république avoit eue à soutenir une guerre pendant vingt ans, elle se trouveroit dans un état moins précaire, dans une position moins critique & moins embarrassante qu'elle n'est aujourd'hui.

C'est ainsi que le Stadhouder actuel, en s'élevant sur les ruines de sa patrie, s'est servi de moyens plus hardis & plus forts que tous ses prédécesseurs, pour s'emparer de la souveraineté. Si jamais cette autorité est contestée, comme il n'en faut pas douter, elle deviendra la première cause de la chute du Stadhouder & de l'abolition du Stadhoudérat. Cette chute peut aussi, par une suite d'événemens inopinés, entraîner celle de la république: mais quel en sera le résultat? C'est que le prince pour avoir voulu commander à sa patrie, aura tari sans succès les sources fécondes où il puisoit ses ressources & sa prospérité.

C'est ainsi, que les peuples, trop lents à réprimer les premiers attentats portés à leurs droits légitimes, perdent souvent jusqu'à l'espoir de les recouvrer. C'est ainsi que la republique de Hollande va peut être éprouver à son tour le destin de toutes les anciennes républiques, qui après avoir brillé quelque temps, étonné même l'univers par leurs conquêtes & leurs richesses, finissent par retomber dans l'obscurité où elles

avoient pris naiſſance. Si les cauſes ſont ici différentes, les effets peuvent être les mêmes.

RÉPONSE

De S. A. S. Monſeigneur le prince Frédéric Auguſte.

Berlin, ce 5 mars 1788.

MON AMI,

Vos deux paquets m'ont été remis avant l'arrivée de M. T. C. Je comptois faire une réponſe très-étendue *ſur les deux mémoires*, mais je n'en ai pas eu le temps. Le réſumé de vos raiſonnemens eſt entièrement conforme à mes ſentimens. La Pruſſe & l'Angleterre ſont les ſoutiens de la liberté belgique, & je ſuis très-convaincu, que c'eſt de l'intérêt de la Pruſſe même d'empêcher que le Stadhouder n'empiette pas plus ſur les droits qui lui ſont accordés. Mais il eſt impoſſible que tout ſoit arrangé dans le moment, comme on le déſire, il faut un peu de temps. Je ne croirai jamais que la république veuille ſe laiſſer duper une ſeconde fois par l'intrigue des François, qui, dans le fond, ſe ſont moqués d'elle, & n'avoient d'autres vues que de faire de la république une province ſoumiſe, pour réparer les torts que Henri III, roi de France avoit eu de refuſer cette acquiſition

quand on voulut se soumettre à lui. Toutes ces choses, mon ami, nous sont connues, & soyez sûr que la Prusse & l'Angleterre, qui ne veulent pas vous soumettre, mais faire renaître la tranquillité, veilleront bien aux sourdes menées d'une puissance qui redoublera sans doute d'activité pour remettre le trouble chez vous, & pour en profiter à sa guise. Si vous pouvez me donner des notions ultérieures qui servent à soutenir la bonne cause, je vous en aurai toute l'obligation possible, étant avec l'amitié que vous me connoissez, votre fidelle ami.

LETTRE

Au même Prince.

MONSEIGNEUR,

Je suis bien charmé d'apprendre, par la réponse de Votre Altesse, du 5 de ce mois, que mes deux derniers *mémoires* lui sont bien parvenus; mais je le serois bien davantage, si la cour de Berlin vouloit paroître aussi convaincue *qu'elle doit l'être*, de la solidité & de la vérité de mes argumens, se persuader enfin que la révolution actuelle, opérée par une force majeure, fait un tort irréparable à cette république; & qu'au lieu de chercher à la cimenter, il conviendroit beaucoup mieux aux *vrais intérêts* de la Prusse, d'avoir une politique plus prudente & plus sage, & de travailler

sérieusement à réparer ce mal en secondant la nation dans les réformes justes & nécessaires qu'elle vouloit apporter à sa constitution; réforme sur-tout si amplement motivée dans mes deux mémoires, auxquels je me réfère entièrement.

Votre Altesse dit qu'elle est *très-convaincue qu'il est de l'intérêt de la Prusse d'empêcher que le Stadhouder n'empiette pas davantage sur les droits qui lui sont accordés.* Cette conviction fait honneur à la justice & à la sagacité de Votre Altesse : car elle aperçoit très-bien que le Stadhouder n'a jamais plus outrepassé ses pouvoirs que depuis que la Prusse lui en a fourni les moyens. Le mal est maintenant si grand, que je doute presque du remède. Quand on considère de sang-froid ce que le prince a exigé des magistrats & de la bourgeoisie, principalement à *Roterdam*, les divers *règlemens de régence*, la prestation *forcée* d'un nouveau serment, l'installation inouie des nouveaux conseillers à *Haarlem*, dont l'impéritie, l'inconduite & l'état abject de quelques-uns paroissoient les exclure pour jamais de cette dignité, on ne peut que gémir sur le triste sort des habitans qui doivent obéir à de tels magistrats. Cette opinion, portée sur les conseillers de Haarlem, n'est pas imaginée pour appuyer mes remarques: c'est d'après l'opinion publique que j'en fais mention.

Ainsi soutenir & approuver ce qu'on a fait en faveur du Stadhouder, c'est vouloir détruire les droits & la liberté d'un peuple, qu'il est de l'intérêt politique de l'Europe de conserver; c'est attiser le feu d'une guerre générale, & ruiner entièrement la maison d'Orange. Je dirai plus, je crains que la Prusse n'éprouve, tôt ou tard, le regret de s'être trop vivement mêlée de notre querelle domestique, en suivant les conseils dangereux de la cour de Londres, qui n'a caressé la Prusse que pour mieux parvenir à ses fins. Croyez-moi, Monseigneur, le voile est prêt à tomber & l'erreur paroîtra dans tout son jour. Cette révolution n'est pas consommée; ce *patriotisme* qu'on voudroit envain ridiculiser, anéantir, peut renaître de ses cendres pour armer les bras d'une foule de citoyens qui brûlent de revoir leurs foyers, & si la justice & la raison ne se hâtent de prévenir leur ressentiment, ils occasionneront par leur insurrection un embrasement général, & la vengeance, qui ne connoît point de frein, peut alors devenir terrible pour ceux qui l'auront provoquée.

Il ne suffit pas, Monseigneur, que le *résumé de mes raisonnemens soit conforme à vos sentimens*; je me plais trop à rendre justice à Votre Altesse, pour en douter : mais il *importe* que le cabinet de Berlin pense de même, & agisse en conséquence, en se désistant du système

dangereux & injuste qu'il a adopté. Car dire que *la Prusse & l'Angleterre sont les soutiens de la liberté belgique*, c'est annoncer positivement que leur conduite a été diamétralement opposée à celle qu'elles auroient dû tenir. Qu'on interroge la plus grande & la plus saine partie de la nation : (juge, à coup sûr, bien compétent en pareil cas,) elle n'aura qu'une voix pour annoncer à l'Europe que jamais *la liberté belgique* n'a été plus outragée que depuis l'invasion prussienne. On peut, dans l'étranger, se faire une idée frivole des *réclamations des patriotes*, & croire même qu'il est de l'intérêt de l'état que le Stadhouder en soit le chef ou le maître : mais pour juger une telle cause, il faut étudier soigneusement le fond de la question, en détacher tout intérêt particulier, peser les droits d'un peuple libre & les devoirs des ministres qui le représentent.

Eloge de la France. Il me reste, Monseigneur, à vous parler de la France, sur le compte de laquelle la cour de Berlin me paroît avoir des idées bien étranges & bien peu honorables. S'il falloit rappeler le siècle de *Henri III* pour prononcer sur sa conduite actuelle, il faudroit également rappeler celui d'*Elisabeth*, pour comparer la conduite que l'Angleterre fit alors tenir à *Leicester* en Hollande, à celle qu'on pourroit lui supposer dans les circonstances actuelles; & certainement la comparaison est toute en faveur de la France.

Dans le premier cas, la France refusa de posséder ces provinces qui s'offroient d'elles-mêmes à cette puissance; & dans le second cas l'Angleterre s'efforça au contraire de s'en emparer, & elle n'échoua dans ce dessein que parce que le célèbre *Barneveld* pénétra à temps le secret d'Elisabeth. Il suit donc que le résumé de ces deux époques démontre évidemment que la France peut à plus justes titres être nommée le soutien de la *liberté belgique*, & l'Angleterre son *ennemie naturelle*. Je dis naturelle, puisque en consultant l'histoire, le commerce & la prospérité de la Hollande ont toujours été pour la Grande-Bretagne une source de jalousie & même de haine, dont l'*esprit d'agiotage de quelques rentiers, en maintenant une intelligence apparente, a constamment dérobé ou rendu cette haine supportable aux yeux de la nation.* Je pourrois, à l'appui de ce que je viens de dire, citer une infinité de preuves en fouillant les annales du commerce, & démontrer par-là, qu'une alliance entre la Hollande & l'Angleterre, seroit non-seulement nuisible à la république, mais encore de très-courte durée. Ces preuves me meneroient trop loin; & je devrois me répéter. D'ailleurs *mes circonstances* me forcent de fixer ici les bornes de mes discussions politiques. Enfin, je crois, monseigneur, que pour bien juger la France & lui rendre justice, il suffit d'examiner sans prévention sa conduite noble & désintéressée dans la

dernière guerre. Ce sont des faits & des preuves incontestables. Que n'a-t-elle pas fait pour la liberté des Américains ! Quelle générosité n'a-t-elle pas montrée envers la république, à l'égard des possessions hollandoises dans les deux Indes? Après avoir ainsi rapproché la conduite de la France & de l'Angleterre, quel est l'homme impartial qui refusera des éloges à la France, & ne sera pas incliné à l'en croire toujours digne? Quel sujet pourroit donc avoir aujourd'hui la France de renoncer à l'estime & à la confiance des nations? Les apparences, il est vrai, ne sont pas en sa faveur, à l'égard de l'espèce d'abandon dans lequel cette puissance a laissé le *parti patriotique* de Hollande : mais quand on saura le nœud secret de l'histoire, qu'on connoîtra mieux les sourdes menées de l'Angleterre & les motifs particuliers du cabinet de Berlin, de même que les ressorts qu'ils ont fait jouer ensemble pour forcer le ministère de France à permettre ou à ne pouvoir empêcher l'exécution de leurs complots; on plaindra la nation françoise d'avoir été aussi indignement abusée. Mais si jamais elle revient à sa gloire, & que plus éclairée, elle veuille se laver des fausses accusations qu'on aura portées contre elle, on la louera sans doute de faire les derniers efforts pour réparer sa gloire, & reparoître avec éclat sur la scène politique de l'Europe, dont elle

s'étoit vue forcée de s'éloigner pour attendre le moment favorable d'agir avec succès.

Telle est, Monseigneur, ma manière de voir ce contraste étonnant de fermentation de projets pacifiques, de trouble, de stupeur, d'audace & de foiblesse; & c'est en faisant des vœux pour que le bon ordre [illegible]a paix viennent bientôt nous consoler des maux passés & présens, nous garantir de ceux dont on nous menace encore, que je me recommande, Monseigneur, à la continuation de votre estime & de votre amitié.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Amsterdam le 19 mars 1788.

LETTRE (1).

De S. A. S. Monseigneur le prince Frédéric.

Berlin, le 25 mars 1788.

GRACES au ciel, mon ami, vous avez abandonné la politique pour rentrer dans la belle

(1) Cette lettre s'est croisée avec ma dernière du 19 *mars*, ainsi qu'on le verra en lisant la seconde lettre de ce prince que je place ci-après comme un supplément aux dissertations précédentes. Sans la nécessité absolue de revenir encore sur ces matières politiques, je me serois volontiers abstenu de ce soin: mais quand on défend une cause juste, il est des incidens qui ne permettent pas de garder le silence. Au reste, c'est

carrière de la philantropie. Je viens de recevoir vos *fragmens*, suivis *d'un voyage dans nos contrées*: je regarde votre ouvrage comme un symbole de l'amitié que vous m'avez vouée, & c'est à cet égard que j'apprécie tout ce que vous y voulez bien dire d'obligeant à mon sujet. Si j'ai, parmi le nombre des défauts attachés à l'humanité, peut-être une ombre de mérite, c'est certainement celui d'aimer la vérité, & de la rechercher par-tout où elle se trouve. Si par-là j'ai pu gagner votre confiance, jugez de mes sentimens pour vous: car il est bien doux, dans une carrière difficile, de trouver un acolyte qui vise au même but & qui s'entr'aide à débarrasser le chemin de ronces & d'épines qui le rendent pénible. Le temps est encore trop éloigné, où le monde, pris en général, soit susceptible de sentir le prix des vérités qui seules pourroient le rendre heureux, & dont seulement quelques élus jouissent en partie par un tact plus fin, & par un raisonnement plus conséquent.

Après cet aveu sincère, permettez que j'ose vous faire la demande de me procurer les différentes *estampes* qui ont été publiées pendant les troubles de Hollande, *pour* & *contre*. Je vous

---

moins pour le plaisir d'avoir raison, que celui de ne laisser aucun doute sur la justice des réclamations des patriotes, & sur celle qu'on doit rendre à la loyauté de la nation françoise; loyauté qui est & sera toujours indépendante des écarts du ministère.

tiendrai compte de vos avances. Vous direz, pourquoi? Eh bien, j'ai un cabinet folliculaire: il y a des places vides encore : ces gravures les rempliront parfaitement bien. Comme cosmopolite, la litige étant finie, je m'amuse des extravagances des hommes. Bien loin de suivre la triste inclination d'*Héraclite* qui pleure toujours, j'ai trouvé que les pleurs dessèchent; je préfère pour cet effet, *Démocrite*, dont l'humeur gaie inspire à rire. Le rire désopile la rate, & la santé se trouve conservée par-là.

Vous devez être maintenant en possession de ma dernière, par M. T. C. Ne craignez rien, on n'a pas ouvert vos lettres ni les miennes, & si on vouloit faire l'opération sur les dernières, on n'y trouveroit certainement rien qui puisse troubler le repos public; mais qui plutôt persuaderoit qu'il faut toujours considérer les objets sous leur véritable point de vue. C'est ainsi que je ne cesserai d'être toute ma vie charmé de vous prouver les sentimens invariables avec lesquels je suis votre bien bon ami.

RÉPONSE

Du même Prince à ma précédente.

Berlin, ce premier avril 1788.

MON AMI,

Je vous annonce la bonne réception de la vôtre du *19 mars* : & quoiqu'il ait été dit que nous ne parlerions plus politique, cependant, comme vous avez un peu touché cette matière dans votre dernière, vous permettrez que de mon côté j'ose pour ma justification en parler aussi. Ce sera pour la dernière fois. Vous verrez que nous ne sommes pas aussi ignorans que vous le pensez. Je vous crois aussi impartial que je le suis.

On nomme ordinairement *alliance naturelle* quand deux pays sont tellement voisins l'un de l'autre, qu'ils peuvent aisément se porter des secours mutuels. Alliés de la France, votre flotte doit sortir, les Anglois l'attaquent, la prennent ou la brûlent, ne la laissent point rentrer. Alliés de l'Angleterre, vous sortez & rentrez dans vos ports avec ou sous la protection des Anglois. Votre commerce est assuré, parce qu'il est couvert de la flotte qui a la supériorité sur mer, car dire que la marine angloise a la préférence sur la françoise, c'est une vérité

vérité qu'un d'*Estaing*, qu'un *Suffren*, reconnoissent eux-mêmes. Vous nommez la conduite de la France noble & désintéressée ; oui, pour la forme, & pas tout-à-fait même. Ne sentez-vous pas que dans ce monde pervers, & particulièrement politique, il ne faut jamais se fier sur les dehors, avant que d'avoir approfondi les secrets des cabinets? Que les patriotes ont manqué le dernier article : cela est bien sûr; & je ne sais pourquoi ? Car s'ils avoient eu plus d'intelligence, ils auroient pu savoir, *aussi-bien que nous le savions*, qu'il n'y avoit pas de camp à *Givet.* Une attention égale ne nous eût pas fasciné les yeux, & fait entrevoir les efforts de la France, pour la liberté américaine, comme une générosite d'ame ; mais en revanche elle nous a découvert plus clairement son envie de porter le poignard dans le sein des Anglois. Si la France est si généreuse, pourquoi tant de générosité pour un peuple qui ne la regardoit en rien, & faire gémir en attendant ses propres sujets sous le joug d'un despotisme plus qu'oriental : c'est donc pure politique. Ecoutez quels sont les raisonnemens de cette puissance sur cette matière : » Accoutumés aux plus durs » sacrifices, *quand il s'agit des vues politiques du* » *premier ordre*, nous fîmes avec les Anglois » un traité de commerce qui ruinoit nos fabri- » ques; nous comptions par-là garder les mains » libres pour nous rendre maîtres de la Hol-

» lande ; l'on nous a escamoté cette capture : » maintenant nous nous attachons les Américains par les liens les plus indissolubles ; & » parmi les hommes comment les trouver, si » ce n'est par un intérêt majeur, qui nous donne » ces alliés sans retour ? puisque jamais les Anglois, par leur constitution, ne peuvent leur » offrir des avantages équivalens. Sans vouloir » nous abuser nous mêmes, nous ne pouvons » nullement compter sur une paix stable : *La » guerre surviendra, & en gagnant le tout, nous » devons compter de retrouver les parties, & ce que » nous avons donné nous reviendra* ». Voilà comment les François avoient raisonné.

Quelle générosité, dites vous, la France n'a-t-elle pas montrée envers la république, à l'égard des possessions hollandoises dans les deux Indes ? Je vous renvoie, 1°. à la phrase précédente & *soulignée* ; 2°. M. de *Vergennes* avoit son petit dessein à lui, qui n'étoit autre chose que de prendre des mesures assurées pour écraser l'Angleterre, rendre la France souveraine des mers & s'emparer du commerce du globe entier. Ceci n'étoit point une affaire qui pouvoit rester cachée, car l'occupation de *Trinquemale*, la détention du *cap de Bonne-Espérance*, la construction non interrompue de *Cherbourg*, & enfin, ce qui se faisoit en Hollande, ne pouvoit manquer d'être apperçu par les plus clair-voyans. C'étoit en Hollande que le coup devoit être

frappé, & le Stadhoudérat une fois détruit, devoit à jamais mettre la république sous le joug de la France. Où seroit restée alors la liberté belgique? Que seroit devenu son commerce? Province soumise à un royaume despotique, elle auroit dépendue de l'humeur d'un gouverneur de province & de l'avidité des fermiers généraux, les sangsues du peuple. A cette heure, quand même une certaine liberté idéale paroît être restreinte, vous restez au moins république, pendant que, comme province conquise & soumise, vous auriez été l'esclave de la créature du ministre, qui avec une baguette vous auroit tourné & retourné à sa volonté. Pourquoi la France vous a-t-elle fait payer *trois millions* à l'empereur? Etoit-ce un trait d'alliée & d'amie? Pourquoi la France a-t-elle dû dépenser quatorze millions pour soulever la Hollande & détruire le Stadhoudérat? Obérée de dettes, elle foule ses propres sujets pour suffire à ces dépenses. Etoit-ce libéralité, étoit-ce générosité? Soyons justes, il n'y a ni de l'un ni de l'autre. Et quand, par des mesures faussement prises, le projet de Hollande vient à échouer, & que M. de *Brantzen* demande une *explication*, *M. de Brienne* lui répond pour toute consolation: *Ce n'est pas moi, monsieur, qui ai pris des engagemens avec votre république; j'ai toujours désapprouvé ce qui s'est fait.* Au reste, *vos soi-disans patriotes & démocrates ont fait payer fort cher*

Réponse de M. de Brienne sur la Hollande.

leur prétendu zèle pour la liberté; la conduite qu'ils viennent de tenir prouve que nous avons eu tort de compter sur leurs promesses, & les secours qu'on leur auroit donnés n'auroient été d'aucune utilité. Que vouliez-vous que fissent en effet des bourgeois armés contre une troupe disciplinée comme les Prussiens? Ces propres paroles de M. de *Brienne* portent-elles le caractère d'un ministre qui veut contribuer au bonheur de la république? n'est-ce pas plutôt le ton du plus souverain mépris, avec lequel il congédie ceux dont il avoit espéré tirer de l'utilité, & qui par leur inconduite, ont fait manquer le projet utile à la France? Eh bien, mon ami, ce ne sont pas seulement des dits, mais des faits. En lisant l'histoire, l'on trouvera toujours que les petits ont été le jouet des grands : par conséquent rien d'étrange ni de nouveau. Le vrai sage peut entrevoir toutes ces vicissitudes avec tranquillité; prévoyant avec plus de sang-froid les probabilités de l'avenir, il saura, d'un autre côté aussi, soutenir avec plus de fermeté les assauts d'événemens qui lui sont contraires, mais qu'il ne peut changer. Soumettant sa volonté aux décrets indéfinissables de la Providence, sa vertu n'échouera pas : mais il se portera par-tout où il trouvera les routes frayées pour secourir l'humanité. C'est donc pour aujourd'hui la palinodie de la politique. Retournons maintenant à notre ancien principe, qui est celui de faire le bien, cha-

cun dans sa sphère. Sans nous alambiquer, nous ferons le bien par-tout où nous le trouverons: mais il faut avoir la précaution de ne pas vouloir prendre notre vol plus haut que nos ailes le permettent, de peur qu'en voulant faire le bien, nous ne tombions précisément dans un principe contraire.

N'oubliez pas la commission dont je vous ai prié par ma dernière, vous m'obligerez beaucoup. Nos querelles politiques étant terminées reprenons le fil de notre ancienne correspondance, & croyez que personne n'est avec plus d'estime & d'amitié, votre bon ami Frédéric Auguste.

DERNIÈRE LETTRE

A. S. A. S. Monseigneur le Prince Frédéric Auguste, sur les affaires publiques.

MONSEIGNEUR,

Je dois réponse aux deux lettres dont Votre Altesse m'a honoré le 25 *mars* & le premier *avril*. Je me borne actuellement aux différens énoncés de mes précédentes auxquelles je me réfère d'autant plus, qu'il me suffit d'avoir bien établi le fond de la question, & bien éclairci mes preuves en faveur du parti patriotique. D'ailleurs mes occupations ne me permettent guère de m'occuper de suite à des dissertations

qui leur sont tout-à-fait étrangères, & auxquelles je ne me suis précédemment livré que par un sentiment intime d'attachement pour mes concitoyens, & d'amour pour la vérité.

Si, d'après la dernière lettre de Votre Altesse, telle a été & telle est encore la conduite de la France à l'égard de ses liaisons & de ses vues politiques, sur-tout envers la république, assurément je devrois dire, ainsi que Votre Altesse, que cette conduite n'est pas exemplaire. Mais quelque éclairé que le cabinet de Berlin veuille paroître à l'égard des secrets du ministère de France; quelque raison qu'on ait de supposer même que nous ayons été joués & victimes de notre confiance aveugle, cependant, permettez, Monseigneur, que je suspende mon jugement jusqu'à la décision de ce grand procès. C'est peut-être alors que les *avocats consultans* publieront les pièces originales sur lesquelles ils auront opiné. C'est d'après cet examen qu'on verra de quel côté doit pencher la balance. En attendant, ce qui est bien sûr, c'est que, malgré tous les résultats, je n'aurai pas moins soutenu & défendu une cause juste, & prouvé la solidité de mes argumens. Rien ne peut les détruire, ils posent tous sur des faits connus & à la portée de tout le monde. Sans croire que nous devions chanter *la palinodie de la politique*, je ne dissimulerai pas que l'incertitude cruelle dans laquelle nous sommes *depuis sept mois* m'af-

fecte profondément & me détermine à renoncer à la dispute, puisque tout ce qu'on pourroit ajouter de plus ne prouveroit pas davantage & n'avanceroit pas notre salut. Il est donc bien plus doux, bien plus consolant de se borner, ainsi que Votre Altesse, à faire des vœux pour le bonheur du genre humain, dès qu'on ne peut pas le procurer soi-même. Je me trouverois très-disposé, d'après mon caractère, à suivre l'exemple de Votre Altesse, en riant des folies humaines, si je pouvois, *dans ces circonstances*, donner à mon esprit, tout l'effort d'enjouement dont il est si susceptible : mais les malheurs de la république influent si fort sur mon caractère moral, qu'il m'est impossible de les perdre un instant de vue. Chaque jour, je fais des vœux pour le retour de la paix & de la liberté, chaque jour j'espère que le lendemain les verra reparoître, car sans eux il n'est nulle part aucune jouissance, aucune prospérité. N'employons désormais, Monseigneur, notre correspondance, qu'à chanter les douceurs de la philantropie, & laissons loin de nous les sentiers épineux de la politique, qui, soit bonne ou mauvaise, ne contente jamais le cœur d'un homme honnête & vertueux dont l'unique désir est de vouloir le bien de l'humanité.

Quelque délicate & difficile que soit, *dans ce moment*, la commission d'Estampes que Votre Altesse me donne, je vais mettre tout en usage

pour la remplir exactement : j'ai déjà commencé. C'est avec les sentimens que vous inspirez si bien, Monseigneur, à tous ceux qui ont le bonheur de vous connoître, que j'ai l'honneur de me dire invariablement votre très-humble & très-obéissant serviteur.

A Amsterdam, le 15 *avril* 1788.

P. S. J'allois fermer ma lettre, lorsque je reçois deux brochures imprimées en *France*, sur les affaires de la république ; l'une a pour titre : *aux Bataves sur le Stadhoudérat*, par M. *de Mirabeau* ; au bas du titre est le portrait du célèbre *Jean de Witt*, qui est très-bien gravé : l'autre brochure est, *Considérations sur les Révolutions des Provinces-Unies*, par M. *Van den Yzer*. Je présume d'avance que ces deux ouvrages, sur-tout le premier, défendent vigoureusement la cause des *patriotes*. Ils ne manqueront surement pas d'être connus à *Berlin*, & surement Votre Altesse les connoît déjà. Mais qu'importent les déclamations, quand elles ne produisent aucun bien réel ? Quand parviendra-t-on à ramener les hommes à leurs devoirs, à la justice, à la raison, par des voies de douceur & de persuasion ? Faut-il donc répandre du sang ou tremper sa plume dans le fiel pour légitimer ses prétentions ?

Je suis presque mécontent de tous ceux qui ont préparé, opéré & maintenu la révolution.

Ils me paroissent avoir tous manqué le vrai but Les patriotes s'y sont mal pris, ils se sont trop reposés sur la bonté de leur cause; & leurs antagonistes se sont encore plus mal conduits. On a voulu travailler à la guérison d'un malade, avant d'avoir étudié les symptomes de la maladie. Les médecins ont ordonné des calmans inutiles, & la plaie n'a fait que s'aigrir davantage, parce qu'on n'a pas apperçu qu'elle étoit gangrenée. Maintenant il faut entailler profondément & au large pour éviter l'amputation totale, qui deviendra peut-être inévitable, soit par la mal-adresse des chirurgiens, soit parce que malgré les entailles, on n'aura pu extirper le germe destructeur qui fait par-tout des progrès rapides : en sorte que le malade pour ne pas avoir su expliquer son mal, les médecins & leurs adhérens pour l'avoir mal étudié, mal traité, auront fait le contraire de ce qu'ils auroient dû faire. Voilà l'état critique & presque désespéré où se trouve maintenant la république.

Après avoir fidèlement présenté la relation de ma correspondance & rendu compte de ma conduite à *Berlin*, il me reste une seconde tâche à remplir; c'est de faire connoître les *principales* circonstances dans lesquelles je me suis trouvé, soit par rapport à cette même correspondance, soit par un sentiment irrésistible, qui me portoit à solliciter vivement le ministère de France

de s'occuper de notre régénération si puissamment liée à sa propre gloire.

A mon départ de *Berlin*, un des amis de M. le général, comte de *Kalckreuth*, me remit une lettre de recommandation pour me faciliter l'agrément de faire sa connoissance. Dès mon arrivée à *Amsterdam*, je m'empressai de remettre cette lettre, qui produisit tout l'effet que je pouvois désirer, c'est-à-dire, le plaisir de jouir d'une société aussi utile qu'agréable. A un esprit très-cultivé, M. de *Kalckreuth*, joignoit une belle ame, & madame la comtesse, digne à tous égards de la tendresse de son époux, autant par la douceur de son caractère que par son extrême amabilité, contribuoit également à rendre leur société précieuse à tout le monde.

Si le contenu de la lettre dont j'avois été porteur, & dont on m'a donné copie, n'étoit pas si fort au-dessus de mon mérite & de mes foibles talens, je la transcrirois ici, quand ce ne seroit que pour constater, avec plus d'évidence encore que je ne l'ai dit précédemment, que si j'eusse été heureusement envoyé plutôt à *Berlin*, j'aurois eu la gloire de concilier les deux partis. Mais en donnant ces nouveaux témoignages, je devrois trop avantageusement parler de moi, & je sens la nécessité d'obéir à la raison & à la décence en me taisant ; car peut-être en ai-je déjà trop dit.

Dans les différentes conversations que j'ai

eues avec M. de *Kalckreuth*, j'ai toujours remarqué beaucoup de confiance & de candeur, & je ne le quittois jamais ſans avoir le regret de ne pouvoir répondre à cette confiance en m'expliquant plus ouvertement ſur une infinité de choſes que ſon excellence déſiroit ſavoir. Ce qui nourriſſoit ma circonſpection, c'eſt que je ne pouvois abſolument pas me perſuader que ce général ignorât ce qu'il demandoit; quelquefois même, je l'avoue, je ſuppoſois quelques motifs particuliers de ſavoir ces choſes de ma propre bouche. D'ailleurs il étoit plus ou moins informé de mes liaiſons & de mes circonſtances paſſées: & comme il fréquentoit très-régulièrement les principales maiſons d'*Amſterdam*, ſoit du parti patriotique, ſoit du parti dominant, dont il paroiſſoit avoir également l'eſtime & la confiance, je devois naturellement le croire très au fait de tout. Cependant voici la lettre que ce général m'écrivit quelques jours avant ſon départ.

LETTRE (1)

De S. E. M. le Général, Comte de Kalckreuth.

Au quartier général, le 9 avril 1788.

MONSIEUR,

Les troupes de *Brunswic* se sont mises en marche le 3 *avril.* S. M. ayant approuvé ma disposition pour ma retraite rétrograde ; tout étant arrangé pour cet objet ici, j'espère dire adieu à mes amis d'Amsterdam, vers la fin du mois. Vous êtes bien de ce nombre, & j'espère, mon cher monsieur, de vous revoir encore avant mon départ. Vous avez eu la bonté de me témoigner beaucoup de bonne volonté pour m'instruire ; ainsi, j'ose vous demander, si cela se peut, sans vous gêner, de me donner les éclaircissemens que vous pourrez *sur les questions ci-jointes.* Vous m'avez aussi promis quelque chose *sur le Stadhoudérat :* vous savez combien je goûte de plaisir à lire tout ce qui sort de votre plume ; il n'est surpassé que par celui de vous assurer de bouche de mon inviolable attachement, &c.

(1) J'espère que S. E. me pardonnera si je publie aujourd'hui cette lettre. J'ai cru, *vu l'état actuel des choses*, que les bornes de la discrétion ne m'imposoient plus le silence. D'ailleurs j'ai des raisons particulières d'éclairer aujourd'hui mes concitoyens sur ma conduite & ma correspondance à l'égard de nos troubles.

QUESTIONS (1).

1°. Quels personnages de conséquence & connus ont signé *l'acte de confédération* des régens de la Hollande contre le Stadhouder, connu sous le nom *d'acte des septante*?

2°. Qu'est-ce qui donna lieu à l'établissement de la *commission de défense de Woerden :* qui étoient ceux qui la composoient, & quelle influence cette commission en général, ou bien quelques-uns d'entre eux ont eue sur les affaires avant la révolution?

3°. Les noms de MM. les états de Hollande, durant le temps des troubles. On sait que cela change souvent; cependant une grande partie reste à la Haye en continuation. On désireroit savoir le nom & la valeur d'influence de ceux qui alors étoient dans le Sénat, les plus connus, les plus dirigeant la machine?

4°. La vraie cause du tumulte à la Haye, qui motiva la résolution prise d'ôter le commandement au prince d'Orange?

---

(1) La nature de ces questions paroît avoir un motif plus grand qu'une simple curiosité. Si on en désiroit la solution à *Berlin*, cela me paroît inconséquent, parce que M. de *Hertzberg* pouvoit y répondre lui-même en grande partie. Et si son excellence faisoit uniquement ces questions pour sa satisfaction particulière, les questions me paroissoient alors trop graves pour y déférer, & je crus *par prudence*, devoir faire une réponse un peu vague, mais exacte.

5°. Si MM. Van Berckel & de Gyzelaer avoient quelque intérêt au commerce de bois de construction pour la France ?

RÉPONSE

A la Lettre précédente.

A Amsterdam, le 11 Avril 1788.

MONSIEUR LE COMTE,

Je serois honteux d'avoir tant différé la réponse que je dois à la lettre dont vous m'avez honoré le 9 de ce mois, si je n'étois persuadé que *votre excellence* a favorablement reçu les excuses que je donnai au moment de sa réception.

Maintenant, monsieur le Comte, que votre départ est fixé, je sens plus vivement que jamais le regret de n'avoir pu profiter de tous les momens que vous auriez pu me sacrifier : mais si quelque chose peut l'adoucir ; c'est de savoir que je n'en jouis pas moins & de votre estime & de votre attachement.

J'aurois bien désiré répondre à l'opinion favorable que Votre Excellence a de moi ; en lui procurant tous les éclaircissemens qu'elle désire : ainsi que les *remarques historiques* dont j'ai eu l'honneur de lui parler : mais les *uns* tiennent à des choses auxquelles on n'ose pas *beaucoup toucher*, & à certaines qui ne sont parfaitement con-

nues que des *élus* (dont je n'ai pas le glorieux danger de me dire du nombre). Vous connoiſſez, monſieur, trop de perſonnes de la régence pour ne pas en trouver qui ſe faſſent un plaiſir de ſatisfaire à vos déſirs. Quant aux *remarques* elles ſont le fruit d'une correſpondance longue & ſuivie avec S. A. S. monſeigneur le *prince Frédéric*, tendant à répandre des vérités utiles & très-eſſentielles au développement de nos circonſtances. Lorſque vous ſerez, monſieur le Comte, *à Berlin*, ſon alteſſe ſe fera certainement un plaiſir de vous les communiquer, car je n'ai tenu de tout cela que des copies informes que je me propoſe cependant de mettre un jour au net, & peut-être de les publier. Ainſi, dans le cas où je ne pourrois vous en remettre à temps des fragmens, il me ſera toujours facile de vous les faire paſſer. Ce ſera un motif de plus pour me rappeler à votre gracieux ſouvenir, & vous aſſurer que perſonne n'eſt avec un plus reſpectueux dévouement, monſieur le Comte, votre très-obéiſſant ſerviteur.

P. S. Voici tout ce que je puis dire ſur les *queſtions* que vous avez ſoumiſes à mon examen.

1.°. Je ne connois aucun *acte de confédération contre monſeigneur le STADHOUDRR;* ainſi, aucuns perſonnages qui puiſſent l'avoir ſigné. Celui dont V. E. fait mention ſous le nom *d'acte des ſeptante*, contient expreſſément un article tendant au contraire à maintenir le Stadhoudérat.

Il est facile de vérifier cela en consultant la *gazette de Leyde*, d'*août* ou de *septembre* 1786.

2°. On peut attribuer généralement la cause de l'établissement de la *commission de défense de Woerden*, aux conséquences que fit naître dans l'esprit de la nation l'attaque du *prince d'Orange* contre *Hatem* & *Elburg*. Je ne me *rappelle* pas pour le moment le nom de ceux qui composoient cette commission, mais ce sont tous ceux que *madame la princesse a fait proscrire*, & dont la liste est surement à *Berlin*. J'ai également oublié quels sont ceux qui ont successivement siégé pendant les troubles, ainsi que la vraie cause qui produisit les troubles de la Haye. Ce sont de ces faits dont on ne s'occupe que passagèrement, de ces détails qui affectent foiblement la mémoire, quand des objets plus essentiels la captivent.

3°. A l'égard de la dernière question, il est certain & très connu que MM. Van *Berckel* & de *Gyzelaer*, n'étant point dans le commerce, n'ont eu aucun intérêt dans celui de *bois de construction*. Si dans cette affaire ils ont eu quelque part, ils n'ont pu suivre en cela que les ordres de leurs commettans, conformément aux devoirs de leur charge.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT

Aux Mémoires & autres Pièces sur la Révolution de Hollande.

La France étant devenue l'unique ressource des patriotes hollandois, ils fondèrent en elle toute leur espérance, & se réfugièrent en grande partie dans son sein. Semblable à un ami qui ne peut faire beaucoup, & cependant fait de son mieux, pour montrer ce qu'il voudroit faire, la France offrit, *en attendant*, un asile à la milice patriote & à leurs officiers, fournit, *sur la demande* des régens républicains, résidens à *Bruxelles*, la subsistance aux uns, assura un traitement aux autres, accorda des pensions à plusieurs, & promit de les seconder tous plus efficacement *dans la suite*. Ces secours efficaces, qui tenoient au rétablissement des finances du royaume, & sur-tout à son entière régénération, ne pouvoient éprouver que de très-longs délais auxquels l'impatience ou la crainte donnoit chaque jour de nouveaux motifs. De-là tous ces calculs, ces raisonnemens & ces bruits exagérés ou faux, répandus souvent à dessein pour attiédir le patriotisme en Hollande & dénigrer la France;

de-là cette sécurité apparente dans nos oppresseurs, cette morgue puérile dans nos aristocrates sans cesse condamnés par leur conduite à rester, comme je l'ai déjà dit, les jouets du despotisme & le mépris de la nation.

Maintenant que les séances régulières de *l'Assemblée nationale* justifient les causes forcées de l'inaction de la France envers la Hollande; prouvent la confiance qu'on doit accorder à la loyauté françoise, les patriotes ont une raison de plus pour compter un jour sur son appui. C'est pourquoi nous avons vu nos *régens*, *vraimens républicains*, constamment empressés à modérer l'impétuosité des uns ou empêcher les démarches imprudentes des autres pour solliciter de prompts secours, se contenter de ranimer & de maintenir le courage de tous en tâchant, de concert avec quelques agens distingués près des ministres, de confirmer les assurances d'une future révolution en faveur de la liberté.

Quoique les ministres n'ignorent pas les avantages qui sont attachés à notre alliance, il est cependant nécessaire de leur rappeler ces avantages, & de montrer combien il importe à la France de nous enlever à l'Angleterre, & de se hâter, *dès qu'elle le pourra*, de profiter du désir que la plus saine partie de la nation témoigne pour former avec elle un traité de commerce & d'amitié sur des bases assez solides

pour être à l'abri des événemens passés. C'est afin de parvenir à ce but, qu'animé par la confiance intime de ces magistrats républicains, j'ai tâché, soit directement soit indirectement, d'appuyer en France mes sollicitations par des faits capables de les rendre dignes de quelque succès.

Lors du premier ministère de M. *Necker* j'esquissai l'éloge de ce ministre; il parut y être sensible : & profitant de la permission qu'il voulut bien ensuite me donner, de lui communiquer les idées que j'avois sur les avantages réels d'une alliance entre la France & la Hollande, j'embrassai de nouveau la cause des patriotes, ainsi qu'on le verra par la lecture des pièces suivantes dont je publie les plus essentielles.

Si les amis de la patrie me savent quelque gré de mon zèle, si sur-tout la liberté reparoît triomphante en Hollande, je n'ai plus rien à désirer.

LETTRE

A S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange.

Le 4 août 1788.

MONSEIGNEUR,

Mon dessein n'est pas de m'appesantir aujourd'hui sur les suites funestes de la révolution;

un autre intérêt m'occupe, c'eſt le bien public, c'eſt votre propre gloire. Puiſque la force vous a rendu maître de notre patrie, de cette patrie cependant qui a tant fait pour vos ancêtres & pour vous particulièrement, j'ai cru qu'il étoit temps encore de remédier aux maux qui la menaçent, & de vous ménager les moyens de regagner l'affection de vos concitoyens, en leur propoſant des conditions favorables à la paix comme à la proſpérité de la république.

Il eſt temps que Votre-Alteſſe agiſſe par elle-même, il eſt temps qu'elle ſe délivre de ſes perfides conſeillers, & ne ſe laiſſe plus maîtriſer par des paſſions étrangères, entraîner vers des intérêts contraires à l'eſprit de la nation. Vous êtes Hollandois, Monſeigneur, ſoyez donc un bon citoyen; rendez-vous digne du beau titre de *patriote*, il eſt bien reſpectable, il eſt bien intéreſſant! Votre ame ſeroit-elle donc fermée à toutes les vertus dont un prince doit être jaloux? Ne s'attendrit-elle pas donc, en voyant tant de familles reſpectables, victimes de leur dévouement pour la patrie, tant de braves citoyens réduits à chercher un autre aſyle, & qui, ſemblables aux malheureux citoyens de Rome, ſe diſent maintenant, comme eux, *nos patriam fugimus!*

Penſez-y bien, Monſeigneur, le pouvoir qui n'a d'autre appui que la force eſt toujours précaire, toujours incertain. Dès qu'il peut être

disputé, il est une usurpation. Mais celui qui réunit à la force la sécurité qu'entraîne après soi le consentement unanime d'une nation, est vraiment légitime, & se trouve à l'abri des révolutions. Votre Altesse est sûrement trop persuadée de ces vérités, trop clairvoyante, pour penser que le Stadhoudérat puisse longtemps jouir de la stabilité qu'il *paroît* avoir acquise, tant qu'il sera en butte à l'esprit de parti qui agite maintenant toutes les têtes.

D'un côté, je vois les aristocrates, vos ennemis naturels, regarder derrière eux, & considérer avec effroi, qu'ils n'ont dû leur salut qu'à une *coalition* honteuse & factice, dont Votre Altesse seule n'a pas été dupe, & dont elle a profité au moyen des circonstances extraordinaires, sans lesquelles votre parti ni le leur n'eussent jamais triomphé. Ils sentent que plus le Stadhoudérat acquiert de force, plus leur influence diminue. Je les vois donc maintenant plus occupés de diminuer ou de balancer votre pouvoir, qu'animés du désir de ramener le bon ordre & le calme dans l'état.

D'un autre côté, c'est la partie la plus considérable & la plus saine de la nation, ce sont des magistrats, amis de la liberté, protecteurs de ce même peuple, qui tâchoient de rentrer dans ses justes & légitimes droits, sans pour cela vouloir détruire ceux qui appartiennent essentiellement au Stadhoudérat. Ce parti, Monseigneur, peut

devenir plus terrible qu'on ne penſe, s'il ſe voit enfin réduit à recourir à des forces étrangères pour appuyer & défendre ſa cauſe.

Ces diviſions inteſtines, qui, dans le principe, n'étoient qu'un procès de famille, qui pouvoit ſe juger ſi paiſiblement, ſont maintenant ſur le point d'embraſer l'Europe, & d'achever la ruine totale de la république. Déjà je vois la France prendre les patriotes ſous ſa protection immédiate, & bientôt faire de leur cauſe la ſienne propre. Quel en ſera le réſultat? Une confuſion génerale, la ruine du commerce, une émigration plus conſidérable encore; la nullité des reſſources & celle du Stadhouder, qui ne pouvant plus par ſes fonctions rendre aucun ſervice, ni même en retirer aucune gloire, aucun avantage, ſe verra peut-être forcé de chercher à ſon tour un aſyle étranger. Voilà ce qui arrivera indubitablement, ſi l'on continue de dédaigner une conciliation : elle eſt maintenant plus difficile que par le paſſé, j'en conviens, mais je la crois encore poſſible, & voilà mes aperçus ſur les moyens d'y parvenir.

1°. Qu'un pardon général précède de part & d'autre toutes les propoſitions à faire?

2°. Qu'on annulle abſolument tout ce qu'on a fait depuis la révolution?

3°. Que les citoyens détenus pour cauſe de patriotiſme ſoient libres?

4°. Que les troupes rentrent dans leurs anciennes garnifons?

5°. Que les citoyens profcrits ou fugitifs foient rappelés?

6°. Que l'on convoque une affemblée nationale pour examiner la conftitution?

7°. Que le défir d'établir la liberté dans la république foit la bafe générale des délibérations?

8°. Que l'exemple des abus anciens ferve de motif pour les détruire?

9°. Que la légitimité du fouverain foit bien déterminée?

10°. Que les prérogatives du Stadhoudérat foient mieux connues, mieux affurées?

11°. Que les droits du peuple foient bien éclairés & bien affermis?

12°. Que le pouvoir légiflatif foit auffi étendu qu'il doit l'être?

13°. Que le pouvoir exécutif foit abfolument fubordonné au premier?

14°. Que la nomination de tous les magiftrats appartienne au peuple?

15°. Que l'hérédité dans la magiftrature foit à jamais abolie?

16°. Que chaque magiftrat au bout de quatre ans rentre dans la claffe des citoyens, & puiffe être accufé, s'il a prévariqué pendant fes fonctions publiques?

17°. Que les charges & les emplois foient

accordés au vrai mérite, ſans diſtinction de naiſſance ou de religion ?

18°. Que l'emploi des deniers publics ſoit évidemment connu & approuvé par la nation ?

19°. Que le commerce & la navigation ſoient conſtamment protégés ?

20°. Que ce ſoit Votre Alteſſe qui propoſe publiquement à la nation ces réformes, & ſon triomphe ſera bien plus sûr & bien plus digne de ſa naiſſance que celui dont elle jouit maintenant ?

Par cette démarche généreuſe, la joie ſera univerſelle, le bon ordre, la paix, la proſpérité & le crédit publics renaîtront. C'eſt ainſi que vous forcerez les nations qui tôt ou tard devront juger à prix de ſang cette querelle, d'oublier, non-ſeulement leurs offenſes reſpectives, mais encore à vous admirer. C'eſt avec de tels voeux, Monſeigneur, que j'ai l'honneur d'être, &c.

Si cette lettre eſt parvenue à ſon alteſſe, comme je le ſuppoſe, *par les précautions que j'ai priſes* en l'envoyant, il y a tout lieu de penſer que ce prince n'eſt ni l'ami de ſa patrie ni celui de ſa famille, puiſqu'il s'expoſe par ſa perſévérance à tout le reſſentiment de ſes concitoyens, à tous les dangers d'une ſeconde révolution bien plus déciſive que la première.

L'on eſt rarement aſſez maître de ſoi pour ſe faire une raiſon des événemens déſagréables

qui nous arrivent. J'avoue que peut-être un sentiment trop vif pour l'amour de la liberté peut m'avoir fait quelquefois exagérer les plaintes contre nos oppresseurs : mais si je suis tombé dans ce défaut, la cause est trop belle pour ne pas me servir d'excuse. On se rappellera qu'à l'époque des illuminations ordonnées pour célébrer l'*anniversaire de la princesse d'Orange*, on avoit fait courir le bruit que les patriotes méditoient un coup de main pour rentrer dans leurs droits. Quoique je n'ajoutasse point foi à de pareils contes, cependant je faisois secrétement des vœux pour le retour de la liberté, & je déplorois de même l'asservissement dans lequel nous vivions. L'esprit fatigué de ces idées, voici mon rêve la nuit *de l'illumination*, tel que je l'écrivis le lendemain *à un de mes amis à Bruxelles.*

RÊVE

D'un Patriote Hollandois, la nuit du 7 au 8 août 1788.

Vous savez, mon ami, la triste nécessité à laquelle nos foibles magistrats nous ont réduits, en nous obligeant de célébrer *hier*, par une *nouvelle illumination* générale, l'anniversaire de la *princesse d'Orange*, & de témoigner ainsi d'une manière *apparente* le bonheur dont le ciel nous

comble, en *prolongeant* les jours de cette princesse, qui seule a causé tous les maux de la république. Ce contraste étonnant de réjouissance extérieure, & de deuil si profondément senti des vrais amis de la patrie, montre jusqu'à quel point la dégradation d'un peuple peut aller. Forcé comme les autres d'illuminer, ou de me rendre victime de la canaille qui trouble impunément aujourd'hui le repos public, je pliai sous le joug : mais cette soumission ou plutôt cette honte m'affecta tellement, qu'elle produisit dans mon esprit le rêve suivant.

« Je venois de faire un petit voyage, & je » rentrois en ville : il étoit déjà nuit. A peine » eus-je fait un pas, que j'entendis un bruit tu- » multueux, & bientôt crier de toutes parts : » *Aux armes, braves Bataves ! aux armes !* le bruit » cesse un instant : l'on fait silence : & voici » les paroles qu'une voix forte & véhémente » fit entendre : AMIS ET CONCITOYENS ! *Nous* » *rapportons le* PALLADIUM *sacré qu'on nous avoit* » *ravi, aidez-nous à le remettre dans son temple au-* » *guste, aidez-nous à le conserver, à le garantir* » *d'une seconde profanation de la part de nos tyrans* » *& de leurs vils esclaves.*

» *La France, notre véritable amie & alliée, pro-* » *tectrice des peuples opprimés, nous aide mainte-* » *nant de son puissant secours : déjà son pavillon* » *entrelacé avec celui de la république est arboré sur* » *nos remparts : soutenez nos efforts & les siens : la*

» *gloire vous appelle & la victoire nous suit. Ven-*
» *geons-nous de nos injures, notre cause est com-*
» *mune : les momens sont précieux ; marchons.*

» Frappé, autant qu'ému d'une telle harangue,
» mon ame sensible me peignit aussitôt toutes
» les suites terribles de cette invasion inopinée :
» déjà je voyois le sang couler de toutes parts,
» & les rues jonchées de morts & de mourans,
» le frère assassiner son frère, & le fils expirer
» sous les coups de son père. Plein de cet effroi,
» je perce la foule, & précipite mes pas vers la
» tente du général, au-dessus de laquelle on
» lisoit ce passage du douzième livre *des An-*
» *nales de Tacite* : ILLUM DIEM, ILLAM ACIEM
» TESTABATUR, AUT RECIPERANDÆ LIBERTATIS, AUT
» SERVITUTIS ÆTERNÆ INITIUM FORE. C'étoit sans
» doute pour faire sentir aux patriotes toute
» l'importance & l'étendue de leur entreprise.
» Je demande une prompte audience, je l'ob-
» tiens, & voici ma prière :

» O VOUS! généreux défenseur d'un peuple
» opprimé, vous à qui le sort de tant de
» citoyens est confié! daignez écouter un inst-
» tant ma foible voix, elle est l'organe de
» l'humanité.

» Suspendez encore le glaive dont vous allez
» frapper les ennemis de la patrie : épargnez,
» s'il se peut, l'effusion de sang : contentez-vous
» de vous assurer des principaux chefs de nos
» malheurs ; leurs satellites alors sans guides,

» seront bientôt dispersés par eux-mêmes &
» par la terreur. Peut-être que parmi les plus
» ardens suppôts de la tyrannie, le plus
» grand nombre n'est que la victime de l'ambition & de l'audace d'une femme impérieuse
» & hautaine *qui les méprise*, & voudroit gouverner aussi despotiquement ce pays que
» son époux. Peut-être que ces hommes,
» quelque vils & lâches qu'ils paroissent, n'attendent qu'une révolution nouvelle, pour
» oser secouer le joug auquel ils se sont soumis.
» Peut-être sentent-ils déjà la honte de leurs
» procédés, & que tourmentés de leurs remords,
» ils sont prêts à recevoir avec soumission les
» conditions de paix que vous leur proposerez.
» Contens d'acheter ainsi leur vie, effrayés du
» précipice affreux dans lequel ils alloient s'ensevelir, ils trouveront une félicité à vous
» abandonner le vaisseau de l'état qu'ils alloient
» briser. Au lieu de les sacrifier à votre justice,
» & de ne leur laisser d'autre choix que la
» mort, ou un bannissement honteux, tâchez,
» au contraire, de les ramener à leurs devoirs;
» dessillez leurs yeux, rendez-les, par votre
» exemple & votre générosité, jaloux de rentrer dans la classe des bons citoyens. Ne
» vaut-il pas mieux convertir que massacrer?
» Il est si beau de faire grâce aux coupables,
» qui promettent de devenir meilleurs! Leur
» conversion peut influer sur la multitude éga-

» rée; & par cette voie conciliatrice, vous » aurez la gloire de rentrer dans vos justes » & légitimes droits, sans vous être souillés » du sang de vos concitoyens. Mais si cette » noble tentative est inutile, je les abandonne » à tout votre couroux & à la vengence » céleste. A peine avois-je prononcé ces der- « niers mots, qu'un coup de canon se fit en- » tendre, & je m'éveillai dans une agitation » difficile à peindre. »

PRINCESSE! Si je vous accuse ici publiquement d'avoir causé tous les maux de la patrie, si cette terrible vérité vous offense, ne pensez pas que je la prononce par aucun ressentiment personnel, loin de-là : suivez ma conduite, elle vous indiquera les efforts que j'ai faits pour vous inspirer l'amour de vos concitoyens, & vous indiquer les moyens de vous en faire chérir. Si, à cette époque, vous eussiez fait un généreux retour sur vous-même, & manifesté votre amour pour la patrie, en vous soumettant *à votre légitime souverain*, vous m'auriez vu le premier empressé à vous rendre mes hommages respectueux, à chanter le triomphe que vous auriez remporté sur vous-mêmes, & le premier à vous offrir la couronne civique que vous auriez si bien méritée. *Infandum!*

LETTRE

A M. Necker, Ministre des finances de France.

Amsterdam, le 25 septembre 1788.

MONSIEUR,

SI vos occupations vous permettent de lire l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de vous envoyer (1), je vous prie de donner quelque attention au supplément du *paragraphe*, concernant le Stadhouder, page 118. La note qui suit ce passage vous indiquera à-peu-près la part que j'ai prise aux malheureux troubles de cette république. C'est sous ce point de vue, monsieur, que je vais vous entretenir un instant, afin de voir s'il ne seroit pas possible avec votre appui, de ramener la prospérité & la liberté dans ces provinces.

Je suis maintenant occupé de la rédaction de mes *mémoires* rélatifs à la négociation dont j'ai été chargé près la cour de *Berlin*, & je me propose de les publier, dès que la prudence me le permettra. En attendant, j'ai pensé que personne ne pourroit plus que vous faire servir le

(1) *Fragmens de politique & de littérature, &c.* Edit. de Bruxelles.

rétabliſſement des patriotes à l'avantage de la France. Ces conſidérations n'ont pas ſans doute échappé à votre ſagacité, mais ſi mes idées peuvent s'accorder avec vos vues économiques & bienfaiſantes, j'aurai l'honneur de les ſoumettre à votre examen. Quand *l'honneur françois* ne ſeroit pas ſi étroitement lié au rétabliſſement de la liberté de ce pays, il n'eſt pas moins très-eſſentiel à la France de nous ménager & de nous enlever à l'Angleterre, en ſe procurant, par notre alliance, les reſſources infinies qui y ſont attachées, & dont vous connoiſſez ſi bien toute l'étendue.

Après le rétabliſſement de l'ordre & du crédit public que vous aurez opéré en France, il n'eſt pas de gloire plus immortelle & plus précieuſe à acquérir pour un ami de l'humanité, que celle d'avoir contribué à rendre tant de milliers de citoyens honnêtes & reſpectables à leur famille, à leur liberté, à leur dévouement pour une alliée auſſi chère que néceſſaire à leur félicité; ils ſont tous amis des Français. C'eſt dans l'eſpérance de vous compter un jour au rang des bienfaicteurs de la république, que j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE

Au même Ministre.

Le 22 janvier 1789.

MONSIEUR,

Les annales de la monarchie françoise ne présentent aucune époque aussi brillante pour un roi, ni aussi délicate pour un ministre que celle d'aujourd'hui. C'est un bon roi, qui veut ses sujets heureux & libres : c'est un ministre courageux qui se charge de les rendre tels. En supposant (ce qu'à Dieu ne plaise) que des circonstances *imprévues*, des obstacles invincibles vinssent troubler leurs intentions paternelles & bienfaisantes, altérer même le succès qu'ils espèrent, le roi & le ministre n'en mériteront pas moins un autel dans le cœur de tous les François, & chez tous les peuples amis de la vertu.

J'anticipe sur les temps, & mon ame, autant émue que vivement pénétrée de la révolution mémorable qui va consoler la nation de ses maux, & la régénérer entièrement, vous place avec plaisir, dans les siècles futurs, au rang de ces hommes rares, que la Providence envoie quelquefois sur la terre pour répandre ses bien-

faits,

faits, & servir de modèle. — Nos neveux rappelleront avec attendrissement le règne du bon *Louis XVI*, & les vertus de son ministre. Leurs noms glorieux se prononceront toujours ensemble, ils seront aussi inséparables & aussi chers que ceux de *Henri IV* & de *Sully* l'étoient pour nous, avant votre ministère.

Votre gloire, vertueux ministre, tient à vos travaux, & les bienfaits qu'ils produisent assurent leur immortalité. L'Europe entière, dont vous fixez l'attention, & que vous étonnez, attend avec impatience le résultat de vos sollicitudes & de vos efforts patriotiques. Déja même elle se prépare à vous admirer; déja mon imagination (1) se plaît à vous considérer la balance en main, pesant dans *l'assemblée générale de la nation* les droits du souverain & du peuple, & les rendre à jamais respectables & sacrés. Déjà je vous vois sortir triomphant des Etats-généraux : des cris d'allégresse remplissent le royaume, & les bénédictions du peuple, que vous partagez avec Sa Majesté, vous accompagneront par-tout. Ce seront ces cris & ces bénédictions qui vous précéderont dans votre heureux asyle où la *digne épouse que le ciel conserve à votre félicité*, attendra votre

(1) A peu de chose près, l'événement a justifié ma prédiction six mois ensuite.

retour dans une émotion & une joie que sa sensibilité touchante ne lui permettra pas de pouvoir exprimer. Je vous vois alors, vertueux époux, tous les deux baignés de douces larmes, vous dire & vous répéter : *Enfin, les François vont être heureux & libres; le roi triomphe; nos vœux sont remplis;* VIVE LE ROI ET LA NATION. C'est dans ces sentimens dictés par mon amour pour le roi, pour ma patrie, & ma vénération pour son digne ministre, que j'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. J'ai très-bien reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 6 de ce mois, & vous remercie de la permission que vous me donnez de vous communiquer quelques idées relatives aux circonstances de la république. Mais les objets qui vous occupent maintenant sont trop importans, trop essentiels au bonheur de la France, pour vous distraire par une cause étrangère. J'attendrai, Monsieur, que votre glorieuse entreprise soit terminée, à moins que le besoin ne m'oblige de dévancer cette époque.

LETTRE

Au même Ministre.

Le 16 février 1789.

MONSIEUR,

Je croyois mettre plus d'intervalle entre ma dernière & celle que j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui; mais la sincérité de mes vœux pour le succès de la tâche glorieuse & pénible que vous vous êtes imposée, me force presque malgré moi d'être indiscret. J'ai des craintes, Monsieur, que le succès ne réponde pas entièrement à vos espérances; il se forme des orages dans diverses provinces, qui pourroient bien obscurcir les traits de lumière que vous voulez répandre sur tout le royaume; mais vous saurez les prévoir ou les détruire. Permettez que je vous fasse part de quelques réflexions sur le caractère national des François que vous tâchez de régénérer.

Un ministre moins éclairé, moins sage & moins vertueux que vous, Monsieur, pourroit peut-être s'offenser de ma témérité : peut-être aussi ne m'y exposerois-je pas? Mais, ne voyant en vous que le philosophe, le vrai grand homme, je cède à mon zèle, & m'abandonne tout entier à votre indulgence comme à votre sagesse.

Malgré vos rares talens, votre constance, votre activité, malgré le roi même & le grand nombre de bons citoyens qui désirent vos succès, & aussi long-temps que les *Etats-généraux* ne seront point formés en assemblées régulières, je crains, Monsieur, que vous ne puissiez parvenir à faire tout le bien que vous désirez. La nation françoise est un composé des deux extrêmes, il est très-difficile, en conséquence, de la réunir à un centre commun, sans lequel le bien public est impossible. Dans les circonstances actuelles, il faut occuper le peuple de plusieurs intérêts à-la-fois, & le détourner de l'objet essentiel, qui tient aux réformes nécessaires à sa régénération. Le peuple doit être éclairé, je le sais; mais tous les temps ne conviennent pas pour cela. Le françois, d'après son caractère, aime à s'occuper de beaucoup de choses, & à ne se fixer que légèrement à quelques-unes; s'il doit donner toute son attention à un projet quelconque, il le discute trop, & ne l'approfondit pas toujours assez; c'est par-là même, qu'avec les meilleures intentions, il nuira aux projets les plus salutaires. C'est ainsi que son esprit inquiet, impétueux fait tort à sa raison, & l'entraîne malgré elle dans des embarras, dans une position dont il est difficile de le tirer, & plus difficile encore alors de lui en faire envisager les suites. C'est un enfant gâté qu'il faut amuser sans cesse, pour éviter qu'il ne fasse

des sottises, & ne contracte des habitudes qui, dans un âge plus mûr, nuiroient à son bien-être & à sa félicité. Je parle sur-tout de la multitude.

C'est principalement cette quantité d'oisifs qui peuplent les capitales, ces cercles nombreux de femmes, de gentilshommes, de militaires, qui sont, la plupart, par état, si peu accoutumés à traiter les grands interêts d'un empire, la plupart, si peu propres à les approfondir, qu'il faut distraire de l'objet principal du ministère. Ce sont ces personnes qui, pourvu qu'elles jasent, ou aient l'air de parler politique, sont contentes, & qui, croyant avoir le mérite de raisonner juste, se permettent de censurer tout, même ce qu'elles ne comprennent pas. Il importe donc de détourner cette classe nombreuse de citoyens de l'intérêt réel du gouvernement. Jamais *Richelieu* ne fût parvenu à ses fins, s'il n'eût détourné l'esprit de la nation vers des intérêts différens des siens; & l'histoire de tous les temps nous montre, que c'est pendant les guerres, à la faveur des victoires, à la gloire des conquêtes, pendant l'allégresse publique que les rois & les ministres ont opéré les plus grands changemens dans l'administration. Je me persuade même que les troubles actuels qui désolent la *Bretagne* & d'autres provinces de France, n'existeroient pas, du moins à ce point, si, sous le dernier mi-

niſtère, on eût pu défendre l'honneur de la nation, venger ſes injures, conſerver ſa prépondérance chez ſes alliés, & punir ſes ennemis d'avoir oſé la provoquer auſſi ouvertement qu'ils l'ont fait en Hollande. Peut-être eſt-il temps encore d'y remédier!

Vous ſerez étonné, Monſieur, qu'un ami de l'humanité, qu'un homme, dont les écrits reſpirent ſans ceſſe l'amour de la paix, qui s'eſt même occupé de publier des plans pour juger, ſans effuſion de ſang, les querelles des rois, puiſſe maintenant, par un contraſte auſſi ſingulier que révoltant, parler de guerre, la conſeiller même. Je l'avoue, c'eſt m'écarter tout-à-fait de mes principes; mais, Monſieur, puiſque l'on n'a rien pu faire par la voie de la conciliation, il faut bien aux grands maux de grands remèdes, & recourir aux extrêmes pour faire plus aiſément le bien public. C'eſt en peſant la maſſe des maux & des biens préſens, que ſi l'on en dérange pour un inſtant l'équilibre, il en peut réſulter une ſomme en faveur des biens futurs.

La guerre, ce fleau terrible qui appauvrit le tréſor public, diminue la population, nuit autant aux arts qu'à l'agriculture, eſt cependant par ſes ſuites aſſez ſouvent la ſource de pluſieurs grands avantages qui n'exiſteroient pas ſans elle. C'eſt pendant la guerre qu'on peut opérer avec moins de peine les réformes néceſſaires au bonheur de la nation. Le miniſtre n'eſt plus inquiété, troublé,

contrarié par les raisonnemens ou les écrits éphémères de ces oisifs, de ces politiques ambulans, qui, si souvent par leur babil spécieux, séduisent les plus ignorans, ou les plus crédules, & les entraînent à leurs opinions pour grossir leur parti.

Au seul bruit d'une guerre, les gentilshommes & les militaires, jaloux d'acquérir de la gloire & de l'avancement au lieu de croiser les vues du ministre réformateur solliciteroient alors sa bienveillance & les grâces du monarque. Les femmes suivroient leurs époux, leurs amans, dans les combats: leurs succès ou leurs revers feroient la base de leurs conversations, toute leur attention, tous leurs vœux enfin seroient tournés de ce côté-là. En un mot, *distraire la nation, c'est s'en rendre maître*: mais elle doit ignorer ce motif, & sentir que la guerre est non moins nécessaire que pressante. La cause existe, & l'Europe semble hautement presser la France de mesurer ses forces. Ici c'est une violation des traités, une insulte publique à venger, des alliés opprimés à protéger, là des mépris, des attentats qui blessent sa dignité, des ingrats qu'il faut punir: par tout c'est la gloire de la nation qu'il faut soutenir.

Depuis que l'empire françois existe, je ne vois aucune époque où il ait été mis à une épreuve aussi grande, se soit vu dans une nécessité plus urgente de reprendre sur la scène du monde cette prépondérance & cet ascendant qui doit le rendre à jamais l'arbitre & le protecteur de toutes les puis-

ſances. Oui, ſi les françois ont le bonheur de ſe régénérer, ce ſera le premier peuple du monde.

Aucun royaume n'a plus de moyens pour faire la guerre que la France; ſa marine & ſes armées ſont dans l'état le plus reſpectable, ſes approviſionnemens en tout genre ſi abondans, qu'ils peuvent ſuffire au moins pour deux années. Les finances, criera-t-on d'abord, exigent une grande économie. Eh bien! leur ſage adminiſtrateur y pourvoira: ſon nom vaut un emprunt. La confiance des nations dans ce miniſtre lui mérite un crédit ſans bornes; le tréſor ſuffira à toutes les dépenſes, ſes reſſources ſont immenſes en temps de paix: une guerre les rendra plus grandes encore: *la Hollande ſera tout alors pour cela.* Se battre, vaincre, regagner ſes alliés & les rétablir; voilà ce qui peut ſeul rendre la France ce qu'elle doit être: avec nous, & par nous, elle aura tout, & ſi la France a beſoin d'argent, elle en trouvera & même à quatre pour cent autant qu'elle voudra, *je le ſais*, & j'eſpere le démontrer: mais il faut opérer une révolution en faveur du parti patriotique.

La France doit faire les derniers efforts pour s'allier à la Hollande; car ſi celle-ci ſavoit ce qu'elle peut, réunie à l'Angleterre, ſi leurs interêts pouvoient long-temps être les mêmes, ces deux puiſſances pourroient empêcher la France de tirer du Nord les bois & les autres

productions dont elle ne peut ſe paſſer, rendre ſa marine preſque inutile, & ſes efforts abſolument impuiſſans. Les ſuites ſont même effrayantes.

D'un autre côté, ſi l'on permet à la Pruſſe de continuer ſes heureuſes imprudences, le ſyſtême politique du Nord peut changer à un tel point, qu'il ſera difficile enſuite d'arrêter les progrès de ſon influence en Pologne où l'on aſſure qu'elle va faire paſſer une armée. La guerre inconcevable de l'Empereur & des Turcs lui laiſſe le champ libre; & ſi les Anglois parviennent à la faire prolonger comme ils l'eſperent, la Pruſſe acquerra par tout une ſupériorité qu'on ne pourra de long-temps lui ôter. Il eſt donc bien eſſentiel de la prévenir.

Pardon, Monſieur, j'oubliois que j'écris à un des hommes les plus inſtruits, à un des miniſtres les plus éclairés de notre ſiécle à qui toutes ces choſes ſont parfaitement connues. Je me bornerai à l'avenir aux ſeules conſidérations qui intéreſſent la Hollande dont je ſuis plus à portée de connoître les beſoins.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus diſtingués, &c.

LETTRE ET MÉMOIRE

A M. Necker, ſur les intérêts réciproques de la France & de la Hollande.

A Amſterdam, le 30 Mars 1789.

MONSIEUR,

DANS la confiance que vous n'aurez trouvé dans ma dernière dépêche du 16 février, que l'expreſſion d'un citoyen ſincèrement attaché à ſa patrie, & vivement touché du noble dévouement que vous témoignez pour elle, je continue mes réflexions, & vous prie d'accueillir favorablement celles-ci; vous avez eu la bonté de m'aſſurer que vous y donneriez *toute l'attention que je pourrois déſirer.* C'eſt prononcer votre éloge; parce que le véritable ſavant, le véritable homme de bien ne dédaigne jamais les réflexions des autres, il ſe plait toujours à les ſuppoſer utiles, & c'eſt la manière la plus noble d'encourager le zele.

Comme *François*, voici les queſtions que je me ſuis faites, & comme *Négociant* de cette république j'ai eſſayé d'y répondre pour appuyer & développer mes principes ſur les *liens* qui peuvent *& doivent abſolument* unir la France à la Hollande: liens qui, s'ils ſont permanens, porteront un coup ſenſible au commerce & au crédit de l'Angleterre.

Ire. queſtion. *Quel intérêt politique la France peut-elle avoir à conſerver une prépondérance conſtante dans la république? Rivalité pour l'Angleterre à part.*

La communication libre avec la Baltique pour les approvisionnemens de bois de construction & autres articles nécessaires à la marine; la facilité de se les procurer dans tous les temps, & par-là les moyens de gêner & d'empêcher les transports de l'Angleterre par les villes de *Brême*, de *Stade*, &c. & sa communication avec le Nord. En cas de guerre, les facilités d'approvisionner une armée vers le Bas-Rhin, & les secours toujours présens de la marine militaire de la république. *Réponse.*

Quel intérêt la France a-t-elle à faire un traité de commerce avec les Provinces-Unies? Quels en sont les avantages, & comment les prouver par rapport au commerce & aux fabriques de France, si peu favorisées en Hollande, comparativement à la consommation des marchandises angloises? Comment démontrer que la balance est en faveur de la France, si la république continue de faire le cabotage avec ses propres navires. IIe. Question.

En faisant un traité de commerce avec la république, la France obtient l'entrée libre de ses vaisseaux dans les ports de la république, tant en Europe que dans les autres parties du monde, sur-tout au Cap de Bonne Espérance, port si essentiel pour la relâche des vaisseaux françois destinés pour l'Inde, procure à ses manufactures des avantages sans nombre, & un encouragement qui, en leur donnant une nouvelle vie, devient une source féconde pour *Réponse.*

les besoins de l'état, & un garant de sa prospérité publique (1). Ce traité est d'autant plus essentiel à la France, qu'il porte en même-temps un coup mortel aux manufactures angloises, dont le débit est excessif dans ces provinces. C'est une minè d'or pour l'Angleterre. Le calcul est aisé.

Je suppose, dans ces provinces, deux millions d'habitans; on peut, sans trop exagérer, dire que chaque habitant (compensation du plus au

---

(1) Cela est d'autant mieux prouvé que, sur le rapport fait à la commune de Paris, le 31 janvier 1790, on y lit, page 5 :

« La Hollande, avant la révolution stadhoudérienne, » donnoit aux fabriques de Paris des ordres extrêmement » étendus, & l'expédition s'en faisoit, par son entremise, » d'un pôle à l'autre. A l'instant où sa liberté a été flétrie, » son commerce a reçu des attaques mortelles, dont il ne » s'est pas relevé, & l'on peut regarder cette époque comme » le premier coup porté aux fabriques de Paris ».

La baisse des effets publics, celle du change, le discrédit enfin le plus grand sont autant de maux que la France éprouve depuis la perte de son alliance avec la république. Chaque jour le parti dominant, ou plutôt dominé par l'Angleterre, s'efforce de répandre la terreur dans l'ame des capitalistes hollandois. C'est avec la plus absurde & la plus audacieuse insolence qu'ils calomnient les principes & les effets de la grande régénération sociale qu'on opère en France, ils représentent cette nation comme plongée dans la plus cruelle anarchie, & sur le penchant de sa ruine. Il importe donc beaucoup à la France d'accélérer le retour de son influence en Hollande.

moins), consomme annuellement pour vingt florins de marchandises angloises de tout genre: c'est donc un produit de quarante millions de florins qu'on enleveroit aux fabriques de *Londres*, de *Northwich*, de *Manchester*, &c. A cette consommation, si l'on ajoute que, par une convention tacite avec notre amirauté, la contrebande est permise, & les passe-ports ou déclarations absolument faux, on sentira l'importance de cette assertion. *Il est avéré* qu'une balle venant d'Angleterre ici, & valant, par exemple, trois mille florins, ne se déclare guère au-delà de cent cinquante florins. Cette convention est vicieuse sous tous les points de vue; mais elle n'en existe pas moins, quand même le fisc public en Hollande y perd considérablement. C'est par ce débit immense & sûr, c'est par la nullité des droits d'entrée, que les Anglois sont parvenus à forcer le change en leur faveur. Ils sont si bien instruits sur tous ces avantages, qu'en apprenant, en 1780, qu'on alloit hausser considérablement, en Hollande, les droits d'entrée des marchandises de leurs manufactures, & mettre fin aux contrebandes publiques, tolérées par quelques individus salariés de nos amirautés, ils mirent aussitôt tout en usage pour empêcher que le *système patriotique* ne prévalut. On peut lire leurs plaintes & leurs appréhensions à cet égard, dans leurs feuilles publiques du mois de *Novembre* 1780, *Janvier* & *Février* 1781. Après

l'étonnante révolution de 1787, les Anglois n'eurent rien de plus pressé, au renouvellement de l'alliance, que de stipuler qu'on travailleroit à un traité de commerce; mais, qu'*en attendant il ne seroit fait aucune augmentation sur les denrées*, & qu'ils nous traiteroient comme les nations les plus favorisées : expression vide de sens, puisqu'ils n'en favorisent aucune; qu'au contraire leur système constant est de nuire à toutes. — Augmentation du débit de sucre, café, vins, &c. — L'article des sucres exige l'attention la plus sévère du cabinet de Versailles. Jusqu'à présent la Hollande a tiré la plus grande partie de ses sucres bruts de la France; mais depuis quatre à cinq ans, les Anglois, au moyen de leur important *Drawback* sur les sucres rafinés, & par la grande quantité de sucres bruts qu'ils ont tirés de leurs isles, ont été en état de vendre leurs sucres rafinés, *lumps*, à beaucoup plus bas prix que les Hollandois, de sorte qu'à la longue, & si nous avons seulement encore deux années comme celles de 1787 & 1788, les raffineries de Hollande seront ruinés. Qu'est-ce que la France fera alors avec tous ses sucres bruts? il y a eu, sur ce sujet, des mémoires présentés par les chambres de commerce de *Nantes* & de *Bordeaux*, à M. de *Calonne*, par lesquels on a prouvé que les provinces de la *Lorraine* & de l'*Alsace* étoient remplis de ce sucre rafiné anglois, au préjudice de la France & de la Hollande.

Il eſt conſtant que les iſles angloiſes ne peuvent pas produire une auſſi grande quantité de ſucre que celle qui s'importe en Angleterre. D'où lui vient donc cette abondance ? Il faut croire qu'on en fait ſortir *clandeſtinement* des iſles françoiſes & hollandoiſes, ſous le nom de *mélaſſe* ; qu'on les conduit à la *Jamaïque*, & que de-là ils ſont tranſportées dans d'autres barriques en Angleterre, comme venant des iſles angloiſes. Cet objet eſt de la plus grande importance pour les deux pays, & ce n'eſt que par une union étroite entr'eux, par les meſures les plus ſages & les mieux combinées, qu'on pourra arrêter les progrès de l'Angleterre. Il vous ſera, monſieur, bien plus facile qu'à moi de vous procurer les renſeignemens & les liſtes néceſſaires pour remonter à la ſource & découvrir les cauſes ; mais l'effet eſt ſous mes yeux, puiſque nos raffineurs ſe ruinent & que cette perte ne peut que refluer ſur le commerce de la France.

Les cafés & les vins exigeroient peut-être auſſi quelques facilités particulières en faveur de l'exportation en Hollande. Ce moyen ſuffiroit, ſans doute, pour augmenter le débit de ces denrées.

La balance en faveur de la France eſt trop évidente pour avoir beſoin de preuves après les expoſés ci-deſſus.

Quant au cabotage hollandois, il ne ſauroit être nuiſible à la France, vu l'économie des

vaisseaux de la république. Le cabotage des autres nations est au contraire très-nuisible à la France; car, comme il est constaté que la navigation françoise dans la Baltique, rend ses articles beaucoup plus chers; & qu'au moins, jusqu'à présent, elle ne leur convient pas: il est de l'intérêt de la France de donner la préférence aux Hollandois, 1°. par rapport au meilleur marché, ou au plus bas prix du frêt; 2°. parce que la position de la Hollande la met plus à portée de fournir à la France les articles de munition navales dont elle a besoin en temps de guerre, & dont elle tient toujours les plus grands approvisionnemens; 3°. parce que les intérêts mutuels étant toujours les mêmes, *à l'égard de l'Angleterre*, leur ennemie commune, il est très-nécessaire de gêner les vues de son ambition démesurée. Tout prouve que cette puissance voudroit envahir le commerce des deux mondes, pour avoir les moyens de leur commander. Il n'y a donc qu'une navigation très-active qui puisse mettre la Hollande en état d'aider la France à tenir tête à sa rivale; à se procurer & à former des matelots en cas de guerre, comme à protéger constamment leur commerce réciproque.

Si les Anglois parviennent, comme ils l'espèrent, à anéantir la marine marchande & les fabriques de Hollande, conjointement avec le stadhouder qui seconde si puissamment leurs vues

vues pernicieuſes, s'ils détruiſent, par leurs exportations clandeſtines, les rafineries de ſucre qui ſe ſoutiennent encore, ils porteront indirectement un coup très-ſenſible au commerce de la France, par rapport aux ſuites. Notre bourſe en eſt journellement convaincue. De-là l'empreſſement de nos négocians pour une alliance & un traité avec la France.

Il n'y a que des raiſons particulières, des intrigues, des corruptions, des penſions annuelles & ſecrètes, qui font agir les régens pour ſoutenir un ſyſtême contraire.

III Queſtion. *Quels intérêts de finance peut-on déduire d'une alliance & d'un traité de commerce avec la république ?*

Réponſe. La facilité de ſe procurer toujours de l'argent. La France étant débitrice de la Hollande, en eſt toujours aſſurée; car, *quiconque a mon argent, a mon affection.* De-là vient que les ſept huitièmes de nos négocians ſont portés pour la France, parce qu'ils ſont fortement intéreſſés dans ſes fonds, & qu'au contraire nos chefs ſont dans d'autres principes, parce qu'ils ont leur argent dans les fonds anglais. Cela eſt ſi vrai, qu'on n'a qu'à vérifier, ce qui eſt très-poſſible, combien on a verſé d'argent de Hollande dans les fonds d'Angleterre depuis la révolution. La nation étant preſqu'entièrement revenue de cette confiance pendant la guerre de 1780, & ſans la révolution à laquelle ſe joignit

la malheureuse administration des finances sous M. *de Calonne*, tout auroit absolument changé en faveur du crédit de la France.

IV^e. Question. *Par quels moyens, la France pourroit-elle faire renaître, conserver & augmenter réellement son crédit dans ces provinces?*

Réponse. *Renaître;* par les remboursemens suivis & par la garantie de la nation pour la dette publique.

Conserver; par l'exactitude & la ponctualité la plus précise à payer les intérêts ou les rentes. Ces payemens pourroient se faire très-aisément à *Amsterdam*, sans perte pour la France, & sans beaucoup de formalités. (On en avoit déjà conçu le projet avant la révolution). J'ose même assurer que cela feroit beaucoup de bien.

Augmenter; par la diminution des intérêts, non pas, par un arrêt; *sic volo, sic jubeo*: mais en disant que les finances du roi permettent tel ou tel remboursement, (d'un emprunt onéreux, s'entend); le roi veut payer: mais que ceux qui voudroient laisser cependant leurs capitaux de six à cinq, de cinq à quatre, devroient faire leurs déclarations six mois ou une année d'avance. Il y auroit surement peu de prêteurs qui retireroient leurs fonds. C'est ainsi que la maison *d'Autriche* a commencé à emprunter ici, premièrement à cinq pour cent & finalement à trois & demi: car ce n'est qu'à présent, *dans la crise actuelle*, que

l'emprunt est remonté à quatre, & à quatre & demi pour cent d'intérêt. Quant aux rentes viagères, vous ne permettriez surement pas qu'on y touchât : elles doivent être sacrées.

Un moyen bien puissant encore seroit qu'on affectât, pour les emprunts à faire, tant remboursemens qu'intérêts, des fonds suffisans & uniquement appliqués à cet objet, comme parfaitement inaliénables, sans qu'il puisse jamais y avoir de sursis, ni d'autre emploi.

A quel taux pourroient se faire les emprunts, & quelles seroient les conditions les plus déterminantes pour les rendre faciles & moins onéreux qu'auparavant? Ve. Question.

Cela dépend absolument des circonstances, & l'on ne peut, pour le moment, rien déterminer là-dessus. Mais, pourvu que l'on soit environ demi pour cent au-dessous des intérêts que donnera l'Angleterre : cela suffit. *Réponse.*

Quels seroient à-peu-près les avantages que la république pourroit accorder aux François dans l'Inde. VIe. Question.

Quoiqu'il soit difficile de connoître les véritables intérêts, ou plutôt les motifs qui dirigent les chefs de la compagnie hollandoise des Indes : il est sûr qu'en général les Anglois y sont, à tous égards, les plus forts : mais la France unie à la Hollande (quoique les possessions de cette dernière y soient mal entretenues & foibles), peut néanmoins se mettre au niveau des Anglois, & nuire infiniment à leur commerce. *Réponse.*

VII. Question. *Quel seroit le moyen de subordonner le commerce de l'Angleterre par la réciprocité de secours entre la France & la Hollande?*

Réponse. Tous les articles ci-dessus énoncés sont autant d'armes contre l'Angleterre, dont tous les projets, toutes les intrigues avec la maison d'Orange, son alliance & ses traités avec la Hollande, n'ont d'autre but que de succer, d'énerver la république. Annuller son fameux *acte de navigation*, ou établir la loi du Talion, seroit un coup décisif & mortel.

VIII. Question. *Quelles seroient les franchises que la république pourroit accorder aux navigateurs françois dans ses ports?*

Réponse. Il ne faut pas aller trop vîte; les premiers soins dont la France doit s'occuper *après sa régénération*, c'est d'embrasser fortement la cause de la Hollande, de la délivrer à jamais du joug de ses *stadhouders*, & du despotisme honteux de l'*Angleterre* & de la *Prusse*; de lui rendre enfin sa liberté. Quand cette défense n'intéresseroit pas autant la France, par rapport à son *commerce*, à ses *finances*, & à son influence politique en Europe, ne lui reste-t-il pas son propre honneur à venger, & sa propre gloire à soutenir?

C'est après avoir rempli une tâche aussi importante, c'est après avoir triomphé de ses ennemis, que la France est sûre de trouver, dans la république, une alliée aussi fidelle que

reconnoiſſante, auſſi utile que généreuſe. C'eſt alors ſeulement qu'on pourra plus clairement, & mieux juger des facilités, des franchiſes & des avantages que les navigateurs françois pourront déſirer dans les ports des Provinces-Unies.

Si vous déſirez, monſieur, des éclairciſſemens ultérieurs ſur les *queſtions* dont je viens de vous entretenir, & qu'ils dépendent de mes facultés, perſonne ne ſera plus empreſſé que moi d'y ſatisfaire. J'ai l'honneur d'être, &c.

A l'époque où les députés de la nation françoiſe commencèrent à ſe former en *aſſemblée nationale*, tout le monde ſait l'influence que le duc d'*Orléans* s'y étoit acquiſe par une conduite auſſi généreuſe que patriotique. L'enthouſiaſme naturel de la nation pour tout ce qui l'intéreſſe en grand, donnoit encore un relief de plus au déſintéreſſement de ce prince, & l'on devoit, à juſtes titres, le regarder d'avance comme l'apôtre de la liberté françoiſe. Pénétré d'admiration pour ce prince, je conçus le projet de l'intéreſſer en faveur des patriotes hollandois, en lui adreſſant la lettre ſuivante, à laquelle je joignis copie du mémoire qu'on vient de lire. Quand on déſire fortement, il faut ſaiſir toutes les occaſions poſſibles de parvenir à ſes fins : j'avois déjà preſſenti quelques députés de mes amis pour

soutenir la cause des patriotes, en cas qu'il se fit une *motion* en leur faveur : dans cette supposition, l'appui du duc d'*Orléans* me parut aussi utile qu'indispensable (1).

LETTRE

*A Monseigneur le Duc d'*ORLÉANS.

A Amsterdam, le 20 juin 1789.

MONSEIGNEUR,

Le vrai patriotisme, dans les princes, est un don céleste que la divinité leur accorde pour répandre plus efficacement le bonheur sur les peuples. Leur exemple encourage, guide les vrais amis de la patrie; bientôt le bien public en est la récompense.

Heureux les rois citoyens pour qui l'éclat brillant du trône n'est rien, s'ils ne sont environnés de leurs peuples, & si les princes de leur sang ne sont auprès d'eux les organes de la justice & de la vérité. C'est sur-tout dans les temps de calamités publiques, dans le choc mutuel des pouvoirs, que les princes patriotes doivent être les défenseurs du souverain, des

(1) Si l'événement a prouvé que j'étois dans l'erreur, à l'égard de ce prince : si toutes mes démarches, toutes mes sollicitations restent sans succès, au moins n'auront-elles fait aucun mal.

lois & du peuple. Telle est, grand prince, la noble conduite que vous tenez aujourd'hui dans l'*assemblée nationale*. Votre généreux dévouement vous rend, à justes titres, l'amour & l'idole des bons François.

L'être suprême bénira vos travaux, exaucera les vœux de sa majesté, conjointement avec ceux de la nation. La France sera enfin régénérée, & l'on verra le plus beau royaume de l'univers en devenir aussi le plus heureux & le plus florissant.

Permettez, monseigneur, que je soumette à votre sagesse la copie d'un mémoire que j'ai fait passer à M. *Necker*, *sur les vrais intérêts de la France & de la Hollande*. Cependant, comme il importe de faire le bien, & de donner enfin aux patriotes hollandois un défenseur généreux, & un protecteur puissant, au cas qu'il se fit *une motion dans l'assemblée nationale*, *en faveur de la republique*: j'ai pensé que votre altesse feroit trop convaincue des avantages que ce pays peut procurer à la France, pour ne pas saisir avec empressement cette occasion de les lui assurer à jamais en plaidant pour sa liberté.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, &c.

LETTRE (1)

A M. Pottey-Turcq, à Bruxelles, sur la régénération future de la République.

A Amsterdam, le 21 Juin 1789.

Monsieur et ami,

En vous écrivant en particulier, je sais que j'écris à tous ceux qui jouissent de votre confiance & de votre amitié, à tous les vertueux citoyens qui partagent avec vous les malheurs de la patrie, & languissent après le moment de la délivrer du joug honteux sous lequel elle est courbée. Le digne ami de M. de Gy.... que j'ai vu hier, & qui a lu mon dernier *mémoire* est du même sentiment que vous, en pensant qu'il est propre à accélérer ou maintenir au moins les bonnes intentions du cabinet de *Versailles*. Je sens très-bien, comme vous l'observez, que nous ne devons rien espérer qu'après l'organisation du pouvoir exécutif en France; mais il est très-essentiel de prendre les devans en donnant aux ministres tous les détails & les éclaircissemens capables de leur montrer dans le plus grand jour combien il importe à la *France*

(1) Ce digne régent, ce vertueux républicain n'est plus! J'ai perdu en lui un ami précieux, un confident utile.

de nous détacher de l'*Angleterre*. Si la *France* veut enfin connoître ses vrais intérêts, elle doit, tandis qu'il en est temps encore, mettre à profit le vœu presque unanime de la nation, dont les dix-neuf vingtièmes sont pour la liberté, conséquemment les vrais amis de la France. Cette puissance doit, sur-tout, respecter, dans nos émigrans cette longue patience qui les honore, & craindre que si son inaction lui fait perdre la confiance du parti qui lui reste fidèle, ce sera sans retour. Quand des secours trop long-temps attendus, arrivent trop tard, ils sont sans succès & sans utilité réciproque.

Si nos vœux s'accomplissent, si une contre-révolution ramène l'espoir du bonheur & de la liberté dans ces provinces, il vous restera, messieurs, pour assurer & fixer l'un & l'autre, une tâche bien pénible à remplir; celle d'établir une constitution qui, en fixant les bornes respectives des pouvoirs, les mette à l'abri de tous les abus, garantisse ainsi nos descendans des vicissitudes dont nous sommes aujourd'hui les victimes.

Chaque siècle, vous le savez, produit un développement plus grand de lumières. La sphère du génie s'étend, la dignité de l'homme est mieux connue, ses droits naturels mieux appréciés & les devoirs de la société mieux éclaircis: tout a un rapport plus direct au

bonheur de l'humanité & à l'union de la morale à la politique. De toutes parts, l'on remarque un élan plus général & mieux motivé vers cette liberté naturelle pour laquelle l'homme est créé : *liberté* qu'il n'a perdue qu'en proportion de sa dégradation & de son mépris pour les bonnes mœurs. Il a passé les limites dès qu'il a cessé d'être juste ; & connoissant les erreurs qui l'ont écarté de la bonne route, il veut revenir sur ses pas pour jouir de ses droits par l'exercice de ses devoirs.

Soit qu'on veuille civiliser un peuple, ou réformer sa constitution ; la première étude du législateur ou du réformateur doit être d'adapter si bien ses maximes au caractère physique de ce peuple, qu'aucuns contrastes ne puissent déranger ou nuire à l'harmonie précieuse qui doit régner entre la théorie et la pratique. Les meilleurs loix, vous le savez, mon cher ami, ne produisent pas toujours le même effet : souvent même une nation doit changer les siennes en proportion du changement de ses mœurs, des usages & des coutumes qu'elle a successivement adoptées soit pour assurer ou pour augmenter sa félicité. C'est l'histoire de ces provinces, c'est l'histoire de tous les peuples qui changent leur gouvernement primitif & en adoptent insensiblement un autre en proportion des idées qu'ils se forment de leur indépendance. Plus occupés des moyens de

secouer le joug que de ceux qui peuvent les en garantir à jamais, ils prennent en hâte des résolutions peu réflechies, et pourvu qu'elles puissent, pour le moment, opérer leur effet, ils se contentent d'arrêter qu'un examen plus réfléchi de ces résolutions sera le premier objet de leur travail, quand des circonstances plus calmes le permettront. Ce temps s'écoule, les abus prennent naissance, ils s'augmentent insensiblement, et lorsqu'ils sont parvenus à leur comble, on sort de la léthargie dans laquelle on étoit plongé, les esprits se divisent, ils s'aigrissent en proportion des intérêts personnels, les partis se forment, les pouvoirs s'entre-choquent; ce n'est plus un ennemi étranger & commun qu'on a à combattre, & qu'on est sûr de vaincre, l'ennemi est dans le sein même du pays, la guerre intestine se manifeste, l'édifice est ébranlé, il croule, & de ses débris nait le despotisme ou l'anarchie, bien rarement la vraie liberté: voilà la position de la Hollande.

A l'époque où nous aurons le bonheur de rentrer dans nos droits, vous deviendrez nos anges tutélaires; comme les soutiens & les vrais amis de la patrie, vous vous réunirez tous, vous n'aurez tous que les mêmes principes, le même devouement, tout intérêt personnel fera place à l'intérêt public. Le salut de l'état occupera toutes vos pensées; le plaisir

de bien faire ſera plus grand que celui d'avoir bien fait; & les plus éclairés, les plus inſtruits, loin de ſe targuer de leur ſupériorité, ou de leur influence, n'emploiront ces avantages précieux que pour coopérer avec plus d'efficacité à la régénération de la patrie. Ce ſeroit un malheur, ſans doute bien grand, ſi cette ſupériorité de talens étoit en butè aux contradictions, aux petites jalouſies, aux vues étroites de quelques égoïſtes plus occupés de leur propre gloire que de celle de leur patrie. Mais nous n'aurons point de tels exemples à craindre, & nous ſerons ſauvés.

Votre patriotiſme éclairé, votre fermeté & vos ſervices vous ont long-temps rendu cher à la nation, vous en partagiez la gloire avec vos dignes collégues: mais tous vos efforts, toute votre énergie, toutes vos ſollicitudes n'ont pû détourner l'orage qui menaçoit le vaiſſeau de la république: au moment de la tempête, vous avez été forcés d'en abandonner le gouvernail & de le laiſſer entre les mains des pirates qui venoient s'en emparer à main-armée pour piller ſes richeſſes. Cependant, conſolez-vous de ce malheur, l'eſpérance de ſe venger va ſe changer en certitude.

C'eſt, ſans doute, une calamité publique de devoir repouſſer la force par la force: mais tant que le deſpotiſme nous enchaîne, nous devons employer toutes nos reſſources pour

brifer nos fers : n'avoir tous que les mêmes principes, une même âme, puifque nous n'avons tous qu'un même but, qu'une même caufe. Nous fommes tous enfans d'une même mère, pour qui notre tendre attachement doit être inaltérable : elle nous dit fans ceffe de nous aimer & de refter unis ; que le feul moyen de réuffir & de rentrer dans fon fein en dépend : ne foyons donc point des fils rébelles à la voix de la nature ; vivons enfemble comme frères & comme amis : étouffons notre amour propre & nos intérêts perfonnels, pour ne nous occuper que de l'amour & du falut de la patrie. Si nous voulons recueillir, commençons par femer. Un ami puiffant doit bientôt nous prêter fon fecours ; montrons-nous, à fes yeux, des citoyens refpectables, fermes, courageux & dignes d'être libres : nous rétablir dans nos droits, nous délivrer du joug, fera fon ouvrage : réformer notre conftitution, manifefter notre reconnoiffance, fera le nôtre.

Quand on faura, dans la république, que nos citoyens abfens ne font qu'une feule & même famille, qu'on les faura parfaitement d'accord entr'eux, il en naîtra naturellement plus de confiance, plus de patriotifme dans l'intérieur du pays, & de plus grands fuccès pour le bien public. Sauver la patrie eft le but unique, une feule voie fuffit pour y parvenir,

l'harmonie & l'unanimité dans les chefs peuvent seules la frayer.

Enfin, mon digne ami, voilà mes sentimens & mes vœux; ils sont également les vôtres, je me glorifie de ce rapport, & je suis avec le plus profond attachement, &c.

CONCLUSION.

La révolution de Hollande, ou plutôt l'usurpation de Guillaume V, après avoir détruit la prospérité de la république, dérangé l'équilibre de l'Europe, & causé tous les troubles du Nord, auroit eu des suites encore plus funestes pour le bonheur de l'humanité, si la prudence de Léopold & la fermeté de l'immortelle Catherine n'eussent déjoué la politique insidieuse des cours de Londres, de Berlin & de la Haye. L'on n'ignoroit point, dans les cours étrangères, & sur-tout à celle de Russie, quelles étoient les vues secrètes de la princesse d'Orange, en entretenant la guerre civile dans les Pays-Bas autrichiens. Elle croyoit pouvoir ruiner sans ressources le parti des fidèles amis & sujets de l'empereur; faire élire son fils duc de Brabant, & en être la régente: mais, dupe de son ambition démesurée, cette espérance a été aussi vaine que celle qu'elle avoit eue lors de la révolution, d'obtenir, par la force ou par la corruption, la souveraineté de la république.

C'eſt en vain : jamais cette princeſſe, jalouſe de la gloire qui environne l'impératrice, ne parviendra à s'élever au-deſſus du rang de première ſujette de la république. Ce ſera même beaucoup ſi elle le conſerve. Quand on n'eſt pas né pour le trône, il faut de grandes vertus pour y monter, & c'eſt un crime capital d'y prétendre par la violence ou la ſéduction.

En finiſſant ces mémoires, je fais un vœu, c'eſt de voir un jour le peuple batave digne de la régénération qu'il déſire; aſſez ferme, aſſez courageux pour ſe donner une conſtitution qui puiſſe aſſurer la paix, la gloire & la proſpérité des Provinces-Unies.

MAR 6 1915

FIN.

On trouve, chez BARROIS *l'aîné, des exemplaires des Ouvrages suivans, de M.* MANDRILLON.

Le Voyageur Américain, ou Observations sur l'état actuel, la culture, le commerce des Colonies Britanniques en Amérique; les exportations & importations respectives entre elles & la Grande-Bretagne, avec un Etat des revenus que cette dernière en retire; traduit de l'anglois, augmenté d'un Précis sur l'Amérique septentrionale, & la République des treize Etats-Unis. 1783, *in*-8°. br. 3 l. 12 f.

Le Spectateur Américain, ou Remarques générales sur l'Amérique septentrionale & sur la République des treize Etats-Unis; suivi de Recherches philosophiques sur la découverte du Nouveau-Monde. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée. 1785, *in*-8°. br. 6 liv.

Fragmens de Politique & de Littérature, suivis d'un Voyage à Berlin en 1784. 1788, *in*-8°. br. 5 liv

Vœux patriotiques sur la Révolution de France, adressés aux Françoises. 1789, *in*-8°. br. 1 l. 4 f.

MAR 6 - 1915